



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT À MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

FRANCE, MÉTIERS D'EXCELLENCE

Établi par :

Monsieur Philippe Huppé, député de l'Hérault
Monsieur Raphaël Gérard, député de Charente-Maritime
Monsieur Gilles Le Gendre, député de Paris

Monsieur le député,

Les métiers d'art et les entreprises du patrimoine vivant sont une source de vitalité économique et sont le symbole de l'excellence du savoir-faire français. À la fois enracinés dans nos territoires et étendards du patrimoine Français à l'international, ils sont un véritable atout économique, créateur de lien social et d'attractivité touristique.

C'est pourquoi, j'ai décidé de vous confier une mission dont l'objectif est de formuler des propositions permettant de préserver et de développer en France les métiers d'art et du patrimoine vivant.

Dans le cadre de votre initiative, vos travaux doivent aborder :

- en priorité, les questions de gouvernance des politiques publiques développées en faveur des métiers d'art. Il est en effet déterminant d'approfondir la structuration des actions conduites par l'Etat et ses opérateurs afin d'améliorer l'effectivité des actions menées en faveur des professionnels des métiers d'arts et des entreprises du patrimoine vivant. Les synergies entre ces différents acteurs doivent ainsi être recherchées. Dans le même temps, il importe d'aborder la structuration de la représentation des professionnels des secteurs concernés en vue de faciliter les échanges avec les pouvoirs publics. Enfin, vos travaux pourraient recenser, mettre davantage en valeur et en cohérence avec les politiques publiques les métiers d'art développés chez les grands opérateurs publics (Opéra national de Paris, Comédie française, Mobilier national, etc.) qui en sont de véritables conservatoires ;

- les politiques de formation et d'apprentissage propres aux métiers d'art. La formation et l'apprentissage sont deux piliers permettant la préservation et la transmission des savoir-faire nationaux. Un travail approfondi sur les offres de formation pourrait être mené pour favoriser les parcours professionnels et répondre aux besoins des employeurs. Ces offres de formation doivent être capables de répondre aux faibles flux d'étudiants caractéristiques de ces métiers et de s'inscrire pleinement dans le schéma licence-master-doctorat (LMD) ;

...

Monsieur Philippe HUPPE
Député
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

- la problématique de la transmission et de la reprise des ateliers. Cette dernière est, elle aussi, déterminante pour la préservation du patrimoine culturel immatériel. Dans le cadre plus large des mesures défendues par le Gouvernement dans le PACTE, vous étudierez les dispositifs existants en matière de transmission et de reprise des ateliers et évaluerez les problèmes qu'engendre la raréfaction des locaux disponibles pourrait également être très utile.

Par ailleurs, l'innovation n'est pas le monopole des entreprises numériques et doit aussi être pensée pour le patrimoine vivant et les métiers d'art. Vos travaux pourraient utilement étudier les innovations qui ont le plus fort impact sur ces métiers au quotidien, mais également évaluer comment ces métiers s'adaptent à la transformation des modèles économiques, notamment sous l'effet de la révolution numérique. Une attention particulière pourrait être portée aux processus d'incubation et d'accompagnement de jeunes artisans ou aux plateformes de commercialisation en ligne, mais aussi à leur communication numérique.

Enfin, il nous paraît fondamental d'aborder ces problématiques en ayant une compréhension de l'impact des métiers d'art au-delà de leur propre activité. Un questionnement sur les relations entre métiers d'art et industrie, notamment dans les contributions des donneurs d'ordres au soutien opérationnel et financier des métiers d'art, devrait apparaître. Afin de suivre l'évolution de cet écosystème, l'évaluation du nombre d'entreprises concernées et l'adaptation de la nomenclature d'activité française sont également des problématiques à aborder.

Je vous remercie vivement d'avoir pris l'initiative de cette démarche. Votre connaissance des métiers d'art et votre complémentarité sont des atouts essentiels pour élaborer des solutions concrètes qui contribueront à une meilleure sauvegarde du patrimoine vivant et à une plus grande vitalité économique de l'ensemble de nos territoires. Nous estimons que les conclusions de vos travaux pourraient être utilement rendues d'ici le mois de septembre.

En application de l'article L.O. 144 du code électoral, un décret vous nommera parlementaire en mission auprès de M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie et des finances, de Mme Françoise NYSSSEN, ministre de la culture, et Mme Delphine GENY-STEPHANN, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances. Vous mènerez cette mission conjointement avec M. Raphaël GERARD, député et M. Gilles LE GENDRE, député.

Pour la conduite de vos travaux, la direction générale des entreprises se tiendra à votre disposition en tant que de besoin. Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, les recommandations qui seraient formulées à l'occasion de vos travaux devront s'inscrire dans le respect de la trajectoire de finances publiques et de la bonne gouvernance budgétaire et fiscale que nous prôtons, afin que nous puissions les mettre en œuvre.

Je vous prie de croire, Monsieur le député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Edouard PHILIPPE



Table des matières

<i>Introduction</i>	1
22 PROPOSITIONS AU SERVICE DES METIERS D'ART ET DU PATRIMOINE	
VIVANT	5
I. Contexte et évolution des politiques publiques	7
A. Etat des lieux du secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant	9
1. Forces du secteur.....	9
2. Faiblesses du secteur	16
3. Menaces pesant sur le secteur	21
4. Opportunités du secteur	28
B. Le pilotage des politiques publiques à l'échelon national	32
1. La création d'un opérateur de référence.....	34
2. Un pilote : un groupement d'intérêt économique dédié au soutien des savoir-faire d'excellence français	48
C. Métiers d'art et territoires	52
1. Les territoires sont les moteurs des métiers d'art	53
2. Les métiers d'art favorisent le développement des territoires	56
3. Tourisme et métiers d'art	63
4. L'innovation au cœur des territoires	68
II. Les actions concrètes pour répondre aux enjeux du secteur	72
A. La formation	72
1. Les problématiques	72
2. Vers un opérateur de compétences dédié aux métiers d'art et du patrimoine vivant capable d'intégrer leurs spécificités	77
3. De l'apprentissage vers le compagnonnage : l'atelier école ou de la nécessité de proposer des parcours de formation sur mesure	81
4. Accompagner la mise en place d'un modèle d'entreprise apprenante	84
5. La reconnaissance des savoir-faire acquis en atelier.....	88
6. Campus des métiers et des qualifications.....	90
7. Mise en réseau des écoles	91
8. Développer Erasmus +	93
B. La conquête à l'international – Chasser en meute	94
1. Accompagner les artisans vers de nouveaux marchés.....	94
2. Renforcer les réseaux	97
3. Le Mobilier national et les établissements publics culturels : garants de l'excellence à l'international	99
C. Métiers d'art et du patrimoine vivant : un renouveau sociétal	104
1. Les métiers d'art et du patrimoine vivant, au cœur des enjeux contemporains.....	104
2. Repenser les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants	110
3. Développement de financement ad hoc pour les métiers d'art et du patrimoine vivant.....	113
4. Accompagner un changement de mentalité	114

Introduction

France : Métiers d'Excellence

Monsieur le Premier ministre,

« **C'est par l'apprentissage des siècles, en résumé, qu'un artiste naît dans l'atelier du monde** », relevait William Morris dans son livre *L'art et l'artisanat*. Déjà, une grande partie de ce qui constitue les métiers d'art et les entreprises du patrimoine vivant était résumée dans cette phrase.

Les professionnels des métiers d'art s'inscrivent dans la longue chaîne de la transmission des savoir-faire d'excellence qui ont fait, font et feront la renommée de la France. Ils sont les héritiers d'une histoire française, d'un art de vivre particulier et d'une culture locale qui les a insensiblement façonnés. Ainsi maîtres de leur art, ces hommes et ces femmes partagent avec le reste du monde le produit de leur savoir-faire d'excellence. Ils offrent une vision de l'homme et un véritable projet humaniste. Dans un monde fait de vitesse, d'instantané et de produits consommables, l'âme des métiers d'art et du patrimoine vivant se niche sans fard dans l'absolue maîtrise du geste manuel qui devient élégance créatrice.

L'histoire de l'excellence française imprègne toute l'histoire de France. Dès la fin de l'Antiquité émergent des savoir-faire particuliers qui, progressivement, vont être à l'origine de la renaissance de nos villes au Moyen Âge. Nombreux ont été les rois qui ont fait appel à des artisans de renom, tels François Ier, Henri IV ou encore Louis XIV. La prise de conscience de l'existence d'un artisanat orienté vers l'association d'un savoir-faire d'excellence et de la créativité est la conséquence des progrès de la Révolution industrielle. Cette réaction se manifeste en 1889 par la volonté de rapprocher les créateurs et les industriels, mais aussi les artistes et les artisans d'art au travers de la *Société d'Encouragement aux Arts et à l'Industrie*. Au fur et à mesure que les métiers d'art vont émerger, l'État ressent le besoin de mieux les encadrer. En 1976, la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art (SEMA) porte sur les fonts baptismaux et ainsi identifie le secteur en lui reconnaissant une place institutionnelle. En 1990

est créé par le ministre François Doubin un centre de ressources et d'étude sur l'artisanat et la très petite entreprise, l'Institut Supérieur des Métiers (ISM). Il occupe la fonction de secrétariat de la Commission nationale de labellisation des Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV), créée par la loi en faveur des PME du 2 août 2005. Ce label d'État peut être attribué « à toute entreprise qui détient un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire ».

Dès 1994, les maîtres d'art, inspirés des Trésors nationaux vivants du Japon, voient le jour grâce au ministère de la Culture, et la loi Raffarin de 1996 reconnaît l'existence des artisans d'art parmi les artisans. En 2003, un premier arrêté dit Dutreil fixe le chiffre des métiers d'art à 217. Il faudra attendre 2015 pour qu'une nouvelle liste monte à 281 le nombre d'activités métiers d'art. En 2010, la SEMA devient l'Institut National des Métiers d'Art (INMA), à la demande du Premier ministre d'alors, François Fillon. La loi de 2014 apporte une définition des métiers d'art et celle de 2016 les reconnaît comme un secteur économique à part entière.

Ainsi après de nombreuses années, les Métiers d'Art et les entreprises du patrimoine vivant sont reconnus par la loi et occupent une place de choix dans l'économie nationale.

« **Les métiers d'art sont avant tout des métiers de passion** » écrivait en 2009 la sénatrice Catherine Dumas dans son rapport *Les métiers d'art, d'excellence et du luxe et les savoir-faire traditionnels : L'avenir entre nos mains*.

Dix ans après, la passion anime toujours un grand nombre de professionnels mais d'autres motivations se font jour. Des sociologues et universitaires, telles qu'Anne Jourdain¹ ou Caroline Mazaud² constatent la grande importance de la reconversion dans l'artisanat d'art. Plus de 63 % des nouveaux professionnels seraient des reconvertis, dont 57 % de femmes. Nous pouvons imaginer que la passion n'est plus la seule motivation de ces engagements dans la voie des métiers d'art.

L'importance de ce processus d'entrée dans les métiers d'art casse la pratique usuelle de transmission des savoir-faire au sein d'une même famille et l'ancienne méthode d'ascension sociale ouvrière par l'indépendance. Qui plus est, il a été observé que le recrutement de ces nouveaux professionnels s'opère en grande partie dans les classes moyennes et supérieures. Ce

¹ JOURDAIN Anne, *Des artisans d'art aux artisanes d'art*, in Travail et Emploi, n°150, avril-juin 2017, pp. 25-52.

² MAZAUD Caroline, *Artisan, de l'homme de métier au gestionnaire ?*, in Travail et Emploi, n°130, avril-juin 2012, pp. 9-20.

dernier constat change l'image que certains professionnels se font de leur métier, plus artistique ou créateur.

Ils y voient le résultat d'un épanouissement personnel. Là, nous sommes très éloignés de la vision traditionnelle de l'artisan.

En conséquence, la mutation de ce secteur économique doit nous amener à faire des propositions visant à la formation initiale, continue ou encore à l'apprentissage, spécifiques aux métiers d'art et aux entreprises du patrimoine vivant. Un deuxième axe de propositions couvrira l'adaptation des métiers d'art aux nouveaux modèles économiques. Enfin, la transmission des ateliers et des savoir-faire sera aussi abordée comme un élément fondamental pour la préservation du patrimoine culturel immatériel. Comment transmettre un savoir-faire et/ou une entreprise sans que les gestes et les capacités économiques ne se perdent au moment de la transmission ?

Enfin, une dernière question sera abordée et des suggestions proposées. La richesse et la grande variété des métiers d'art, des entreprises du patrimoine vivant et des entreprises du luxe assurent à la France une place exceptionnelle dans le monde. Cette position confère à la Nation un pouvoir d'influence unique au niveau international. L'image de la France, son économie du luxe et touristique reposent pour partie sur ses savoir-faire d'excellence. Par ailleurs, les métiers d'art forment un écosystème puissant au service des territoires et de la revitalisation des villes. Face à leur importance, l'État ne peut s'exclure d'une pensée sur la gouvernance des politiques publiques développées en leur faveur. L'amélioration de l'effectivité des actions débouche sur une réflexion d'une nécessaire synergie des différents acteurs et leur structuration en vue de faciliter les échanges avec les pouvoirs publics.

Pour parvenir à établir une vingtaine de propositions, soixante-deux auditions et cent vingt-sept visites d'ateliers ont été nécessaires tant à Paris que dans toute la France. Toutes ces rencontres ont fait apparaître la richesse et la diversité de ces métiers et des pratiques dans les territoires. Les échanges avec les institutions, les organisations professionnelles, les élus et surtout les professionnels des métiers d'art nous ont confortés dans l'idée que les métiers d'art et les entreprises du patrimoine vivant forment une véritable colonne vertébrale pour la cohésion territoriale. Ainsi, ils peuvent s'inscrire dans une stratégie globale de revitalisation des campagnes et des villes-centre qui structurent le territoire national.

Pareillement, ces savoir-faire d'excellence accompagnent nos industries du luxe à la conquête

des marchés internationaux grâce à leur image positive et à la multitude des savoir-faire existant en France. Dans ce cas, les soutenir et leur permettre de se développer doit être une priorité face à une concurrence étrangère, certes encore mineure, mais qui ne manquera pas de se développer dans le domaine du luxe et de l'excellence.

Par conséquent, l'État ne peut rester insensible à l'organisation des métiers d'art et des entreprises du patrimoine vivant. Aujourd'hui, la profession montre des faiblesses et des forces, et dans ce paysage, certaines opportunités se font jour. Mais pour bien saisir ces chances pour la profession, il est important d'approfondir la structuration des actions conduites par l'État en recherchant un unique pilotage public. Ceci constitué, il sera possible d'harmoniser les différentes politiques territoriales et notamment régionales afin d'en faire une puissance au service du développement des territoires.

Ces nouveaux fondements devraient renforcer les métiers d'art et permettre des actions concrètes dans le domaine de la formation tant initiale que continue, mais aussi en matière d'apprentissage. Ils devraient, aussi, tout à la fois soutenir et encourager les meilleures entreprises à partir ensemble à la conquête des marchés internationaux. Enfin, la société actuelle exige tous les jours un peu plus de transparence, que les professionnels considèrent l'environnement et la société dans laquelle ils vivent comme faisant un tout avec leur développement économique. Un renouveau sociétal est à l'œuvre et les métiers d'art doivent pouvoir l'accompagner efficacement.

22 PROPOSITIONS AU SERVICE DES METIERS D'ART ET DU PATRIMOINE VIVANT

1. Maintenir et stabiliser le Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (CIMA) au-delà de l'année 2019.
2. Imposer aux organismes centralisateurs des déclarations d'activité d'identifier et de répertorier tous les professionnels faisant partie de la liste officielle des 281 métiers d'art.
3. Etablir une liste des outils de production patrimoniaux et empêcher leur exportation sans déclaration préalable.
4. Maintenir la taxe affectée destinée au financement des comités professionnels de développement économique (CPDE).
5. Créer un opérateur de l'Etat unique sous la forme d'un groupement d'intérêt économique (GIE) pour la préservation et le développement des savoir-faire d'excellence qui allierait les compétences de l'Institut supérieur des métiers (ISM) et de l'Institut national des métiers d'art (INMA) et qui permettrait de représenter et d'accompagner l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur.
6. Faire évoluer le dispositif « entreprise du patrimoine vivant » (EPV) grâce à une révision des critères d'attribution du label et à une refonte de l'animation du dispositif, notamment au sein des territoires.
7. Permettre aux Maîtres d'Art de former plusieurs élèves.
8. Mettre en place un accompagnement personnalisé des porteurs de projet lors de la constitution de dossiers d'homologation d'Indications Géographiques (IG) et promouvoir davantage ce label.
9. Créer un label « Métiers d'Art d'Excellence » reconnaissant l'excellence des meilleurs professionnels des métiers d'art, non éligible au label EPV.
10. Renforcer la sélection des ateliers participant aux Journées européennes des métiers d'art (JEMA), en y intégrant plus largement les entreprises du patrimoine vivant et les bénéficiaires du nouveau label des métiers d'art aux côtés des grands acteurs publics (Mobilier national, Musées des arts décoratifs, Monnaie de Paris, grandes manufactures d'État, Opéra national, Comédie Française...). La dimension territoriale de l'événement pourrait également être renforcée par l'organisation de rendez-vous d'exception, portés par les régions ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), adossés aux JEMA.
11. A l'instar de l'opération « La semaine du goût », organiser à grande échelle une initiation des jeunes publics aux métiers d'art et du patrimoine vivant avec le concours du Ministère de l'Education Nationale et de partenaires publics et privés.

12. Confier la gestion de la formation des métiers d'art à un seul Opérateur de Compétences prochainement créé.
13. Mettre en place à l'Assemblée nationale un groupe d'étude exclusivement dédié aux métiers d'art et du patrimoine vivant, à l'instar du groupe d'étude du même nom existant au Sénat afin de permettre un travail interparlementaire d'envergure.
14. Désigner dans chaque région un chargé de mission « métiers d'art ». Il s'agira d'un interlocuteur pertinent, actif sur son territoire pour impulser une politique dynamique sur ce sujet en lien avec les partenaires territoriaux (chambres consulaires, EPCI, villes...). Ce chargé de mission « métiers d'art » sera l'interlocuteur privilégié du nouvel opérateur.
15. Intégrer dans les politiques de redynamisation des centres-villes du plan Action Cœur de Ville une dimension « métiers d'art et du patrimoine vivant » pour les territoires disposant d'un écosystème pertinent à cet effet.
16. Soutenir la création d'espaces de coworking dans les territoires intégrant des métiers d'art lorsque cela est pertinent. Cette action pourrait s'inscrire dans le cadre du plan gouvernemental de développement des tiers lieux annoncé en septembre de cette année par le Ministre de la Cohésion des Territoires, plan doté de 110 millions d'euros.
17. Lancer des projets innovants autour de la sauvegarde et de la transmission des savoir-faire à l'aide du numérique dans le cadre du troisième programme d'investissements d'avenir (PIA 3) régionalisé, et plus particulièrement son volet « ingénierie de formation ».
18. Expérimenter à plus grande échelle le dispositif « atelier-école », en particulier pour les savoir-faire pour lesquels il n'existe plus de centres de formation, en lien avec les acteurs territoriaux.
19. Eriger le concept d'entreprise apprenante comme un modèle de gestion du capital humain au sein des entreprises des métiers d'art et du patrimoine vivant grâce à une gestion active des compétences et à la formation continue.
20. Renforcer la visibilité numérique des entreprises de métier d'art et du patrimoine vivant à travers des actions collectives afin de développer de nouveaux marchés auprès d'autres publics, notamment à l'international.
21. Faire évoluer les statuts du Mobilier national et de la manufacture de Sèvres pour en faire des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC).
22. Organiser, sous l'égide du Premier Ministre, un séminaire de travail avec l'ensemble des acteurs concernés par la préservation et le développement des métiers d'art et du patrimoine vivant au cours du premier semestre 2019 pour donner une impulsion nouvelle aux politiques publiques de soutien à ce secteur.

France, Métiers d'Excellence

De la volonté de l'excellence émerge le destin des métiers d'art

« C'est par l'apprentissage des siècles, en résumé, qu'un artiste naît dans l'atelier du monde » William Morris

I. Contexte et évolution des politiques publiques

L'excellence des savoir-faire et les métiers d'art : une entreprise collective.

L'article 22 de la loi du 18 juin 2014 dispose que *« relèvent des métiers d'art, selon des modalités définies par décret en Conseil d'Etat, les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de la restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique ».*

En application de cette loi, la liste des métiers d'art a été revue par un arrêté du 24 décembre 2015, signé conjointement par les ministres chargés de l'Artisanat et de la Culture, publié au Journal Officiel du 31 janvier 2016. Celle-ci détaille 198 métiers et 83 spécialités, soit 281 activités au total, regroupés au sein de 16 domaines, dans une logique de filière économique. Cette liste représente une évolution considérable par rapport à la précédente définie par arrêté du 12 décembre 2003 et prise par le secrétaire d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et à la Consommation, Renaud Dutreil. Elle ajoute 39 métiers et 39 spécialités comme par exemple les professions d'émailleur sur lave, de malletier, de fresquiste et de feutrier.

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) qui reconnaît officiellement les métiers d'art comme secteur à part entière, confirme dans son article 44 la pluralité des statuts des professionnels des métiers d'art : artisan, artiste-auteur, profession libérale, auto-entrepreneur, salarié, fonctionnaire. Dans son article 3,

la loi mentionne que « l'État participe à la préservation, au soutien et à la valorisation des métiers d'art ».

En plus des métiers d'art dont la liste a été fixée par arrêté, la France est riche d'un grand nombre d'entreprises artisanales et industrielles maîtrisant des savoir-faire d'excellence qui sont autant d'ambassadeurs de l'identité culturelle de nos territoires. En perpétuant des savoir-faire issus de traditions parfois ancestrales mais sans cesse renouvelés, ces entreprises contribuent largement au rayonnement international de la France, notamment les secteurs du luxe, de la maroquinerie, de la mode, de la gastronomie, ou encore des cosmétiques et de la parfumerie³.

C'est pour distinguer ces entreprises d'exception, tant artisanales qu'industrielles, et maîtrisant des savoir-faire d'excellence, que l'État a créé le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV) dont les critères d'attribution ont été fixés par décret. À ce jour, 1429 entreprises sont labellisées.



*Visite des rapporteurs de la Passementerie Verrier à Paris,
en présence de Françoise Nyssen, ministre de la Culture et
Delphine Geny-Stephann, secrétaire d'État auprès de Bruno La Maire, ministre de l'Economie*

³ Le secteur du patrimoine vivant est une notion souvent liée à un territoire. Par exemple, Grasse est connue pour être la capitale mondiale du parfum. Dernièrement, la ville a obtenu le classement au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de ses savoir-faire liés au parfum.

A. Etat des lieux du secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant

1. *Forces du secteur*

Les atouts de la France sont nombreux et incomparables dans le secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant. La valorisation du patrimoine, la recherche de l'innovation et les capacités de projection de nos entreprises sont des facteurs essentiels pour dynamiser la compétitivité de ces fleurons français. Les métiers d'art et les entreprises du patrimoine vivant sont une vitrine exceptionnelle pour le pays. La France est en effet l'unique pays à détenir une telle diversité de métiers. Leur multitude et leur variété forment tout à la fois une richesse et une force pour le pays. Pleinement consciente du poids économique de ce secteur, elle s'est très tôt démarquée comme étant l'un des rares pays à mettre en place une politique nationale de soutien aux métiers d'art et aux entreprises du patrimoine vivant.

Cette politique d'envergure s'est désormais concrétisée par une reconnaissance législative des métiers d'art, comme secteur à part entière. En outre, l'État soutient financièrement des dispositifs qui concourent au maintien et au développement des savoir-faire d'excellence liés à ces métiers.

Cela se traduit, notamment, par un financement de l'État destiné à deux opérateurs publics : **l'Institut Supérieur des Métiers (ISM)** et **l'Institut National des Métiers d'Art (INMA)**.

- L'Institut Supérieur des Métiers (ISM)

L'ISM est une association à but non lucratif créée en 1990 par l'État (ministère chargé de l'Artisanat), l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA) et l'Union des Entreprises de Proximité (U2P). Il intervient dans le champ de l'artisanat qui représente 1 600 000 entreprises⁴ et 2 537 600 personnes⁵. L'ISM conduit l'ensemble de ses missions selon les priorités économiques exprimées par la Direction Générale des Entreprises (DGE). L'ISM dispose notamment d'une grande expertise dans la conduite d'études sectorielles dans le champ de l'artisanat. L'Etat lui a également confié la gestion fonctionnelle du label « entreprise du patrimoine vivant » (EPV). À ce titre, il instruit les dossiers de candidature,

⁴ ISM, *Baromètre de l'artisanat*, avril 2017[en ligne]. Disponible sur <http://ism.infometiers.org/ISM/Barometre-de-l-artisanat/> [consulté le 6 novembre 2018]

⁵ ISM, *Baromètre de l'artisanat*, décembre 2017, [en ligne]. Disponible sur <http://ism.infometiers.org/ISM/Barometre-de-l-artisanat/> [consulté le 6 novembre 2018]

organise les Commissions nationales de labellisation EPV chargées de formuler des avis et assure la communication institutionnelle autour du label.

- L'Institut National des Métiers d'Art (INMA)

L'INMA est une association à but non lucratif, créée en 2010 et reconnue d'utilité publique. Sa création procède de la volonté de rapprocher la Société d'Encouragement des Métiers d'Art (SEMA) et la mission des métiers d'art du ministère de la Culture. L'INMA est placé sous la tutelle des ministères en charge de l'Artisanat et de la Culture. Il assure plusieurs missions telles que le développement d'expertise auprès des pouvoirs publics, la promotion du secteur et l'accompagnement des professionnels des métiers d'art. Il gère une importante base documentaire, réalise des fiches d'information sur les 281 métiers, édite une collection dénommée "Cahiers des métiers d'art" et constitue une cartographie de l'offre de formation. Par ailleurs, il a en charge la gestion du dispositif « maîtres d'art – élèves » du ministère de la Culture et l'organisation annuelle des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA).

Outre ces deux associations remplissant des missions d'intérêt général, de nombreux autres acteurs et dispositifs concourent au développement des métiers d'art et du patrimoine vivant.

- Les opérateurs publics

D'autres établissements publics culturels, comme le Mobilier national, les Manufactures nationales de l'Etat, ou encore diverses institutions culturelles notoires sont de véritables lieux de conservation et de création fondés sur des savoir-faire des plus hauts niveaux d'excellence. La popularité de ces établissements leur permet par ailleurs de mener des actions de sensibilisation et de valorisation de nombreux métiers d'art.

Le Mobilier national, qui pourvoit à l'ameublement des hauts lieux de la République à l'instar des résidences présidentielles, assure une mission de conservation, de restauration et de diffusion de ses collections, mais aussi de création. Pour ce faire, le Mobilier national dispose de sept ateliers de restauration et s'appuie sur les savoir-faire des Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie qui lui sont attachées, tout comme les ateliers conservatoires de dentelle d'Alençon et du Puy-en-Velay. Enfin, l'institution dispose d'un atelier de recherche et de création (ARC), créé en 1964, sous l'égide d'André Malraux, alors ministre de la Culture, pour promouvoir la création et le design contemporain dans les bâtiments officiels.

La Manufacture nationale de Sèvres affirme sa vocation patrimoniale et expérimentale⁶, puisant sa force dans l'excellence des 120 céramistes qui produisent plus de 3000 pièces chaque année. Transférée à son emplacement actuel en 1756 après une première implantation à Vincennes, elle est devenue, depuis 2010, la Cité de la céramique en fusionnant avec le musée national de Céramique qui la jouxte, puis avec le musée national de la Porcelaine de Limoges.

Enfin, d'autres établissements, tels que la Monnaie de Paris, la Comédie Française ou l'Opéra national de Paris, en recourant à de très nombreux professionnels des métiers d'art, soutiennent une création d'excellence permanente. Afin d'assurer la transmission de ses savoir-faire d'exception, l'Opéra de Paris a fondé, en 2015, son Académie⁷. En plus d'accompagner de jeunes artistes, celle-ci assure la formation à de nombreux métiers d'art liés à la mise en scène ou au costume, tels que couturier, perruquier ou encore ébéniste.



Visite des ateliers de perruquier de l'Opéra national de Paris

⁶ Visite de la Manufacture de Sèvres

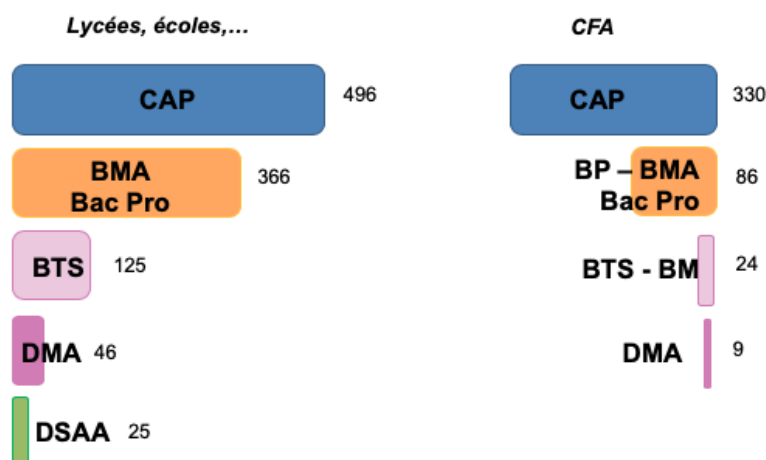
⁷ L'Académie est organisée par deux pôles : le pôle de formation professionnelle et le pôle d'éducation artistique. Elle a trois missions principales : la transmission, la formation et la création. Voir pour plus de détails : OPERA DE PARIS. *Académie* [en ligne]. Disponible sur <https://www.operadeparis.fr/academie> [consulté le 16 novembre 2018].

- Les écoles et centres de formations

La France dispose d'un tissu d'écoles et de centres de formation proposant des enseignements aux différents métiers d'art et du patrimoine vivant. Depuis le CAP jusqu'au diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE), diplôme mis en place depuis la rentrée 2018, l'Education nationale propose plus de 150 formations dans toute la France. Couvrant plus de 70 spécialités et accessibles dès la sortie du collège, les Certificats d'aptitude professionnelle (CAP) « Métiers d'art », représentant la première formation professionnelle du secteur, sont répartis dans toute la France et assurés dans les lycées professionnels et les Centres de Formation (CFA). Cette offre de formation publique est enfin portée par l'excellence des quatre grandes écoles publiques parisiennes notamment, l'Ecole Boule, l'École Duperré, l'Ecole Estienne, et l'Ecole Olivier-de-Serres mais aussi l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) et l'Institut National du Patrimoine (INP) qui forme des restaurateurs du patrimoine.

A cette offre d'enseignement public, s'ajoutent celles de nombreuses écoles privées, qui peuvent être gérées par des syndicats professionnels, à l'instar de la Haute École de Joaillerie, installée à Paris. Il existe, par ailleurs, des organismes de formation sous forme associative comme l'Institut des Métiers d'Art et de l'Artisanat d'Art (IMARA) à Revel (Tarn) ou la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace (FREMAA) à Strasbourg. Phénomène plus récent, les grandes entreprises privées s'engagent aussi dans cette transmission des savoir-faire d'excellence, par exemple le programme de formation professionnelle développé par LVMH, l'Institut des Métiers d'Excellence (IME).

**Formations initiales aux métiers d'art, les établissements de formations
2.175 offres**



Formations initiales aux métiers d'art par Christophe de Lavenne

Colloque de l'association nationale de Ville et Métiers d'Art (VMA) qui s'est tenu à Béziers le 26 novembre 2018 sur le thème : « les métiers d'art, un levier d'action pour la revitalisation des centres-villes ».

- Syndicat, Fondations et Fédérations, les autres acteurs essentiels du secteur

Pour une parfaite compréhension de cet écosystème, il convient de prendre en considération d'autres opérateurs, totalement privés, qui contribuent pourtant très largement au dynamisme du secteur.

En tout premier lieu, acteur incontournable des métiers d'art, le syndicat professionnel Ateliers d'Art de France (AAF) a su s'imposer comme une force pour le secteur. Fédérant plus de 6000 professionnels, il a porté, depuis ses origines dans la fondation de la Chambre Syndicale de la Céramique et de la Verrerie en 1867, jusqu'à nos jours, des propositions structurantes pour le secteur. Aussi, on doit en partie à AAF la reconnaissance légale des métiers d'art en 2014, revendication portée par le Syndicat depuis 1967. C'est notamment à travers la création de salons de toute première importance, comme la biennale Révélation qui a lieu au Grand Palais, le salon professionnel biennuel Maison & Objet et enfin le Salon Ob'Art qui a lieu à Paris, Bordeaux et Montpellier, qu'AAF a su mettre en avant la créativité de ces professionnels. Le Syndicat porte aujourd'hui deux revendications pour le développement du secteur des métiers d'art : la création d'une branche professionnelle dédiée et le développement d'une formation au plus près de l'entreprise, l'« atelier-école ».

Par ailleurs, de nombreuses organisations professionnelles représentatives fédèrent des entreprises de métiers d'art, soutenant le développement de ce secteur, comme par exemple, la Confédération Française des Métiers d'Art, de l'Excellence et du Luxe, la Fédération des Cristalleries Verreries à la main et mixtes, la Fédération Française de la Maroquinerie, la Confédération des Arts de la Table, l'Union Française de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, des Pierres & des Perles (UFBJOP), L'Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNMA), la Fédération de la Fourrure Française, la Fédération de la Haute Couture et de la Mode (FHCM) et la Fédération Française de la Conservation et de la Restauration (FFCR). Ces fédérations contribuent à la compréhension des spécificités de leurs secteurs respectifs et s'attachent de plus en plus à intégrer celles des métiers d'art dans leurs stratégies globales.

Il est aussi important de citer l'action de nombreuses associations au service des métiers d'art, telles que le Comité Colbert. En s'inscrivant dans la mémoire du principal ministre d'État de Louis XIV qui œuvra au développement de l'économie française à travers notamment la création de manufactures au service de l'excellence, le Comité Colbert porte les valeurs du

« luxe à la française ». Il organise par exemple un concours « rêve 2074 » qui propose aux écoles de design dans le monde d'imaginer ce que sera le luxe français à cet horizon⁸.

Enfin, le mécénat constitue un des piliers de promotion du secteur, sans lequel nombre de savoir-faire d'excellence n'auraient pu survivre jusqu'ici. De nombreux mécènes, souhaitant contribuer à l'intérêt général du pays, s'investissent dans le secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant, comme la Fondation Bettencourt-Schueller. Cette dernière subventionne les Journées Européennes des Métiers d'Art et a créé le « Prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main » qui, chaque année, récompense des professionnels des métiers d'art et des institutions, leur assurant visibilité et financement⁹. D'autres fondations portées par les grandes entreprises ou les maisons de luxe soutiennent par ailleurs activement ces savoir-faire d'excellence qu'elles estiment porteurs de valeurs, telles que la créativité, l'art de vivre à la française, l'éducation, la culture, la tradition, l'innovation, la transmission, le lien social, le développement des territoires, etc. Tout ceci constituant un attrait réel pour nombre de fondations qui investissent dans les enjeux liés à la transmission des savoir-faire.

- Appui concret de l'Etat: le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (CIMA)

Soutien concret de l'État, le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (CIMA), créé en 2006, permet de soutenir la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises détentrices de savoir-faire traditionnels. Ce dispositif fiscal constitue un engagement fort de l'Etat pour défendre le travail des professionnels des métiers d'art, dont la création de pièces uniques ou produites en petites séries. Ce crédit d'impôt permet d'encourager l'excellence et la création artisanale, en allégeant les coûts de l'entreprise, notamment salariaux. Son montant, plafonné à 30 000€ représente 10% des dépenses liées à la conception de nouveaux produits et leur protection juridique par des titres de propriété industrielle. Il est porté à 15% pour les Entreprises du Patrimoine Vivant. Dispositif indispensable au service du développement des métiers d'art et du patrimoine vivant, mais aussi au service de la création française, le CIMA a été prorogé en 2016 jusqu'au 31 décembre 2019.

PROPOSITION N° 1 :

Maintenir et stabiliser le Crédit d'impôt en faveur des Métiers d'Art (CIMA) au-delà de l'année 2019.

⁸ COMITE COLBERT. *Rêver 2074, une utopie du luxe français* [en ligne]. Disponible sur <https://www.rever2074.com/> [consulté le 20 novembre 2018]

⁹ Audition de la Fondation Bettencourt

Outre les nombreux acteurs et dispositifs œuvrant pour le développement de ces métiers, ceux-ci puisent également leur force de leur ancrage territorial.

- Une activité économique au service des territoires

Les artisans d'art sont indispensables à la vitalité et à l'animation économique des territoires. A titre d'exemple, Laguiole¹⁰ (Aveyron) témoigne de la place prépondérante de la coutellerie comme force économique au sein de ce territoire. Il en est de même pour Saint-Quentin-la-Poterie (Gard) où sont installés une quarantaine d'artisans d'art, essentiellement des potiers, mais aussi une relieuse, un tapissier d'ameublement et une brodeuse. Consciente de l'importance du maintien de cette activité, la commune en a fait un axe structurant de sa stratégie de développement économique et notamment touristique. Elle met des boutiques et ateliers individuels ou partagés à disposition de ces professionnels des métiers d'art et elle leur fournit des conditions de vie et de travail optimales. Le Musée de la poterie méditerranéenne et la galerie de céramique contemporaine Terra Viva renforcent l'offre touristique du village¹¹.



Visite de la galerie Terra Viva à Saint-Quentin-la-Poterie

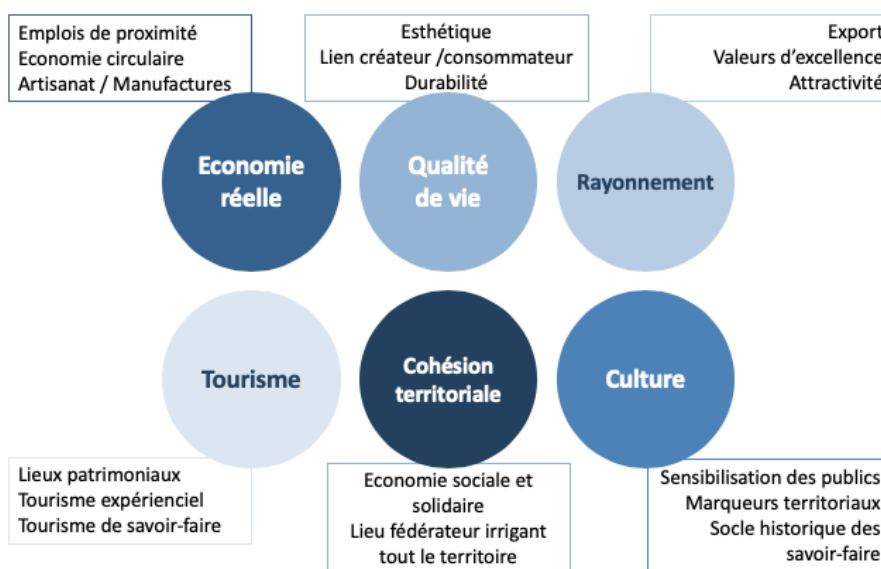
Bien pris en compte, les métiers d'art et du patrimoine vivant peuvent donc devenir de véritables leviers d'attractivité et de rayonnement d'un territoire. Le village de Montolieu (Aude) est à cet égard exemplaire. Avec ses 861 habitants, la commune a su se forger une solide renommée grâce à la quinzaine de libraires, aux artisans du livre et au Musée « Des Arts et

¹⁰ Mais aussi Thiers, Nontron, Martres-Tolosane, Revel, Limoges ou encore la coutellerie Corse.

¹¹ Visite de Saint-Quentin la Poterie par Philippe Huppé

Métiers du Livre »¹². Ces nombreux libraires attirent tous les ans des milliers de touristes. Ce flux de personnes a permis de compléter l'offre touristique grâce à l'implantation de plusieurs restaurants, d'hôtels et de chambres d'hôtes. Progressivement, d'autres métiers d'art se sont installés comme des potiers ou des forgerons.

De Laguiole à Montolieu, en passant par Rochefort ou Anduze, les exemples de ce type sont nombreux et montrent qu'une politique volontariste en faveur des métiers d'art et du patrimoine vivant peut-être un facteur de différenciation des territoires renforçant leur identité culturelle et leur rayonnement.



« Les métiers d'art au croisement de plusieurs enjeux cruciaux pour les territoires », Institut National des Métiers d'Art (INMA), colloque de VMA à Béziers le 26 novembre 2018.

2. *Faiblesses du secteur*

- Les faiblesses liées au capital humain

Le capital humain est une des clefs des métiers d'art et du patrimoine vivant, porteur des valeurs de l'entreprise, garant de sa performance et de sa pérennité. Ces métiers relèvent en effet de secteurs où les compétences, les savoirs et l'expérience sont la première source de richesse des entreprises (les savoir-faire génèrent de 30 à 60% de la valeur de la production au sein des entreprises du patrimoine vivant). La maîtrise des compétences y est essentielle pour s'adapter aux marchés, innover et faire évoluer leurs savoir-faire.

¹² ASSOCIATION MONTOLIEU VILLAGE DU LIVRE ET DES ARTS – SITE OFFICIEL [en ligne]. Disponible sur <http://www.montolieu-livre.fr/> [consulté le 10 octobre 2018]

Or, ce capital humain est aujourd'hui fragilisé. Les raisons sont multiples : l'absence d'offre de formation aux métiers rares dans les territoires, le déficit d'attractivité des emplois et des bassins d'emploi, les modes d'apprentissage des métiers qui se perdent par manque de ressources internes, le vieillissement des salariés et des chefs d'entreprise, etc. Aussi, les nombreuses visites dans toute la France ont permis aux rapporteurs de constater que beaucoup d'entreprises ont des difficultés à recruter, à l'instar de la Maison Fabre, gantier de Millau. Ces difficultés sont généralement liées à la méconnaissance des métiers, à la localisation des bassins d'emploi et aux rémunérations parfois peu attractives. À ces trois causes, il est possible d'ajouter les difficultés, souvent cumulatives, liées à un habitat vieillissant, à l'éloignement des établissements scolaires pour les enfants ou encore à l'impossibilité de trouver un second emploi pour le conjoint.

La méconnaissance des métiers a été exprimée par l'ensemble des personnes auditionnées. Ainsi, il convient de « faire savoir le savoir-faire des métiers d'art » ainsi que le recommande Franck Staub¹³ dans son rapport pour le Conseil Économique Social et Environnemental Régional, réalisé en 2017¹⁴.

- Apprentissage et formation

L'une des grandes faiblesses de l'ensemble du secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant tient à l'image de « métiers manuels » qui lui est attachée. Cette dépréciation provient bien souvent des politiques publiques de l'orientation à destination des jeunes en échec scolaire. Pourtant, les savoirs fondamentaux sont essentiels pour se doter d'une vision d'ensemble sur l'environnement économique et culturel d'un marché. Souvent appelés à devenir indépendants ou chefs d'entreprises, les jeunes doivent disposer d'un bagage théorique solide leur permettant d'appréhender cet environnement. Or, de nombreux acteurs du secteur soulignent les décalages qui existent aujourd'hui entre les référentiels métier de certaines formations et leur pratique dans l'entreprise. Repenser les parcours de formation afin de permettre à ceux qui le souhaitent de consolider leurs acquis théoriques et/ou pratiques est donc une nécessité. Et il devient urgent de réfléchir, avec les professionnels et particulièrement l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et d'Artisanat¹⁵ pour les métiers relevant de l'artisanat, à repenser les référentiels métier.

¹³ Audition de la Confédération Française des Métiers d'Art

¹⁴ STAUB Franck, *Les métiers d'art au service du développement et du rayonnement de l'Ile-de-France*. Avis du CESER Ile-de-France n°2017-14 présenté au nom de la Commission Culture et Éducation le 25/10/2017, pp. 88

¹⁵ Audition de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et d'Artisanat

L'excellence et la précision nécessaires à la maîtrise de certains savoir-faire ancestraux ne prennent corps qu'après de longues années de répétition du geste et de pratique professionnelle. Certaines formations dans les métiers d'art ne peuvent se construire que sur le long terme. Le temps qu'un professionnel passe avec son apprenti peut donc impacter de façon importante le temps qu'il peut consacrer à l'activité de son entreprise.

L'apprenti, quant à lui, ne peut s'exercer sur n'importe quelle pièce. Certaines matières premières particulièrement onéreuses ne peuvent être mises entre des mains non expertes sous peine de faire subir des pertes économiques à l'atelier. Ce sont des spécificités qu'il convient de prendre en considération, pour leur double impact, financier et pédagogique.

Comme il a été dit, ce secteur est caractérisé par un grand nombre de professions, ce qui fait sa force, mais aussi sa faiblesse. L'extrême variété des 281 activités ne permet pas de mettre en place une politique de formation claire et uniforme. En outre, le secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant est caractérisé par de faibles flux de jeunes désireux de se former à ces professions souvent mal connues. Ces faibles flux sont aussi le reflet de la réalité du marché pour nombre de ces métiers.

La structure des débouchés pour ces jeunes en formation est à l'image de la diversité des entreprises du secteur : salariés des grandes maisons de luxe ou d'entreprises artisanales, allant des PME très innovantes ou traditionnelles à des entreprises individuelles ; création de sa propre activité ou reprise de l'atelier dans lequel ils ont été formés...

Enfin, si on prend en compte la diversité des représentants professionnels (branches, fédérations...) et des acteurs publics, il devient très compliqué d'établir une cartographie de l'offre et des contenus des formations.



Haute École de la Joaillerie à Paris

- Un poids économique difficile à définir

Si la contribution des métiers d'art et des entreprises du patrimoine vivant au rayonnement de la France ne fait aucun doute, force est de constater que le poids économique de ce secteur

reste assez mal défini. Longtemps, le nombre de 38 000 entreprises, 60 000 emplois¹⁶ (50% salariés) et un chiffre d'affaires cumulé de 8 milliards d'euros furent utilisés pour définir le secteur des métiers d'art. Ces données reprennent un chiffre datant de 2006 et ne sont à l'évidence plus satisfaisantes pour appréhender pleinement la réalité du secteur des métiers d'art. Pour s'en convaincre, à titre de comparaison, les 1429 EPV, dont une grande partie entre dans la catégorie des métiers d'art¹⁷, représentent un chiffre d'affaires cumulé de 14 milliards d'euros et 65 000 personnes¹⁸. On peut également mettre ces chiffres en parallèle avec ceux du Comité Colbert¹⁹ qui rassemble 82 maisons françaises de luxe, représentant 42 milliards d'euros de chiffre d'affaires (dont 86% à l'étranger) et 180 000 personnes en France dont 51 000 directement²⁰. Enfin, il est possible de citer les chiffres relatifs au groupe Hermès qui rassemble plus de 3500 artisans d'art sur 16 sites en France²¹. Ces rapides comparaisons laissent à penser que les données généralement utilisées lorsque le secteur des métiers d'art est évoqué, sont obsolètes et sous-évaluées. Récemment²², l'Institut National des Métiers d'Art a révélé de nouveaux chiffres : il y aurait en France 60 000 entreprises métiers d'art pour 120 000 emplois et un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros.

Il existe donc une impérieuse nécessité de recenser l'ensemble du secteur, en se dotant d'indicateurs économiques et sociaux pour mieux comprendre, piloter et rationaliser le soutien public au secteur. La Maison des Artistes, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Les Chambres de Commerces et d'Industrie sont les trois organismes susceptibles de référencer les professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant. Aujourd'hui, aucun des trois n'est en mesure de proposer des chiffres fiables et globaux. La Maison des Artistes affirme même « qu'aucun professionnel des métiers d'art n'y est affilié ». Il est pourtant généralement évoqué qu'approximativement un tiers des professionnels des métiers d'art sont inscrits à la Maison des Artistes.

¹⁶ Ex-DCASPL (Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales, rattachée au Ministère de l'Economie et des Finances), *Les métiers d'art*, PME/TPE en bref no 33, mai 2008.

¹⁷ L'INMA estime à environ 70% les EPV qui intègrent au moins un métier d'art en leur sein

¹⁸ ISM, *Rapport d'activité du label EPV 2017 : une identité modernisée et porteuse de valeurs*, 13 février 2018 [en ligne]. Disponible sur : http://www.patrimoine-vivant.com/pub/2018/epv_bilan2017.pdf [consulté le 27 septembre 2018]

¹⁹ Audition du Comité Colbert

²⁰ Audition de l'Institut Supérieur des Métiers

²¹ Audition du Comité Colbert

²² Colloque de VMA. *Les métiers d'art, un levier d'action pour la revitalisation des centres-villes*, Béziers 26 novembre 2018

En outre, il ressort des différentes auditions qu'il existe une inégalité de traitement entre les professionnels des métiers d'art selon qu'ils sont inscrits dans l'un ou l'autre registre. Différents taux de TVA allant de 5,5% à 20 % ou encore différents régimes fiscaux peuvent être appliqués, ce qui rompt l'égalité entre les professionnels. Il apparaît là une rupture d'égalité entre les professionnels des métiers d'art²³.

Pour certains organismes auditionnés, comme Ateliers d'Art de France ou l'APCMA, l'identification du secteur des métiers d'art par la codification de la Nomenclature d'Activités Française (NAF) est indispensable²⁴. Pour cela, une solution consisterait à revoir la codification NAF en prévoyant pour chaque secteur une sous-section propre aux métiers d'art. Des travaux avaient été engagés en ce sens en 2015 par la Direction Générale des Entreprises (DGE), placée sous l'autorité du ministre de l'Économie et des Finances, en lien avec l'INMA et AAF. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a notamment rappelé à cette occasion que la codification NAF relevait du niveau européen, ce qui a empêché de concrétiser les travaux engagés.

Une solution avancée par Ateliers d'Art de France serait de procéder à l'identification des entreprises à partir de la section « métiers d'art » créée au sein du Répertoire des métiers par la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE)²⁵. Cette solution pourrait être simple à mettre en œuvre et semble recueillir le soutien de l'APCMA. En effet, la section « métiers d'art » au sein de ce répertoire existe déjà, mais elle ne regroupe qu'un tiers des professionnels des métiers d'art environ, c'est-à-dire ceux exerçant sous le statut d'artisan. Ainsi, mettre en œuvre cette solution impliquerait de regrouper en amont l'ensemble des professionnels sur le Répertoire des métiers, y compris toutes les manufactures d'art, les professionnels exerçant sous statut d'artistes-auteurs, ainsi que ceux exerçant sous statut de profession libérale. Rappelons toutefois que la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite LCAP, énumère dans son article 44 la pluralité des statuts des professionnels des métiers d'art : artisan, artiste-auteur, profession libérale, salarié, fonctionnaire, etc²⁶. En conséquence, dans l'état actuel de la législation et pour diverses raisons, cette proposition semble difficilement applicable.

²³ Audition de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) et de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

²⁴ Audition de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

²⁵ *Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises* (J.O.R.F. n°0140 du 19 juin 2014)

²⁶ Article 44 : « L'article 20 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat est complété par un alinéa ainsi rédigé :
« La liste prévue au premier alinéa ne préjuge pas du statut professionnel des personnes exerçant l'une des activités y figurant. Elles peuvent donc être aussi, notamment, des salariés d'entreprises artisanales ou de toute autre

En revanche, rien ne semble s'opposer à une identification des entreprises, comptabilisant en leur sein une majorité de professionnels de métiers d'art, par chaque organisme centralisateur des déclarations d'activité, à l'instar de la section des « métiers d'art » du Répertoire des métiers.

PROPOSITION N° 2 :

Imposer aux organismes centralisateurs des déclarations d'activité d'identifier et de répertorier tous les professionnels faisant partie de la liste officielle des 281 métiers d'art.

3. Menaces pesant sur le secteur

- Des modes de consommation en constante évolution

Les produits manufacturés français relevant du secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant sont des fabrications à haute valeur ajoutée. La concurrence internationale et le désintérêt croissant pour la notion de qualité est patent pour de nombreux consommateurs. L'engouement et le succès croissant du « Made in France » doit néanmoins conduire à nuancer ce constat. Au cours des dernières décennies, on a pu assister à une profonde mutation des modes de consommation. Une analyse plus détaillée montre une forte divergence d'évolution des secteurs liés à l'équipement de la personne d'une part, et ceux liés aux arts de table et aux arts de la maison d'autre part. Selon Renaud Dutreil²⁷, ancien ministre en charge des PME, cette différence s'explique en partie par l'évolution des modes de consommation et l'essor d'un tourisme plus favorable aux arts de la mode et à la maroquinerie. Tout ce qui touche au corps et qui est aisément transportable aurait ainsi la faveur des touristes et plus largement du grand public.

L'équipement de la personne a su tirer parti de la globalisation du marché tandis que les deux autres secteurs se retrouvent confrontés à un marché rétréci. Pour Renaud Dutreil, l'exemple des listes de mariage est très emblématique de l'évolution de la société et des bouleversements des modes de consommation. De nos jours, les jeunes mariés préfèrent incontestablement que leur soit offert un voyage plutôt qu'une ménagère. Les arts de la table et ceux de la maison peinent encore à s'adapter à l'évolution comportementale du consommateur

personne morale ayant une activité de métiers d'art, des professionnels libéraux, des fonctionnaires ou des artistes auteurs. »

²⁷ Audition de Renaud Dutreil

moderne. Partant de ce constat, la Confédération des Arts de la Table,²⁸ qui a pour vocation de représenter le secteur, a été relancée afin de lui donner un nouveau souffle. En lien étroit avec Francéclat²⁹, elle a décidé d'accompagner la profession vers une digitalisation, un renforcement de l'expérience client, un soutien porté à l'innovation et un développement à l'export. Ainsi, la Confédération a évoqué la récente création d'un site de vente dédié aux arts de la table sur le réseau social chinois Wechat, auquel participent treize grandes marques françaises dont onze EPV. La diversification est aussi au cœur des réflexions de ce secteur. Aussi, l'industrie de la cristallerie en développant sa production vers le luminaire, a réussi à conquérir une clientèle moyen-orientale et asiatique importante.



Lustre moderne de Baccarat

Dans ce contexte d'évolution permanente des modes de consommation, la question de la transmission des savoir-faire est essentielle.

- Transmission, apprentissage et formation

L'initiation à un métier d'art et du patrimoine vivant est en tout premier lieu celui de l'acquisition d'un geste. Aussi, il paraîtrait évident de considérer que la formation par l'apprentissage, qui permet à un élève de consacrer deux tiers du temps d'instruction à son enseignement au sein d'une entreprise, constitue le meilleur moyen d'acquérir un savoir-faire. Pourtant, deux études distinctes menées par les organismes saisis de cette question révèlent un

²⁸ Audition de la Confédération des Arts de la Table

²⁹ Francéclat est le comité professionnel de développement économique en charge de l'horlogerie, de la bijouterie, de l'orfèvrerie et des arts de la table.

désintérêt pour ce moyen de transmission. Ainsi, en 2016, l'ISM³⁰ révélait que sur les 11 000 jeunes inscrits en première année d'un diplôme de métiers d'art, seul 10% de cet effectif, soit 1 100 apprentis, était passé par l'apprentissage. AAF, un an plus tôt³¹, avait également mené une enquête auprès de 359 chefs d'entreprise adhérents, constatant que seuls 26% des répondants avaient été formés par la voie de l'apprentissage. Dans certaines filières comme les arts du spectacle (2% des effectifs), la céramique (2%) ou les métiers du textile et de la mode (3%), la formation par la voie de l'apprentissage est même purement anecdotique. Au regard des 160 000 apprentis formés chaque année dans l'artisanat, ces 1 100 apprentis métiers d'art peuvent paraître bien faibles pour assurer une transmission satisfaisante des savoir-faire.

La France dispose de centres de formation de grande qualité. Certains avec des statuts d'associations de droit privé présentent toutefois des modèles économiques non pérennes. Ils dépendent de leur capacité à capter les ressources liées à la taxe d'apprentissage ou à conserver des subventions publiques. Certains centres réputés souffrent aussi de leur éloignement géographique. C'est le cas du Centre Européen de Recherches et de Formation aux Arts Verriers (CERFAV), basé à Vannes-le-Châtel (Meurthe-et-Moselle), ou encore de l'école de lutherie de Mirecourt (Vosges), qui se situent à près de cinquante kilomètres de distance de la ville de Nancy. Pour autant, le petit flux annuel de jeunes à former ne permet pas d'envisager l'ouverture d'autres lieux de formation en France sans mettre en péril la viabilité économique des écoles existantes. Avant d'ouvrir de nouveaux centres de formation, il convient donc, au préalable, d'évaluer les besoins en termes de demande, en lien notamment avec les professionnels. Cette mission pourrait revenir à une entité dédiée aux métiers d'art et du patrimoine vivant faisant l'objet d'une proposition dans le présent rapport.

Des formations sont également dispensées dans des ateliers autour d'artisans qui ont développé cette activité de formation en complément de leur activité principale. Ces structures de formation s'adressent à des personnes en reconversion professionnelle, de plus en plus nombreuses, qui préparent le plus souvent un CAP en un an, généralement avec d'excellents taux de réussite. Certaines dispositions introduites par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » inquiètent une partie de ces acteurs qui

³⁰ ISM, *l'apprentissage aux métiers d'art dans les TPE artisanales*, 2016 [en ligne]. Disponible sur : <http://ism.infometiers.org/ISM/Publications/Ouvrages/L-apprentissage-aux-metiers-d-art-dans-les-TPE-artisanales> [consulté le 5 novembre 2018]

³¹ Ateliers d'Art de France, *Présentation de la première enquête sur l'économie des ateliers d'art sur le marché du patrimoine en France*, septembre 2015 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ateliersdart.com/etude-metiers-d-art-du-patrimoine.29.207.htm> [consulté le 17 octobre 2018]

estiment que leur activité serait menacée si les apprenants devaient désormais prendre en charge tout ou partie des frais de formation. Une réflexion est en cours au ministère du travail sur les frais annexes à la formation.

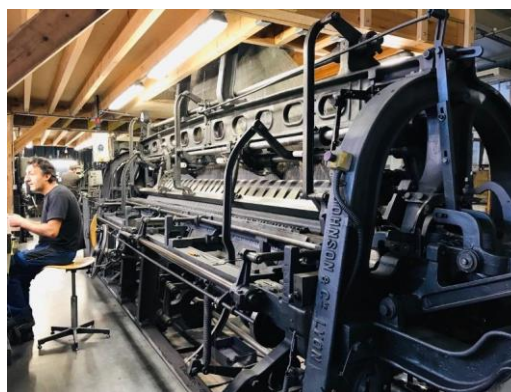
Cependant, la réforme de l'apprentissage mise en place dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, a apporté de nombreuses et profondes modifications, laissant entrevoir un changement de mentalité pour les prochaines années. Ces dispositions, saluées par l'ensemble de l'écosystème des métiers d'art et du patrimoine vivant, entraîneront une meilleure lisibilité de l'offre de formation professionnelle initiale et continue.

- Outils de production

Une autre faiblesse peut se trouver dans les outils de production indispensables aux professionnels, dans les ateliers comme dans les manufactures d'art. En effet, certains savoir-faire ne peuvent s'exprimer sans des machines particulières, souvent d'époque. La fabrication de la dentelle de Caudry, par exemple, est une production mécanisée dont le savoir-faire s'appuie entièrement sur l'utilisation de métiers Leavers. Ces machines, héritées des techniques de fabrication anglaises, ont toutes entre 50 et 100 ans.

Cet exemple est emblématique des cas de figure où la mise en œuvre d'un savoir-faire rare ne peut être déconnectée de l'utilisation d'outils anciens, qui par définition ne peuvent pas toujours pleinement respecter les normes de sécurité modernes, contraignant un chef d'entreprise à en interdire l'utilisation à un salarié ou à un apprenti.

Il convient d'engager une réflexion, en lien avec le ministère du travail, sur l'utilisation de ces machines séculaires, en veillant au juste équilibre entre les enjeux liés à l'intégrité physique des personnes et ceux liés à la perpétuation d'un mode de fabrication pour lequel elles sont indispensables.



Métiers permettant la fabrication de la dentelle de Caudry, manufacture Jean Bracq

La préservation de ce patrimoine industriel comporte un autre enjeu de taille. Par manque de vigilance, certaines machines sont délaissées, n'ayant plus d'usage dans la fabrication. Or, même celles qui paraissent désuètes, ne le sont en réalité jamais. Les pièces se changent et s'échangent, des machines hors d'usage pouvant servir de stock de pièces de rechange. Pour réparer des métiers mécaniques, on pratique souvent un « cannibalisme », consistant à dépecer des métiers hors d'usage et stockés à cet effet.

La manufacture Jean-Bracq à Caudry³² a témoigné d'une autre inquiétude à l'égard de ce qui est perçu comme du « pillage étranger ». Le directeur de cette entreprise a racheté et installé à Caudry les derniers métiers de Lyon pour éviter qu'ils ne partent à l'étranger. Exportés dans d'autres pays, ils auraient permis de développer une production de dentelle étrangère, ce qui aurait mis à mal la production caudrésienne.

Les débouchés n'étant pas suffisants pour encourager la conception de nouveaux outils de production adaptés aux normes actuelles de sécurité, il est indispensable de sauvegarder, de restaurer et de maintenir en France ceux qui s'y trouvent aujourd'hui. Ces machines appartiennent en effet au patrimoine industriel français.

PROPOSITION N°3 :

Etablir une liste des outils de production patrimoniaux et empêcher leur exportation sans déclaration préalable.

- Des matières premières menacées

Le cœur de l'activité d'un artisan d'art est le travail d'une matière à partir de laquelle des savoir-faire, parfois multiséculaires, et une création, s'inscrivant bien souvent dans une grande contemporanéité, se confondent. Si ces savoir-faire sont issus d'un héritage, la matière première y est tout à fait associée et cette dernière est parfois au centre des enjeux d'aujourd'hui, suscitant de grandes préoccupations pour les professionnels des métiers d'art et les entreprises du patrimoine vivant. En effet, une menace réelle de disparition de certaines matières premières pour cause d'interdiction persiste, pour des raisons diverses : les risques liés à la santé pour le plomb ou le nickel, la prise en compte des enjeux environnementaux pour certaines essences de bois ou pour les produits issus du monde animal. La santé des professionnels et des citoyens,

³² Visite de l'entreprise Jean Bracq à Caudry par Philippe Huppé

ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité, sont légitimement au cœur des sujets actuellement débattus par les instances de l'Union européenne, mais la France ne peut aborder cette question en faisant fi des conséquences économiques et culturelles qu'une interdiction de certaines de ces substances pourrait entraîner.

À titre d'exemple, c'est en France que l'immense majorité des vitraux³³ du monde se trouve. Or, si ce savoir-faire et ce patrimoine impliquent la présence et l'usage du plomb, cette utilisation est menacée par la volonté de certains pays européens qui souhaitent déposer une proposition classifiant comme substance extrêmement préoccupante le plomb dans le cadre du règlement REACH³⁴. Un autre exemple concerne le nickel, métal aujourd'hui indispensable dans la production des instruments de musique et pour lequel l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a établi un guide d'interprétation³⁵ qui pourrait mener à une interdiction de ce métal dans la mesure où un contact prolongé avec la peau du musicien pourrait causer des allergies.

Il en va de même pour certains matériaux soumis à des réglementations récentes et contraignantes dans le domaine environnemental comme certaines essences de bois rares ou encore l'ivoire dont l'utilisation est encadrée par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). La forge de Laguiole a déclaré disposer d'un stock d'ivoire valorisé à plus de 80 000 euros.³⁶ La convention CITES rend impossible son utilisation et sa revente, pénalisant ainsi les possesseurs de stocks anciens. Dans ce même registre, Thierry Drevelle, ébéniste à Cognac, souligne la difficulté de suivre les évolutions réglementaires en matière de traçabilité de bois rares et d'exportation alors que l'essentiel des ventes se fait à l'international.

Ces conventions, légitimes, demandent donc un accompagnement par les pouvoirs publics des acteurs les plus modestes, à la fois par de l'information facilement accessible, et pour trouver des substances de substitution aux propriétés physiques satisfaisantes pour limiter l'impact sur la qualité de la production³⁷. La future entité nationale dédiée aux métiers d'art pourrait avoir comme compétence de donner un avis technique au gouvernement préalablement

³³ « La France, pays de cathédrales, a la plus grande surface de vitraux dans le monde, soit 90 000 m² de vitraux. » in INMA, *Maître verrier* [en ligne]. Disponible sur <https://www.institut-metiersdart.org/metiers-art/fiches-metiers/architecture-et-jardins/maitre-verrier-vitrailliste> [consulté le 7 novembre 2018]

³⁴ "Registration, Evaluation, Authorisation of Chemical products". Ce règlement européen n°1907/2006 du 18 décembre 2006 consiste à mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques que peuvent représenter certains produits chimiques.

³⁵ECHA, *Guidance on requirements for substances in articles*, juin 2017, [en ligne]. Disponible sur lien suivant en anglais : https://echa.europa.eu/documents/10162/23036412/articles_en.pdf [consulté le 14 novembre 2018]

³⁶ Visite de la Forge Laguiole par Philippe Huppé

³⁷ Concernant les produits de substitution et l'innovation, l'argumentaire est développé dans le II.C.2

à une décision législative comportant une remise en cause de certains matériaux ou produits utilisés par les professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant.



Visite de la Forge Laguiole avec le député Stéphane Mazars

- La suppression des taxes affectées

Une autre grande préoccupation est régulièrement apparue lors de nombreuses auditions quant à une éventuelle suppression des taxes affectées telles que la taxe pour le développement des industries de l'ameublement ou des industries du bois, la taxe pour le développement des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure, la taxe pour le développement des industries de l'horlogerie, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie ainsi que des arts de la table (taxe HBJOAT) ou enfin la taxe pour le développement des industries de l'habillement.

Ces taxes répondent pourtant à une mission de service public définie par la loi n° 78-654 du 22 juin 1978 concernant les comités professionnels de développement économique. Elles ont ainsi pour objet de « concourir à la préservation de l'emploi et à l'équilibre de la balance des paiements en organisant l'évolution des structures de création, de production et de commercialisation pour assurer leur compétitivité, en contribuant au financement d'actions d'intérêt général n'entravant pas la concurrence et facilitant cette évolution, en aidant au développement des jeunes entreprises innovantes, en accroissant la productivité par une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, en améliorant l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, en soutenant les actions de promotion, en accompagnant le développement international des entreprises, en encourageant la formation et la préservation des savoir-faire et du patrimoine ».

Elles sont hautement stratégiques pour ces secteurs fortement soumis à la concurrence internationale, et emblématiques d'un art de vivre à la française. Elles permettent des actions collectives auxquelles les entreprises ne pourraient accéder isolément. Elles entretiennent un écosystème favorable à ces secteurs, fers de lance de l'industrie du luxe pour laquelle la France est leader mondial. Le cumul des taxes affectées versées aux quatre comités professionnels de développement économique concernés (Francéclat, CTC, CODIFAB et DEFI) est inférieur à 50 millions euros, provenant environ d'un tiers des taxes prélevées sur les importations³⁸.

En plus, elles permettent une mutualisation des ressources en faisant contribuer les acteurs les plus performants au développement du tissu de PME et TPE. Elles soutiennent les savoir-faire de nos territoires, en orientant les consommateurs français et internationaux vers les produits qui en sont issus ou en développant l'offre de formation. À titre d'exemple, la taxe HBJOAT est perçue par Francéclat au titre des arts de la table sur la fabrication française destinée au marché français, sur la vente au public, sur l'importation de produits extra-communautaires, cette dernière représentant près de trois quart de la contribution. Utiles à l'ensemble des secteurs, malgré le coût qu'elles représentent pour les entreprises, elles sont grandement défendues par elles pour les actions collectives qu'elles permettent. Elles constituent en effet l'unique exemple de contribution voulue et demandée par les entreprises et sont aussi soutenues par l'ensemble des représentants du secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant mais aussi les fédérations du cuir, de la verrerie, de l'ameublement, de la mode ou des arts de la table.

PROPOSITION N° 4 :

Maintenir la taxe affectée destinée au financement des comités professionnels de développement économique (CPDE).

4. Opportunités du secteur

- Les métiers d'art et le patrimoine vivant entre innovation et tradition

Souvent, l'innovation est au cœur du modèle de développement des entreprises du patrimoine vivant et des métiers d'art. C'est en s'inscrivant dans l'histoire du pays, dans le patrimoine des territoires tout en épousant les transformations économiques, sociales et

³⁸ Part des taxes provenant des importations : Francéclat : 17% ; DEFI : 35% ; CTC : 35% ; CODIFAB : 30%

technologiques, que les professionnels de ce secteur peuvent préserver et développer l'excellence de leurs savoir-faire. Le ministre Renaud Dutreil résume très bien ce phénomène par ces mots : « le passé rassure et le futur excite »³⁹. Le succès français dans le monde de l'art de vivre illustre le parfait équilibre entre ces deux éléments.

Il faut souligner aussi l'importance du numérique dans ces nouveaux rapports entre tradition et innovation et le placer au cœur des stratégies de développement du secteur. Outre le mode de production, cela inclut aussi le marketing digital pour conquérir les jeunes consommateurs et ouvrir de nouveaux marchés ou de nouveaux modes de consommation. Le secteur de l'équipement de la personne a réussi cette transition numérique. Il importe aujourd'hui de capitaliser sur la tendance qui se dessine d'aller vers des modes de consommation plus vertueux mettant en avant la durabilité des produits, leur qualité, leur dimension écoresponsable... Autant de qualités qui sont l'essence même des métiers d'art et dont la mise en valeur au travers des médias digitaux est un enjeu certain pour le développement du secteur. Phénomène marketing de portée internationale, le « craft » est partout et influe fortement sur les modes de consommation. Les métiers d'art peuvent donc trouver naturellement leur place au cœur de cette tendance de fond. De nombreux jeunes artisans auditionnés ont réussi à se faire reconnaître grâce aux réseaux sociaux au premier rang desquels Instagram. Le plumassier Julien Vermeulen, le souffleur de verre Jeremy Maxwell-Wintrebert ou Raphaëlle de Panafieu des ateliers d'éventails Duvelleroy en sont de brillants exemples. Même la société Airbnb propose désormais des expériences et des stages de découvertes des métiers d'art auprès de professionnels membres de leur réseau.



*Julien Vermeulen, plumassier, lauréat du prix « pour l'intelligence de la main »
de la Fondation Bettencourt-Schueller*

³⁹ Audition de Renaud Dutreil

- L'ampleur de la reconversion

Par contraste, le besoin de retour à la matière dans un monde sur-digitalisé permet d'éclairer sur le phénomène de reconversion qui afflue tout particulièrement vers les métiers d'art. L'artisanat d'excellence n'apparaît plus comme un vestige du passé. Sa résurgence est la démonstration qu'il est redécouvert comme ayant une valeur inestimable. Les nombreuses visites dans toute la France ont permis de constater l'ampleur du phénomène de reconversion. Dans sa thèse consacrée à l'artisanat d'art⁴⁰, la sociologue Anne Jourdain a réalisé une enquête afin d'établir les effets de la variable « reconversion » et « sexe » des artisans d'art. Ses travaux démontrent que de plus en plus de cadres, arrivés à l'âge de 35-40 ans, prennent la décision de changer de vie professionnelle et s'orientent fréquemment vers les métiers d'art, qu'ils souhaitent souvent exercer en indépendants. Anne Jourdain souligne que 63% des artisans d'art de son échantillon sont des reconvertis. Elle ajoute, par ailleurs, que 34% pratiquaient une profession intellectuelle supérieure. Le même pourcentage s'applique aux professions intermédiaires⁴¹. Les reconvertis sont pour la plupart des femmes (57%). La sociologue développe plusieurs hypothèses sur la féminisation des métiers d'art telles que « la féminisation des pratiques culturelles, les multiples dispositifs visant aujourd'hui à favoriser l'entrepreneuriat au féminin ou le phénomène des mompreneurs »⁴². Elle précise en outre que bien souvent, les femmes ne pratiquent pas les mêmes métiers d'art que les hommes, même si cela a tendance à s'atténuer. Les femmes se dirigent plus aisément vers la décoration, la mode et la céramique tandis que les hommes vont vers le bois, le métal, la pierre ou encore la facture instrumentale.

Autre phénomène remarqué, celui de la reprise d'EPV par des cadres ayant fait carrière dans de grands groupes et qui souhaitent donner davantage de sens à leur vie professionnelle. Il est possible de citer des exemples tels que Roger Pradier (luminaires), Cristallerie de Montbronn, Passementerie Verrier, Filature Fonty etc. Leur expérience en termes de management constitue une réelle valeur ajoutée pour le développement économique de ces entreprises. Le réseau Repreneurs d'Entreprises aux Savoir-Faire d'Excellence (RESFE) accomplit un travail

⁴⁰ JOURDAIN Anne, *Les artisans d'art en France. Éthiques et marchés*, thèse de sociologie sous la direction de Frédéric Lebaron, Université de Picardie Jules Verne, Amiens, 2012

⁴¹ JOURDAIN Anne, *Des artisans d'art aux artisanes d'art*, in Travail et Emploi, n°150, avril-juin 2017, pp. 25-52.

⁴² JOURDAIN Anne, *Des artisans d'art aux artisanes d'art*, in Travail et Emploi, n°150, avril-juin 2017, p31

remarquable pour mettre en lien ces cadres portant un projet de reprise avec des dirigeants souhaitant céder ou ouvrir le capital de leur structure.⁴³

- La technologie au service de la préservation des savoir-faire

La quatrième révolution industrielle impacte inexorablement les métiers d'art. De nouveaux outils technologiques numériques, comme la conception assistée par ordinateur, la fabrication additive/soustractive, ou l'imprimante 3D, apparaissent et bousculent l'idée que les artisans d'art se font de la fabrication. En facilitant la conception d'un objet, ces nouveaux outils sont à la fois source de grande inquiétude et de grande émulation. Par ailleurs, pour de nombreux métiers rares, un enjeu de préservation des savoir-faire se pose. En effet, ils encourent le risque de disparaître s'ils ne sont pas transmis, entraînant un appauvrissement de l'entreprise par une réelle perte tant patrimoniale que financière.

Pleinement conscients du défi de sauvegarder des gestes liés à ces savoir-faire d'exception, certains acteurs se sont engagés dans des projets de création de bases de données de conservation de ces gestes.

Ainsi, le ministère de l'Économie et des Finances affiche cette ambition à travers le dispositif des pôles d'innovation pour l'artisanat (PIA), avec un projet de développement d'une banque de données qui a vocation à être en libre accès, pouvant d'ailleurs susciter l'intérêt des plus jeunes. De même, grâce à un soutien financier de la fondation Bettencourt-Schueller et des fonds du Programme d'investissement d'avenir (PIA), les Compagnons du devoir et du Tour de France portent un projet de « procédéthèque » recensant l'ensemble des savoir-faire liés aux matériaux souples, comme les textiles ou les cuirs.

Ces projets, qui concourent évidemment à la préservation des savoir-faire, mais aussi à leur valorisation et à leur diffusion présentent cependant quelques difficultés qu'il convient de ne pas ignorer. Se pose notamment la question des droits de propriété intellectuelle des artisans qui effectuent ces gestes, mais aussi l'inquiétude quant à la divulgation et l'appropriation de ces savoir-faire par des professionnels étrangers.

- Les nouveaux enjeux sociétaux

Le changement de paradigme de l'entrepreneuriat se traduit également par un changement de mentalité. Ainsi, l'économie sociale et solidaire (ESS), la responsabilité sociale

⁴³ Audition du réseau RSFE

des entreprises (RSE) ou bien le mouvement « Slow Made » sont le cœur même de certaines vocations. Ces mouvements de société encouragent une conciliation entre activité économique et équité sociale et se fondent sur une compréhension des enjeux contemporains en défendant une consommation plus responsable.



Visite de l'EPV Tuffery à Florac qui assure la traçabilité et la qualité des matériaux pour la fabrication de ses jeans

Les métiers d'art et du patrimoine vivant font face à de profondes évolutions structurelles. Pour répondre aux défis posés par ces évolutions, la France dispose d'atouts précieux, mais pas toujours articulés de manière optimale.

B. Le pilotage des politiques publiques à l'échelon national

Le secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant implique de nombreux aspects, tels que ceux de la formation, de la culture, de l'économie, du tourisme, de l'aménagement du territoire et de l'innovation, lesquels sont rattachés à des ministères différents, sans réelle concertation ou coordination dans leurs actions respectives. Ainsi, ce défaut de coordination rend l'action de l'État moins lisible et surtout, moins efficace. Les rapporteurs souhaitent souligner cette nécessité de coordonner les actions des ministères, des opérateurs de l'État mais aussi des collectivités territoriales. Ce lien essentiel doit être assuré entre le niveau national et le niveau régional, en n'omettant pas d'y associer les professionnels et leurs organismes de représentation.

Pourtant, l'État mène déjà des politiques de soutien actif au secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant. Concrètement, cela se traduit par des dispositifs comme le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (CIMA), le dispositif « maître d'art – élève », les pôles d'innovation pour l'artisanat dédiés aux métiers d'art comme le Centre Européen de Recherches et de Formation aux Arts Verriers (CERFAV) ou l'Institut technologique européen des métiers de la

musique (ITEMM). L'action de l'État se déploie également via ses opérateurs, l'INMA, l'ISM, les Manufactures nationales et certains établissements publics culturels. Cette profusion contribue à rendre difficilement lisibles les politiques publiques en faveur du secteur ; pour les entreprises en particulier. La pluralité des tutelles ministérielles ne faisant qu'ajouter à cette complexité.

Régulièrement signalé au cours des auditions et des déplacements conduits par les rapporteurs, ce manque de lisibilité et d'efficacité se trouve également accentué par la fréquente confusion qui se fait entre les opérateurs de l'Etat que sont l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) et l'Institut National des Métiers d'Art (INMA). Il apparaît que les missions de ces deux acteurs au service des savoir-faire d'excellence sont mal identifiées, parfois connexes, voire se chevauchent dans certains cas.

Les rapporteurs estiment donc nécessaire de rationaliser et de coordonner davantage ces politiques sur la base d'une stratégie mieux définie dont la clef de voûte serait l'excellence des savoir-faire français. Pour ce faire, ils proposent de créer un opérateur d'État unique, en lieu et place des deux opérateurs existants (ISM et INMA), doté de missions claires et redéfinies et garant de la cohérence d'ensemble des dispositifs d'aide au secteur tant public que privé.

PROPOSITION N° 5 :

Créer un opérateur de l'État unique sous la forme d'un groupement d'intérêt économique (GIE) pour la préservation et le développement des savoir-faire d'excellence qui allierait les compétences de l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) et de l'Institut National des Métiers d'Art (INMA) et qui permettrait de représenter et d'accompagner l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur.

Cette nouvelle entité aurait pour mission principale la préservation et le développement des savoir-faire d'exception incarnés par les métiers d'art et les entreprises du patrimoine vivant. L'alliance des compétences de l'ISM et de l'INMA pourrait permettre de constituer un acteur de référence pour représenter et accompagner au mieux ces métiers d'excellence. Cette entité devra être en capacité de mobiliser tous les acteurs qui œuvrent dans ce domaine de compétences, tels que les syndicats représentatifs, les branches professionnelles, les fondations et les associations. Le développement économique des professionnels des métiers d'art et des entreprises du patrimoine vivant ne peut se penser qu'en conjuguant la force des actions

publiques et privées. Elle devra être d'une grande souplesse et permettre d'adjoindre les apports publics et privés.

1. La création d'un opérateur de référence

L'ambition de l'État dans son soutien aux métiers d'art et au patrimoine vivant doit se traduire par la création d'un acteur dédié, bien identifié, en charge de coordonner les actions dans ce domaine. Cette structure doit avant tout répondre aux besoins exprimés par les professionnels du secteur. Sur la base des auditions menées, les missions de cet opérateur pourraient se décliner autour de plusieurs axes.

- Veille et études : observatoire national et international

Le rôle de veille et d'études est essentiel. Seules des données économiques fiables et pertinentes permettront à l'État de définir les orientations de ses politiques publiques d'aide au secteur, tandis qu'elles permettront aux autres acteurs en charge du développement économique (régions, EPCI, Chambres consulaires...) d'initier leurs actions de manière appropriée. Le manque d'informations chiffrées à ce jour a déjà été identifié comme un handicap majeur pour la filière. La carence de données économiques et sociales ne permet pas d'orienter correctement les politiques publiques à quelque niveau que ce soit. Rappelons que les chiffres qui servent actuellement de référence pour le secteur, soit les 60 000 entreprises, 120 000 emplois et 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires, sont approximatifs. Le besoin de produire de la donnée, de la collecter lorsqu'elle est produite à d'autres échelons territoriaux et de la mettre à disposition des acteurs et des entreprises du secteur est urgent. Véritable mission d'intelligence économique, ce travail doit permettre de mieux adapter les politiques publiques, d'anticiper les tendances des marchés nationaux et internationaux et de mieux armer le secteur face aux menaces qui ont été décrites plus haut.

Comme observatoire national et international référent en matière de savoir-faire d'excellence, il apparaît évident que, l'une des premières missions du nouvel opérateur de l'Etat sera de mener des études sectorielles afin de mieux appréhender l'impact économique de ces métiers d'excellence en termes d'emplois et de volume d'activité, mais aussi les liens et impacts sur les autres secteurs économiques. Il s'agira d'établir un panorama quantitatif et qualitatif des entreprises du secteur. L'objectif est de fournir aux pouvoirs publics et aux décideurs économiques des instruments d'analyse pertinents au niveau national et de rendre accessible à l'ensemble des acteurs les travaux conduits sur ce thème.

Les auditions menées ont également permis de mesurer la forte attente des régions en matière de données analytiques. La région Occitanie⁴⁴, très dynamique en la matière, a notamment évoqué la nécessité de “désigner un interlocuteur unique au niveau régional ayant une feuille de route claire, des leviers techniques et financiers”. La région en charge de la formation, de l’emploi, du développement économique et de l’aménagement du territoire est l’interlocuteur adapté sur les métiers d’art en lien avec les territoires et les porteurs de projet de développement de ce secteur. L’angle touristique et de développement territorial doivent entrer dans le raisonnement de développement global.

Ainsi, à l’instar de ce qui sera développé au niveau national, il paraît particulièrement opportun de décliner ces informations sur le plan régional ou infrarégional. Une telle mesure paraît tout à fait justifiée au regard des besoins des régions et des départements dans la mise en place d’une réelle politique d’attractivité touristique par le biais de la promotion des savoir-faire d’excellence, mais aussi du développement de l’économie et donc des emplois locaux.

Ce nouvel opérateur aura aussi une mission d’intelligence économique sectorielle. Le rapport « Intelligence économique et stratégie des entreprises », appelé communément « Rapport Martre » définit l’intelligence économique comme « l’ensemble des actions coordonnées de recherche de traitement et de distribution, en vue de son exploitation, de l’information utile aux acteurs économiques ». Par l’expertise qu’il saura développer, l’opérateur unique pourra accompagner les autres acteurs dans le développement de leurs projets. Cette fonction de conseil pourra le cas échéant prendre la forme de prestations d’ingénierie rémunérées.

La démarche de veille, de capitalisation, de recherche et de diffusion d’information, qui couvre l’ensemble des enjeux et des métiers, a démontré son utilité. Cette stratégie devrait s’appuyer sur le dispositif mis en place par le centre de veille et de ressources informationnelles de l’ISM en lien avec celui de l’INMA. Il s’agit de bien identifier les expertises et les complémentarités qui pourraient s’en dégager pour permettre une large diffusion d’informations sur des dossiers thématiques ou sectoriels d’actualité évolutifs, mis à jour au quotidien, ainsi qu’une diversification des modes d’accès à l’information.

⁴⁴ Audition d’Agnès Nadot pour la région Occitanie

- Accompagnement des professionnels

Les auditions ont mis en évidence le désœuvrement dans lequel se retrouvent nombre de porteurs de projets. La diversité des statuts, des métiers, l'isolement géographique de nombreux artisans d'art font que beaucoup ne savent pas quelle porte pousser pour trouver du conseil et connaître les dispositifs auxquels ils pourraient prétendre pour démarrer ou développer leur activité. Certains sollicitent leur Chambre de Métiers et de l'Artisanat, d'autres une mission régionale des métiers d'art lorsqu'elle existe, d'autres encore se tournent vers les Ateliers d'Art de France ou l'INMA... Le nouvel opérateur aura donc également vocation à renseigner et orienter les entrepreneurs en assurant à la fois le rôle de point d'entrée unique et de centre de ressources dans tous les domaines.

Il convient également d'anticiper le besoin des professionnels concernant divers sujets tels que : les nouvelles réglementations, les innovations, les tendances de marché, les opportunités à l'export et ou les besoins en formation. Il s'agit avant tout de créer des opportunités de développement de ces entreprises, souvent fragiles d'un point de vue économique et d'appuyer leurs stratégies de développement économique. Ainsi, entre 2006 et 2017, plus d'une centaine d'entreprises du patrimoine vivant ont été mises en redressement judiciaire. Certaines ont pu poursuivre leur activité grâce à une reprise, sauvegardant ainsi, au moins partiellement, leurs savoir-faire. En lien avec les services économiques dans les territoires, il convient donc aussi de renforcer le suivi de ces entreprises aux savoir-faire d'excellence qui sont stratégiques pour l'économie du pays et qui peuvent connaître des difficultés.

En appui aux professionnels du secteur, la fonction de centre de ressources du nouvel opérateur de l'Etat, devra recenser les aides, appels à candidatures, les concours, ou encore les types de financements pour aider les entreprises des métiers d'art et du patrimoine vivant à se développer et à accroître leur visibilité.

Pour répondre aux défis d'innovation, il conviendra aussi de les accompagner dans leurs démarches de développement par les technologies, le design, la création de nouveaux produits répondant aux tendances des marchés, en s'appuyant notamment sur le réseau des Pôles d'Innovation pour l'Artisanat, aujourd'hui soutenu par l'ISM et la Direction générale des entreprises (DGE) du ministère de l'économie et des finances. Ces Pôles d'innovation sont en effet des centres de ressources capables d'identifier des solutions adaptées aux besoins des petites entreprises et de les accompagner.

- Gestion des labels et dispositifs

Reprenant les compétences de l'Institut Supérieur des Métiers et de l'Institut National des Métiers d'Art, l'organisation fonctionnelle, l'animation et le développement du label « entreprise du patrimoine vivant » et du dispositif « Maîtres d'Art – Elèves », auront bien sûr vocation à être gérés par le nouvel opérateur de l'Etat. Organisme centralisateur, il pourrait également être un soutien pour développer les démarches d'Indication Géographique (IG) en accompagnant les porteurs de projet. Enfin, en portant la gestion et la valorisation de l'ensemble de ces dispositifs reconnaissant l'excellence des savoir-faire français, il paraît indispensable de faire émerger un nouveau label d'Etat qui reconnaîtrait les meilleurs des professionnels des métiers d'art du pays.



Visite de l'EPV la Madeleine qui fabrique 40 à 50 vases d'Anduze par jour

a. Gestion du label Entreprise du Patrimoine Vivant⁴⁵

⁴⁵ Le label EPV : ambassadeur de l'excellence des savoir-faire français. Soucieux de récompenser l'Excellence à la française, l'État a mis en place en 2005 le label EPV qui a pour objectif, après une instruction rigoureuse, de récompenser des petites et moyennes entreprises emblématiques de l'excellence française industrielle ou artisanale, pendant une durée de 5 ans. Il est la seule distinction récompensant les entreprises françaises pour l'excellence de leurs savoir-faire, notamment dans les métiers de l'industrie, de l'art et de la gastronomie. Nombre de métiers sont concernés dont notamment :

1. Les métiers liés à l'art et à la culture, en raison de leurs méthodes de travail avancées, de la rareté de leurs équipements et de leur portée culturelle. Baccarat, Chaumet ou Hermès figurent notamment parmi les entreprises récompensées.
2. Les métiers de la gastronomie, pour la reconnaissance des tables de prestige comme Dalloyau, Biscuits Fossier, Chocolaterie de Puyricard, Caviar Petrossian ou encore Champagne Bollinger, les terroirs et les spécialités.
3. Les métiers de l'industrie qui développent et utilisent des technologies de pointe, de la propriété intellectuelle à très haute valeur ajoutée et qui sauvegardent des fabrications traditionnelles. Des entreprises de secteurs aussi divers que l'optique (Thales Angenieux) et la fabrication de gants de sécurité (Espuna) sont ainsi distinguées.

Ses critères portent notamment sur la maîtrise de savoir-faire avancés, renommés ou traditionnels, en général associés à un territoire. Ils permettent de souligner nettement la haute valeur ajoutée d'une fabrication « made in France » aux yeux des acheteurs nationaux et internationaux. Une fois obtenu, le label permet l'obtention d'avantages fiscaux et d'aide au développement économique.

Cette action de promotion se voit amplifiée par une présence des entreprises labellisées sur les salons professionnels majeurs ainsi que par un appui à l'export. Distinguant l'excellence de fabrication et les savoir-faire rares, le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » permet de valoriser efficacement les entreprises françaises face à la concurrence mondiale.

L'ensemble des personnes auditionnées ont salué le caractère exceptionnel du label **Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV)** géré par l'ISM pour le compte de l'État. Pourtant, beaucoup déplorent un manque de visibilité tant sur le plan national qu'international, souvent source de déception par rapport à l'impact attendu de ce label sur leur activité. Des activités de promotion sont réalisées par l'ISM mais elles sont manifestement insuffisantes ou mal adressées. Le dispositif peut certainement être sensiblement amélioré au travers d'opérations de marketing plus efficaces.

Pour autant, si la valorisation et la reconnaissance du label EPV est fondamentale, cette mission qui bénéficie directement à des acteurs privés ne doit pas nécessairement être financée par l'État. Ainsi pour développer la visibilité du label, les entreprises reconnues devraient être davantage impliquées dans les actions de promotion du label. Elles sont les ambassadrices des savoir-faire d'excellence, notamment à l'international. Aussi, il paraît plus judicieux de confier le dispositif d'animation de la communication autour du label à l'Association nationale des EPV, en liaison avec les associations régionales qui sont en cours de création. Certaines, comme l'association régionale des EPV normandes ou encore de Centre-Val-de-Loire, ont réussi à s'organiser en collectifs structurés, capables de monter des actions collectives de promotion de leur savoir-faire, en lien avec les collectivités territoriales, dont les régions. De même, les EPV des deux départements charentais songent à se regrouper en association pour porter des actions communes de promotion en prenant l'axe du fleuve Charente comme lien territorial. Ce modèle paraît pertinent dans un contexte de régionalisation des politiques économiques qui permettra d'avoir des stratégies adaptées en fonction des spécificités territoriales. Comme le souligne le Directeur général d'Atout France⁴⁶, Christian Mantei « la chasse en meute » doit devenir un réflexe automatique pour les EPV.

Le rôle de l'opérateur sera donc avant tout d'assurer l'organisation fonctionnelle du label et l'instruction des dossiers de candidature en se portant garant de la rigueur de la procédure d'attribution.

Il pourrait aussi porter les évolutions que de nombreux membres de la Commission nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant ont appelées de leurs vœux lors des auditions. À ce titre, le décret n°2006-595 du 23 mai 2006 relatif à l'attribution du label pourrait être revu pour modifier les critères pour mieux tenir compte de son évolution depuis sa création. Toute

⁴⁶ Audition de Christian Mantei, directeur d'Atout France

la valeur du label réside en effet dans la rigueur et l'objectivité des critères de sélection. Parmi les pistes d'évolution possible, il est proposé de :

1. Reconnaître davantage le rôle des EPV dans la transmission des savoir-faire d'excellence et rendre plus exigeants les critères qui s'y rapportent ;
2. Instaurer le principe qu'une part significative du chiffre d'affaires doit résulter directement de la mise en œuvre d'un savoir-faire rare ou d'excellence ;
3. Inciter les EPV et les candidats au label à l'adoption de démarches d'innovation, à travers une politique numérique notamment ;
4. Renforcer les liens entre les EPV et leur territoire, par l'adoption de critères relatifs à la responsabilité sociale des entreprises et l'entreprise à mission.

Le nouveau cadre réglementaire pourrait également prévoir la possibilité de retirer avant l'expiration des 5 ans, le label à une entreprise qui ne respecterait manifestement plus les critères d'attribution ou ne correspondrait plus aux évaluations attendues pour se maintenir à ce niveau d'excellence.

PROPOSITION N° 6 :

Faire évoluer le dispositif « entreprise du patrimoine vivant » (EPV) grâce à une révision des critères d'attribution du label et à une refonte de l'animation du dispositif, notamment au sein des territoires.

b. Gestion du dispositif Maîtres d'art - Élèves⁴⁷

⁴⁷ Créé en 1994 par le ministère de la Culture, le Dispositif Maîtres d'art – Élèves est une initiative unique en Europe qui contribue à la pérennisation des savoir-faire remarquables et rares des métiers d'art. Il soutient la transmission des savoir-faire qui incarnent l'excellence de l'artisanat d'art, participent à la vie économique et culturelle française et pour lesquels il n'existe plus de formations.

Inspiré par les « Trésors nationaux vivants » du Japon, le titre de Maître d'art est décerné à vie par le ministère de la Culture et distingue des artisans de passion pour la singularité de leur savoir-faire, leur parcours exceptionnel et leur implication dans le renouvellement des métiers d'art. Plus qu'une reconnaissance, ce titre est le symbole d'un engagement et d'une volonté de transmettre. Depuis 1994, 132 professionnels, acteurs de la création ou restaurateurs, ont été nommés Maîtres d'art et 95 métiers artisanaux mis à l'honneur, tant dans le champ de la création artistique que de la préservation du patrimoine. Une fois nommé, chaque Maître d'art a le devoir de transmettre son savoir-faire à l'Élève avec lequel il a été sélectionné. Pendant trois ans, son atelier devient le lieu privilégié de la transmission. Il reçoit une allocation annuelle du ministère de la Culture et bénéficie de l'accompagnement pédagogique de l'Institut National des Métiers d'Art et du soutien financier de la Fondation Bettencourt-Schueller, mécène du dispositif.

La gestion de ce dispositif est aujourd'hui confiée à l'INMA⁴⁸ qui coordonne un jury composé de professionnels des métiers d'art, de directeurs d'établissements et d'experts du ministère de la Culture, et chargé de l'attribution du titre de Maître d'Art selon un certain nombre de critères dont la justification d'une expérience professionnelle significative. Ce titre qui a pour objet de préserver des savoir-faire rares, est attribué à un professionnel des métiers d'art qui serait détenteur d'une pratique pour laquelle la formation n'existe pas ou peu. Parallèlement, il s'agit d'accompagner un élève vers la concrétisation d'un projet professionnel. Cet élève doit donc lui-même pouvoir justifier d'une première expérience professionnelle et être titulaire d'un premier diplôme. L'Etat et la fondation Bettencourt-Schueller prennent en charge une part substantielle de la rémunération de l'élève pour permettre la transmission du savoir-faire sans mettre en péril l'équilibre économique de l'atelier du maître d'art.

L'association des Maîtres d'art⁴⁹, qui représente les titulaires de ce titre, a reconnu que ce dispositif est une réussite à "90%", mais a cependant convenu qu'il avait besoin d'évoluer. En l'état, sa gestion n'est pas assez mise en avant et est qualifiée "d'opaque". L'association des Maîtres d'art a également identifié une problématique majeure menaçant la préservation de certains de ces savoir-faire rares : il n'est possible pour un maître d'art de transmettre son savoir qu'à un seul élève. Il conviendra donc, comme le propose l'association, de permettre l'augmentation de ce seuil.

PROPOSITION N°7 :

Permettre aux Maîtres d'Art de pouvoir former plusieurs élèves.

c. Appui à la constitution d'un dossier d'Indication Géographique

Se calquant sur le modèle à succès des Indications Géographiques Protégées (IGP) qui reconnaît le lieu de production et la qualité de fabrication des produits agricoles, la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, prévoit la possibilité de créer des Indications Géographiques (IG) pour des produits manufacturés et des ressources naturelles. Portée par Carole Delga, alors Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie Sociale et Solidaire, l'Indication Géographique repose sur 4 éléments cumulatifs : la dénomination d'une zone géographique ou d'un lieu déterminé ; la désignation d'un produit artisanal, manufacturé ; originaire de cette zone ; ce produit doit

⁴⁸ INMA. *Titre de maître d'art*, [en ligne]. Disponible sur <https://www.maitredart.fr/titre-maitre-d-art> [consulté le 9 novembre 2018]

⁴⁹ Audition de l'association des Maîtres d'Art

posséder une qualité, une réputation ou des caractéristiques exclusivement attribuées à cette origine géographique.

L'IG est un formidable outil pour faire connaître des produits de qualité, renforcer leur potentiel à l'export et protéger contre les contrefaçons des produits résultant de savoir-faire d'exception. Afin de faire reconnaître la qualité de ces produits, les entreprises d'un territoire, regroupées au sein d'un organisme de défense et de gestion, doivent, pour obtenir le label, déposer un dossier d'homologation auprès de l'institut national de la propriété industrielle (INPI) chargé d'instruire les dossiers.



*Visite de l'atelier d'un bijoutier travaillant le grenat de Perpignan
avec le député Romain Grau*

S'attachant à une démarche collective d'entreprises, les IG sont porteuses d'un fort potentiel pour soutenir l'économie locale en permettant de pérenniser une chaîne d'activités touristiques et économiques, de type circuit-court.

Cependant, force est de constater que ce label n'est pas développé comme il devrait l'être, ceci en raison notamment de la complexité des démarches visant à son obtention. Aujourd'hui, sont homologués la Porcelaine de Limoges, le Siège de Liffol, la Pierre de Bourgogne, le Granit de Bretagne et depuis peu la Tapisserie d'Aubusson et le Grenat de Perpignan, alors que le Savon de Marseille, la Coutellerie de Laguiole, le calisson d'Aix ou encore la Charentaise de Charente-Périgord sont à des états divers de demande d'homologation.

Aussi, tourné vers les savoir-faire d'excellence, il apparaîtrait tout à fait opportun que le nouvel opérateur de l'Etat ait pour mission d'accompagner les porteurs de projet et de développer ce label afin de le faire connaître comme gage de qualité et de traçabilité.

PROPOSITION N° 8 :

Mettre en place un accompagnement personnalisé des porteurs de projets lors de la constitution de dossiers d'homologation d'Indications Géographiques et promouvoir davantage le label.

d. Création d'un label "Métiers d'Art d'Excellence"

Ce soutien au développement des labels et dispositifs visant à la reconnaissance des savoir-faire et de leurs détenteurs constituera assurément un axe fort du nouvel opérateur de l'Etat. Au regard de l'attachement des Français, comme des étrangers, à ces labels qui assurent la qualité et la traçabilité des produits, il apparaît que la trajectoire de qualification de l'ensemble de ces savoir-faire rendrait l'absence d'un label « métiers d'art » préjudiciable pour les professionnels de ce secteur. Le nouvel opérateur de l'Etat pourrait donc gérer un nouveau label d'Etat récompensant les meilleurs professionnels des métiers d'art dont il définirait les critères. Ce label, délivré par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, serait attribué à des professionnels des métiers d'art travaillant seul ou à deux, maîtrisant un savoir-faire exceptionnel, produisant localement en France et ayant un chiffre d'affaires inférieur à 80 000 euros. Ce label reconnaîtrait l'excellence individuelle et favoriserait ainsi la créativité et la valorisation de l'activité de ces artisans d'art.



Visite d'un atelier de faïencerie à Apt

PROPOSITION N° 9:

Créer un label "Métiers d'Art d'Excellence" reconnaissant l'excellence des meilleurs professionnels des métiers d'art, non éligible au label EPV.

- Promotion des métiers et des savoir-faire d'excellence

La promotion des métiers d'art et du patrimoine vivant est essentielle pour valoriser la créativité, la modernité et l'innovation permanente qui se trouvent dans ces métiers d'excellence.

Dans cette perspective, les **Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA)** sont le premier évènement dédié à la promotion et à la valorisation des métiers d'art et de leurs professionnels. L'INMA, organisateur de cet évènement, souligne que celui-ci pourrait être repensé dans une nouvelle stratégie visant à renforcer l'excellence dans la manifestation.

PROPOSITION N°10:

Renforcer la sélection des ateliers participant aux Journées européennes des métiers d'art (JEMA), en y intégrant plus largement les Entreprises du patrimoine vivant (EPV) et les bénéficiaires du nouveau label des Métiers d'Art d'Excellence aux côtés des grands acteurs publics (Mobilier national, Musées des arts décoratifs, Monnaie de Paris, grandes manufactures d'État, Opéra national, Comédie Française...). La dimension territoriale de l'évènement pourrait également être renforcée par l'organisation de rendez-vous d'exception, portés par les régions ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), adossés aux JEMA.

D'une manière générale, les savoir-faire qui se voient consacrés au travers des reconnaissances telles que le titre « Meilleur Ouvrier de France » (MOF), les maîtres d'art, ou les EPV sont d'une qualité exceptionnelle. Cette multitude de très haute qualité fait de la France LE pays des métiers d'art. Il est donc nécessaire que la France maintienne et renforce son image de vitrine internationale de l'excellence de la main.

En plus des JEMA, de nombreux salons se développent dans toute la France, majoritairement sous l'impulsion d'Ateliers d'Art de France. Parmi eux, le salon « Révélations », organisé tous les deux ans en mai au Grand Palais à Paris et rassemblant plus de 40 000 visiteurs, se veut un lieu de rencontre entre le monde de l'excellence créative avec son marché⁵⁰. Tourné vers le secteur de la maison, de la décoration, de l'architecture et du design, il est aussi possible de citer le salon professionnel « Maison & Objet », qui est devenu

⁵⁰ ATELIERS D'ART DE FRANCE. *Révélations au Grand Palais*, [en ligne]. Disponible sur <https://www.ateliersdart.com/revelations-grand-palais.4,154.htm> [consulté le 12 novembre 2018]

un rendez-vous biennuel incontournable pour les architectes et les décorateurs. En 2018, les créations de 180 professionnels des métiers d'art adhérents du syndicat ont été exposées⁵¹. Autre évènement phare, le « Salon International du Patrimoine Culturel », qui réunit chaque année plus de 350 exposants au Carrousel du Louvre et accueille environ 25 000 visiteurs en 4 jours⁵², se veut un point de rencontre important pour les professionnels du secteur. Enfin, la marque « Ob'Art » achève l'offre de programmation des salons d'Ateliers d'Art de France en se déployant à Paris, Bordeaux et Montpellier sous un seul étendard. Ces salons rassemblent environ 250 exposants et accueillent 30 000 visiteurs⁵³ chacun.



*Déplacement des rapporteurs sur le salon Maison & Objet avec Aude Tahon
Présidente d'Ateliers d'Art de France et le député Richard Ramos*

Si Ateliers d'Art de France est devenu l'acteur référence en matière d'organisation de salons, d'autres initiatives émergent dans toute la France. Si leur qualité est assez irrégulière, allant du salon de loisirs créatifs à des salons de grande tenue, ils n'en reflètent pas moins l'engouement du public pour les métiers d'art. Parmi les exemples de réussite, le salon européen

⁵¹ ATELIERS D'ART DE FRANCE. *Maison&Objet*, [en ligne]. Disponible sur <https://www.ateliersdart.com/ateliers-d-art-de-france-a-maison-objet,4,87.htm> [consulté le 12 novembre 2018]

⁵² ATELIERS D'ART DE FRANCE. *Salon international du patrimoine culturel*, [en ligne]. Disponible sur <https://www.ateliersdart.com/salon-international-du-patrimoine-culturel,4,93.htm> [consulté le 12 novembre 2018]

⁵³ ATELIERS D'ART DE France, *Salon Ob'Art*, [en ligne]. Disponible sur <https://www.ateliersdart.com/ob-art-salon-de-l-objet-metiers-d-art,4,157.htm> [consulté le 12 novembre 2018]

des métiers d'art « Résonances », organisé chaque année par la FREMAA⁵⁴, a pour vocation d'afficher le « visage contemporain » des métiers d'art. En 2017, il a accueilli plus de 200 professionnels des métiers d'art et environ 20 000 visiteurs⁵⁵.

Les salons sont des puissants atouts de promotion des métiers d'art et du patrimoine vivant tant en France qu'à l'international. En collaboration avec tous les acteurs, un salon de stature internationale, complémentaire au salon Révélations, pourrait être organisé à Paris pour confirmer la capitale comme le centre moderne de créativité des métiers d'art.

- Les actions en faveur des jeunes

Pour répondre au déficit d'attractivité des métiers d'art auprès des jeunes, il est essentiel de penser des actions à destination de ce public en particulier. Il serait ainsi intéressant de mettre en place des évènements tels que la « Semaine du goût » dont l'objectif est la transmission et l'éducation au goût à destination du plus grand nombre. Elle favorise les rencontres entre professionnels de la terre à l'assiette avec le grand public et les publics cibles (de la maternelle à l'enseignement supérieur) partout en France pour sauvegarder la culture du patrimoine culinaire et le bien manger. Un dispositif similaire autour des métiers de la main aurait des vertus identiques. Des initiatives de ce type existent déjà et gagneraient à être élargies à tous les établissements.

Le succès du programme « À la découverte des métiers d'art », développé par l'INMA et le Musée des Arts décoratifs (MAD) depuis 2016, témoigne des opportunités que recèle l'initiation aux métiers d'art auprès des élèves. Destiné en tout premier lieu aux élèves de 4^e, il permet de faire découvrir ces métiers à travers des visites d'institutions culturelles et des ateliers pratiques. Ainsi, des professionnels initient les jeunes élèves aux techniques et aux matières. Depuis 2018, l'événement est développé à l'échelle nationale pendant la semaine dédiée aux métiers d'art. Cette année, ce sont en effet 1500 collégiens qui ont été concernés dans les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Clermont-Ferrand, Créteil, Paris, Nancy-Metz, Orléans-Tour et Versailles. A l'issue de ce parcours, 43% des élèves ont envisagé de s'inscrire à une formation aux métiers d'art.

⁵⁴ La Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace forme également aux métiers rares en mettant en place un dispositif de transmission de savoir-faire.

⁵⁵ LA FEDERATION DES METIERS D'ART D'ALSACE. *Salon résonances*, [en ligne]. Disponible sur <http://www.salon-resonances.com/fr/> [consulté le 13 novembre 2018]

Les salons métiers d'art de Lodève, Longwy, Nancy, Toulouse ou encore la fête du couteau à Nontron, et le salon international des métiers d'art de Lens (20 000 visiteurs sur 3 jours) sont des événements qui attirent de nombreux visiteurs.

Autre exemple issu du secteur privé, la fondation Hermès a mis en place le programme « Manufacto » se déployant dans 28 établissements scolaires des académies de Créteil, Paris, Nice et Lyon. Initié en 2016, « Manufacto » vise à valoriser les savoir-faire artisanaux auprès d'élèves de différents niveaux (élémentaire, collège et lycée). Encadré par des spécialistes, dont un artisan, chaque élève réalise un objet au cours d'un cycle de douze séances⁵⁶. Ce choix d'un cycle s'inscrivant dans la durée explique le franc succès de ce programme.

Ainsi, il apparaît indispensable de développer ce type de projet dans l'ensemble des académies et d'impliquer encore plus d'acteurs, au cœur d'une « semaine des métiers d'art », à l'instar de la semaine du goût. Cet événement constituerait en effet une action de valorisation efficace et permettrait d'améliorer l'image souvent dépréciée que certains métiers de l'artisanat subissent encore aujourd'hui.

PROPOSITION N°11 :

A l'instar de l'opération « La semaine du goût », organiser à grande échelle une initiation des jeunes publics aux métiers d'art et du patrimoine vivant avec le concours du ministère de l'Education nationale et des partenaires publics et privés.

- Le défi de la formation

La France dispose d'un tissu d'écoles et de centres de formation renommés dans le secteur des métiers d'art et du patrimoine. L'INMA recense admirablement bien cette pluralité de formations. Pourtant, l'offre de formation initiale semble insuffisante. D'une part, l'appareil de formation initiale s'est resserré avec la diminution des débouchés liés aux pertes d'emplois dans certaines filières ces dernières années (ex : ganterie, broderie). D'autre part, les petits flux qui caractérisent les métiers d'art rendent plus difficile l'émergence d'une offre de formation initiale économiquement viable.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » portée par la Ministre du Travail Muriel Pénicaud comporte des avancées très intéressantes et largement saluées par le secteur des métiers d'art, en particulier pour la transmission des savoir-faire dans l'entreprise, notamment dans le cadre des contrats d'apprentissage. En premier

⁵⁶ FONDATION HERMES. *La Fabrique des savoir-faire*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.fondationentreprisehermes.org/fr/programme/manufacto> [consulté le 16 novembre 2018]

lieu, le projet de loi s'attache à rendre attractif et à alléger le recours des entreprises à un apprenti, en rapprochant le contrat d'apprentissage du droit commun. Concrètement, en plus d'ouvrir la convention jusqu'à 30 ans, il assouplit les conditions de travail de l'apprenti, souvent jugées trop contraignantes. Il met en place une aide unique de l'employeur remplaçant trois dispositifs existant et simplifie son accès. Il réforme le financement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage en instaurant une nouvelle contribution unique. Il transforme en profondeur le compte personnel de formation (CPF) qui sera désormais comptabilisé en euros. Il encourage la certification des maîtres d'apprentissage en permettant l'accès par reconnaissance des acquis. Il crée les opérateurs de compétences (OPCO) chargés de l'appui technique aux branches professionnelles...

Cette réforme d'importance entraîne des modifications profondes qui peuvent constituer de nombreuses opportunités pour le secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant. La capacité à se saisir de ces opportunités dépendra fortement de la qualité de l'accompagnement mis en place par les acteurs concernés et notamment les branches professionnelles. Or, ces dernières ont parfois une connaissance imparfaite des enjeux spécifiques liés aux métiers d'art. Par exemple, la fonderie des Cyclopes en Gironde est une fonderie d'art dont le savoir-faire repose entre autres sur la maîtrise des patines. Dépendant de la branche Métallurgie, elle peine à faire reconnaître ses spécificités : pas d'offre de formation adaptée, difficultés à faire entendre que seule l'entreprise est à même de maîtriser des savoir-faire qui lui sont propres et relèvent du secret de fabrication.

Aussi, compte tenu du rôle clef conféré aux branches professionnelles par la loi « Avenir professionnel », il apparaît essentiel de les guider et de les appuyer dans la prise en compte des spécificités des métiers d'art en matière de formation. Les Opérateurs de compétences (OPCO), créés par cette loi, porteront cette mission et il apparaît pour cela indispensable qu'un seul d'entre eux soit en charge des métiers d'art. Appuyer le nouvel OPCO dans cette démarche sera une des missions importantes du nouvel opérateur de l'Etat dédié aux métiers d'art et du patrimoine vivant. Il devra en effet être l'interlocuteur privilégié des branches pour les aider à mettre en place des stratégies spécifiques pour faciliter et organiser la transmission des savoir-faire de ces métiers.

PROPOSITION N°12 :

Assurer la gestion de la formation des métiers d'art à un seul Opérateur de Compétences prochainement créé.

- Accompagnement des collectivités

Enfin, l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de politiques cohérentes dédiées aux métiers d'art est une mission majeure pour la nouvelle structure. Aujourd'hui, les régions ont des politiques disparates concernant leur soutien aux métiers d'art et du patrimoine vivant. La nouvelle structure aura donc pour mission d'encourager et d'accompagner les régions dans la mise en œuvre d'une politique de soutien aux métiers d'art. En mettant son expertise technique et économique à leur service, en favorisant les échanges et les retours d'expériences, en impulsant et en animant des clusters...

Pour porter ces différentes missions, le nouvel opérateur se doit donc d'avoir l'autonomie et l'agilité nécessaire pour être le catalyseur du développement du secteur. Sa mise en place et son succès dépendront largement de la capacité des différentes tutelles (ministère de l'Économie et des Finances, ministère de la Culture) à se dessaisir de leurs prérogatives au profit d'un opérateur plus indépendant, tout en élargissant sa gouvernance à d'autres acteurs. Le précédent Atout France montre que la transformation du modèle est possible.

2. *Un pilote : un groupement d'intérêt économique dédié au soutien des savoir-faire d'excellence français*

Compte tenu des nombreux enjeux liés au développement de ces métiers (formation initiale et continue, transmission, innovation, export, tourisme, cohésion des territoires...), il semble indispensable d'impliquer les ministères concernés dans la gouvernance de ce nouvel opérateur. Actuellement, l'ISM est sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, l'INMA sous la double tutelle de ce même ministère et de celui de la Culture. Pour avoir un opérateur capable d'agir sur l'ensemble des leviers d'action indispensables pour soutenir les métiers d'art et du patrimoine vivant, il faut *a minima* impliquer le ministère de l'Éducation nationale (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire), ainsi que le ministère du Travail (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle) et le ministère des Affaires Étrangères pour le rayonnement international. Des correspondants de haut niveau devraient également être désignés dans les autres ministères concernés⁵⁷ afin de pouvoir agir efficacement.

Mais l'ambition de l'État en faveur de ces métiers doit aussi s'appuyer sur l'expertise et les compétences d'autres acteurs, publics et privés. Il conviendra ainsi d'y associer les

⁵⁷ Ministère des Affaires Étrangères, de la Cohésion des Territoires ou de l'Agriculture.

Manufactures, des associations professionnelles (Ateliers d'Art de France, Grands Ateliers de France, UNMA...), des instances représentatives du secteur (Comité Colbert), des Fondations etc. Au niveau territorial, une politique ambitieuse passe obligatoirement par une parfaite coopération avec les collectivités territoriales, et plus particulièrement les régions et le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

Cette entité chargée de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en faveur des métiers d'art et du patrimoine vivant devra mener à bien les missions essentielles esquissées ci-dessus (intelligence économique, accompagnement, gestion des labels et dispositifs en faveur des métiers d'art et du patrimoine vivant, promotion des savoir-faire d'excellence, transmission), pour devenir l'interlocuteur incontournable en matière de métiers d'excellence.

Dans l'exécution de ces missions, elle devra faire la distinction entre les missions de service public relevant de l'intérêt général, financées par une subvention de l'État, et les missions dites commerciales, répondant à des intérêts particuliers, pouvant être soumises à une tarification, en veillant à ne pas constituer une concurrence déloyale à une offre privée pouvant exister ou émerger. Cela passe par la mise en place d'une comptabilité analytique permettant de suivre les dépenses et les recettes selon les différentes activités en évitant les subventions croisées entre le champ relevant du service public et l'activité commerciale relevant du champ concurrentiel.

Ainsi, la nouvelle entité aura plusieurs objectifs. Dans un premier temps, celui de garder une mission de service public tout en alliant une dimension commerciale afin d'assurer, pour l'ensemble des métiers d'art et du patrimoine vivant, des perspectives d'avenir. Au regard du monde qui évolue rapidement, une souplesse et une autonomie dans la gouvernance semblent nécessaires.

Un exemple à suivre peut être celui d'Atout France, Groupement d'Intérêt Économique créé par la loi n°2009-888 de développement et de modernisation des services publics⁵⁸. Il a été constitué par l'intégration d'ODIT France (ingénierie touristique) et de la Maison de la France (promotion touristique). Cette fusion avait pour objet de disposer d'un nouvel outil de mise en œuvre des politiques publiques ayant un haut niveau de compétences et étant en capacité

⁵⁸ ARCHIVES ENTREPRISES, *Atout France, l'agence de développement touristique de la France*, [en ligne]. Disponible sur <https://archives.entreprises.gouv.fr/2012/www.tourisme.gouv.fr/atout-france.html> [consulté le 20 novembre 2018]

d'anticiper les évolutions techniques, commerciales et environnementales du secteur du tourisme pour aider tous les acteurs à atteindre ou conserver leur compétitivité. La comparaison est pertinente tant les raisons et les objectifs de la constitution sont proches du nouvel opérateur des métiers d'art. Les résultats de l'opérateur du tourisme sont probants. Avec 32 bureaux répartis dans 27 pays, l'agence accompagne plus de 1 200 professionnels pour une mise en œuvre de près de 2 800 opérations de promotion organisées chaque année, grâce à une subvention de 40 millions d'euros et des recettes commerciales du même ordre.

La création d'un Groupement d'Intérêt Économique est avant tout un moyen d'affirmer l'ambition de l'État pour le secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant en créant une plateforme d'échange permettant des interactions permanentes avec une pluralité d'acteurs : ministères, fédérations, collectivités, syndicats, associations, élus et entreprises. En outre, l'intérêt du GIE est de pouvoir mélanger dans une seule structure des missions de service public au profit des métiers d'art et du patrimoine vivant, avec des activités relevant du champ concurrentiel.

De manière concrète, afin de créer ce GIE à moyens constants tel que demandé dans leur lettre de mission, les rapporteurs proposent de réunir les compétences nécessaires de l'ISM d'une part et celles de l'INMA d'autre part au sein de cet opérateur unique. Une telle fusion assurerait une meilleure efficacité de l'action publique grâce aux synergies dégagées, mais surtout ferait émerger un acteur de référence dédié aux savoir-faire d'excellence. Une revue des missions des deux organismes est un prérequis pour aboutir à un ensemble cohérent. Certaines missions, non directement liées aux savoir-faire d'excellence, pourraient faire utilement l'objet d'un transfert à d'autres acteurs ou pourraient être abandonnées à la suite de discussions entre tous les opérateurs concernés.

Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit une subvention du ministère de l'Economie et des Finances à hauteur de 2 millions d'euros à laquelle s'ajoute une subvention de 0,6 million d'euros du ministère de la Culture. Par rapport à l'année 2018, hors éléments exceptionnels, le montant de la subvention globale est en baisse de 1,2 million d'euros. Cette baisse sera toutefois aisément absorbée par des économies sur les frais de structure permises par la fusion (économies estimées à 0,6 million d'euros), par le transfert de certaines missions à d'autres organismes (économies estimées à 0,4 million d'euros) et la réalisation de gains d'efficience dans l'exécution de certaines missions (économies estimées à 0,2 million d'euros).

Comme indiqué ci-dessus, ce nouvel opérateur unique servira aussi de plateforme d'échange. Le monde des métiers d'art est connu pour être fractionné, ce GIE permettra de réunir tous les acteurs de l'écosystème.

Il s'appuiera sur les compétences et les actifs accumulés par l'ISM et l'INMA, mais devra sans doute également investir sur de nouvelles compétences. De nombreuses auditions ont permis de constater qu'il devra se doter de profils ayant une connaissance du monde de l'entreprise et de la formation professionnelle, une vision claire de l'anticipation des besoins et la capacité d'élaborer de la prospection de marché.

Pour développer ses activités autour de son domaine de compétences, le GIE aura pour vocation de diversifier de manière active ses ressources. Ainsi, outre un financement de l'État, il est envisageable de prévoir une adhésion des régions et des collectivités au GIE en contrepartie de services d'accompagnement sur mesure permettant la mise en œuvre de stratégies territoriales en soutien aux métiers d'art et du patrimoine vivant.

Il est indispensable que cette structure puisse générer des ressources propres, à travers la mise en place d'une offre commerciale, à l'image de ce qui est proposé par Atout France, mais aussi en développant des financements d'actions par des acteurs privés sous forme de mécénat ou de sponsoring. La réflexion commerciale, en amont, est fondamentale car elle permet de comprendre la capacité du public concerné à engager des fonds. La politique tarifaire orientera véritablement l'image de la structure.

La création de ce nouvel opérateur de l'Etat, sous forme de Groupement d'Intérêt Économique au service des métiers d'excellence devra être pensée avec une grande attention par les législateurs. C'est pourquoi il paraît indispensable de constituer un groupe d'études à l'Assemblée nationale qui sera exclusivement dédié aux métiers d'art et au patrimoine vivant.

PROPOSITION N°13 :

Mettre en place à l'Assemblée nationale un groupe d'études exclusivement dédié aux métiers d'art et du patrimoine vivant, à l'instar du groupe d'études du même nom existant au Sénat afin de permettre un travail interparlementaire d'envergure.



Philippe Huppé en présence de la Ministre de la culture Françoise Nyssen et de la Sénatrice de Paris Catherine Dumas, Présidente du groupe d'études consacré aux métiers d'art au Sénat et auteur d'un rapport sur les métiers d'art présenté en 2009

C. Métiers d'art et territoires

Suivant la proposition des rapporteurs, le GIE sera le chef d'orchestre des politiques publiques en faveur des métiers d'art et du patrimoine vivant au niveau national. Ce nouvel acteur ne trouvera pleinement son sens, qu'à travers une étroite collaboration avec les collectivités territoriales.

Pour cela, il est nécessaire que les régions, premiers acteurs du développement économique des territoires, s'emparent du sujet et développent des politiques de soutien et d'accompagnement de ce secteur. Aujourd'hui, les politiques en faveur des métiers d'art sont encore très inégales d'une région à une autre. Certaines, comme les régions Occitanie et Normandie sont à la pointe, d'autres sont plus en retard. Les auditions ont fini de convaincre les rapporteurs que seule la proximité avec le tissu économique engendrera des résultats et que les métiers d'art et les territoires sont les deux piliers d'un enrichissement collectif et d'une fertilisation croisée.

PROPOSITION N°14 :

Désigner dans chaque région un chargé de mission « métiers d'art ». Il s'agira d'un interlocuteur pertinent, actif sur son territoire pour impulser une politique dynamique sur ce sujet en lien avec les partenaires territoriaux (chambres consulaires, EPCI, villes...). Ce chargé de mission « métiers d'art » sera l'interlocuteur privilégié du nouvel opérateur de l'État.

1. *Les territoires sont les moteurs des métiers d'art*

Le développement économique est assuré par la région. Elle anime déjà les pôles de compétitivité, elle soutient le tissu économique et met en œuvre un schéma de développement économique. La région définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises. En conséquence, la région doit être l'acteur fondamental pour assurer l'essor et la pérennité de nos savoir-faire d'excellence. Sa proximité avec les entreprises lui permet de prendre pleinement conscience des réalités du terrain.



Visite d'une tonnellerie en Charente

La Présidente de la région Occitanie, Carole Delga, a dévoilé une partie de son plan d'actions le 26 novembre 2018 au cours du colloque organisé par le réseau « Ville et métiers d'art » (VMA)⁵⁹. Il se traduit par la mise en place d'une instance de pilotage régionale en partenariat avec les représentants régionaux d'Ateliers d'Art de France, de l'INMA, des services de l'Etat (DRAC, DIRECCTE, Education nationale), des associations nationales comme VMA et Sites & Cités Remarquables de France. Les actions du plan sont regroupées en sept thématiques principales : la valorisation et la promotion de la filière d'excellence ; une stratégie pour la transmission du savoir-faire par l'orientation et la formation ; l'accompagnement du développement économique de la filière ; l'incitation à l'innovation, l'approche artistique et l'ouverture à l'international ; le soutien à la commande publique pour

⁵⁹ Colloque de VMA. *Les métiers d'art, un levier d'action pour la revitalisation des centres-villes*, Béziers 26 novembre 2018

préservé et valoriser le patrimoine matériel et immatériel ; l'accompagnement des initiatives territoriales ; la valorisation touristique de la filière et pour finir la structuration de l'intervention régionale en faveur de la filière. La région va également mettre en place un outil intéressant, le « pass métiers d'art », qui est une aide financière à destination des artisans d'art afin de stimuler l'investissement, la prestation de conseil et la participation à des salons métiers d'art⁶⁰.

La région Occitanie se veut le creuset de savoir-faire rares et d'excellence tout à la fois profondément ancrés dans ses territoires et tournés vers l'avenir. Avec plus de 4000 professionnels, la région offre une palette de savoir-faire liés au travail du cuir, du textile, du bois et de l'ameublement, de la poterie jusqu'à la coutellerie et la bijouterie⁶¹.

La région Grand Est mène elle aussi une politique ambitieuse en faveur des métiers d'art. Elle compte actuellement plus de 2500 ateliers et manufactures métiers d'art, dont environ 1500 en Lorraine représentant 5000 professionnels, indépendants ou employés⁶². Sa mission « métiers d'art », créée en 2004 par la région Lorraine, a pour objectif de promouvoir l'activité des métiers dans le Grand Est⁶³, mais également dans la France entière, notamment l'activité des secteurs de grande tradition : travail du bois, cristallerie, textile et céramique.

L'ambition de ces deux régions, qui ne sont pas les seules bien sûr à s'intéresser à ce secteur, démontre l'importance et la place des métiers d'art et du patrimoine vivant au cœur des territoires. Ils sont à la fois source de développement économique et culturel, et des facteurs de redynamisation des territoires.

Les villes sont également le reflet incontournable du dynamisme des professionnels des métiers d'art qui y sont installés. Le réseau de collectivités adhérentes à l'association VMA fourmille d'exemples de communes ou d'EPCI qui développent des politiques en faveur des professionnels de leur territoire. Et la plupart du temps, ces derniers maintiennent, si ce n'est développent, l'économie locale et l'attractivité du territoire.

⁶⁰ Colloque de VMA. *Les métiers d'art, un levier d'action pour la revitalisation des centres-villes*, Béziers 26 novembre 2018. Intervention de Carole Delga

⁶¹ REGION OCCITANIE. *Les métiers d'art en Occitanie*, [en ligne]. Disponible sur <http://www.metiersdart-occitanie.com> [consulté le 22 novembre 2018]

⁶² Audition de Christophe de Lavenne au CERFAV par Philippe Huppé

⁶³ *ibid*

Par exemple, la ville de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain) a exposé, au pied du Vieux Château, les créations de 12 artisans d'art (vitrailliste, ferronnier, ébéniste, tapissier, potiers) pour une démonstration de leur savoir-faire. Il est aussi possible de citer l'action de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac (Hérault) qui, au travers des services du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture, soutient les métiers en ayant mis en place le salon des artisans créateurs⁶⁴ à la fin des mois de novembre. Ce salon accueille plus de 50 créateurs des métiers d'art pour chaque année 5000 visiteurs environ. La ville de Cagnes-sur-Mer organise, chaque année en juillet, une soirée à l'hippodrome mettant à l'honneur les métiers d'art⁶⁵.



*Réunion autour des métiers d'art de la Côte d'Azur avec Louis Nègre,
Maire de Cagnes-sur-Mer*

Béziers œuvre également au développement de son artisanat dans son cœur de ville. L'association « Béziers Artisan Centre-Ville » (B.A.C.V) est composée d'artisans et de membres référents afin d'augmenter l'attractivité commerciale du centre-ville. L'objectif est d'animer, de pérenniser et de favoriser l'installation de nouveaux artisans dans le centre historique⁶⁶.

⁶⁴ VILLE ET METIERS D'ART. *Communauté de Communes Lodévois et Larzac*, [en ligne]. Disponible sur <https://www.vma.asso.fr/ville/communaute-de-communes-lodevois-larzac/> [consulté le 19 novembre 2018]

⁶⁵ VILLE ET METIERS D'ART. *Cagnes-sur-Mer*, [en ligne]. Disponible sur <https://www.vma.asso.fr/ville/cagnes-sur-mer/> [consulté le 19 novembre 2018]

⁶⁶ Lors du colloque VMA du 26 novembre à Béziers, des artisans de B.A.C.V ont présenté leur savoir-faire (couture, personnalisation de chaussures, bijouterie, tapisserie, menuiserie etc.)

La ville de Romans-sur-Isère est également confrontée aux enjeux de redynamisation de son centre-ville. Au début des années 2000, la ville de Romans a été l'une des premières à soutenir l'installation d'artisans d'art à travers la location et l'acquisition à loyer modéré de locaux commerciaux⁶⁷. La commune a également lancé le projet « Creative Jacquemart », destiné à redynamiser une partie de la ville. Le projet se décline sous plusieurs aspects : événements pour animer le cœur de ville, aide à la rénovation de façade ou encore aide à l'installation d'artisans. En outre, l'objectif du projet est de « créer un écosystème attractif, qui génère du flux et qui donne un esprit particulier à cette partie de la ville »⁶⁸. Hélène-Marie Thoraval, maire de Romans-sur-Isère, souligne qu'il « est essentiel de comprendre que la redynamisation d'une rue, d'un espace, passe obligatoirement par une stratégie globale ».

La ville d'Ham a mis à disposition des locaux dans son centre pour permettre l'installation d'un centre de formation des métiers de la mode, géré par l'association « Jean-Luc François ». Ce centre permet de former des demandeurs d'emploi à des métiers dans un secteur qui manque de main d'œuvre, tout en dynamisant un centre urbain en perte de vitesse⁶⁹.

Plus généralement, les métiers d'art et les Entreprises du Patrimoine Vivant s'installent sur le long terme et exigent une continuité des politiques tant nationales que locales. Longwy (Meurthe et Moselle) est un exemple de municipalité utilisant une politique volontariste à destination des métiers d'art, en particulier en faveur des « émaux de Longwy »⁷⁰. La renommée de Montolieu, « village du livre » de l'Aude, est le résultat de plus de 28 ans d'une politique en faveur du livre ancien. La Bastide-Clairence (Pyrénées-Atlantiques) est aussi connue, certes pour son patrimoine, mais aussi pour les nombreux métiers d'art qui y sont installés.

2. Les métiers d'art favorisent le développement des territoires

Les artisans sont indispensables à la vitalité et à l'animation des territoires, des centres-villes, des centres-bourgs ou des communes rurales. L'artisanat représente 1,6 million d'entreprises (soit un tiers environ des entreprises françaises), 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires (9% de la valeur ajoutée des activités marchandes) et 2,57 millions d'emplois. Parmi les entreprises artisanales, les métiers d'art occupent une place particulière. Grâce à des activités

⁶⁷ Colloque de VMA. *Les métiers d'art, un levier d'action pour la revitalisation des centres-villes*, Béziers 26 novembre 2018. Intervention de Marie-Hélène Thoraval.

⁶⁸ *ibid*

⁶⁹ Audition de la Direction Générale des Entreprises

⁷⁰ Mais aussi la marqueterie de Revel, le siège de Liffol ou la coutellerie de Thiers

à forte valeur ajoutée reposant sur un savoir-faire ancien et complexe, ces entreprises constituent une vitrine pour l'artisanat tout entier, elles participent au développement local et contribuent à valoriser l'image de la France.

Mais les métiers d'art et du patrimoine vivant sont également très présents dans nos territoires à travers les manufactures, souvent historiques et s'étant tournées vers une pratique plutôt semi-industrielle⁷¹. Elles maintiennent une activité économique dans des bassins d'emploi parfois reculés géographiquement, comme la ganterie de Millau ou les coutelleries à Laguiole, Nontron et Thiers.

À la croisée des dimensions économiques, patrimoniales, culturelles et sociales⁷², les métiers d'art forment une composante importante de nombreuses villes de rayonnement régional, celles auxquelles s'adressent particulièrement le plan « Action cœur de ville »⁷³. Ce plan vise à revitaliser les cœurs des communes moyennes, souvent villes-centres au cœur d'un espace rural ou urbanisé, et mobilise plus de 5 milliards d'euros sur cinq ans. L'INMA a réalisé une étude sur l'évaluation de l'importance des métiers d'art dans les villes retenues dans le cadre de ce plan⁷⁴. Il apparaît que selon l'écosystème préexistant, certains territoires ont intérêt à intégrer une dimension « métiers d'art » dans leur politique de revitalisation⁷⁵. Ainsi, ces collectivités pourront réinstaller en cœur de ville de l'artisanat d'art qui sera complémentaire au commerce. Il participera de la sorte à la revitalisation de certains quartiers et à l'attrait touristique du patrimoine urbain.

⁷¹ Mais aussi à Limoges pour la porcelaine, à Aubusson pour la tapisserie, à Apt pour la confiserie, la Lorraine pour la cristallerie, à Thiers pour la coutellerie ou encore à Aubagne, Marseille et Arles pour leurs santons.

⁷² INMA, « Evaluation de l'importance des métiers dans les villes du plan Action Cœur de ville », 09/07/2018, [en ligne]. Disponible sur https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/coeur-de-ville/rapports/etude-INMA-actioncoeur-de-ville.pdf [consulté le 21 novembre 2018]

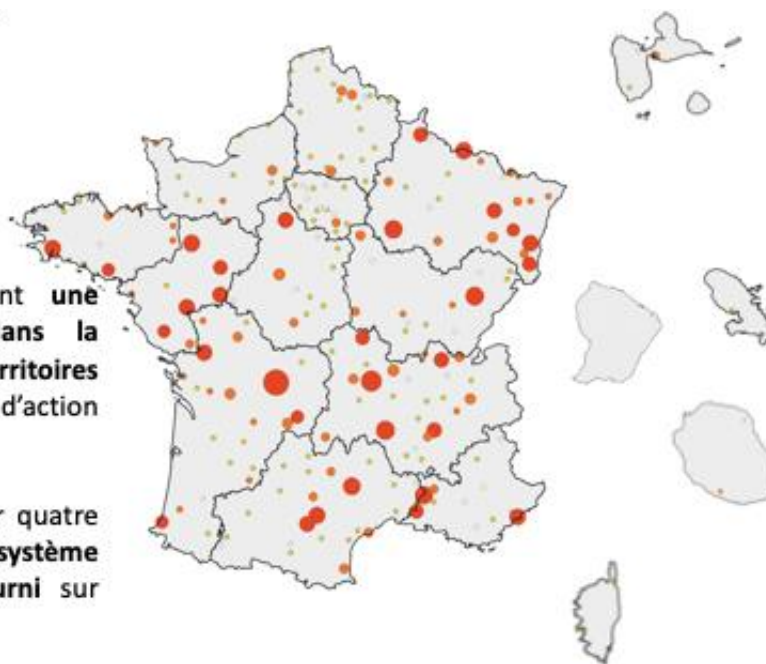
⁷³ « Action Cœur de Ville » est un plan piloté par le Ministère de la Cohésion des Territoires et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

⁷⁴ DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES. *Les métiers d'art dans les territoires du plan « action cœur de ville »*, [en ligne]. Disponible sur <https://www.entreprises.gouv.fr/coeur-de-ville/metiers-d-art-dans-territoires-du-plan-action-coeur-de-ville> [consulté le 21 novembre 2018]

⁷⁵ Saint-Flour, Béziers, Limoges, Thiers, Millau, Longwy, Castres-Mazamet, Niort, Revel, Arles, Bayonne et Saint-Dié-des-Vosges.

Les métiers d'art ont **une présence notable dans la grande majorité des territoires concernés** par le plan d'action Cœur de Ville.

Près d'un territoire sur quatre (38%) dispose d'un **écosystème des métiers d'art fourni** sur son territoire.



*INMA, « les métiers d'art sont une dimension à prendre en considération dans de nombreux territoires du plan action cœur de ville ».
Colloque VMA à Béziers du 26 novembre 2018*

L'atelier du professionnel des métiers d'art est le noyau d'un réseau économique, culturel et patrimonial qui relie et irrigue une grande diversité d'acteurs dans les territoires : organismes de formation initiale et continue, salons et évènements, institutions, associations, acteurs du développement économique et de l'innovation, ou encore lieux culturels et patrimoniaux. En soutenant le développement des métiers d'art dans ces communes, c'est l'ensemble de l'activité économique d'un territoire qui en bénéficie, et qui va bien au-delà de la stricte sphère artisanale.

Le cas de la ville de Desvres⁷⁶, membre du réseau Ville et Métiers d'Art, bastion multiséculaire de la faïence, est exemplaire. La commune œuvre à la valorisation du savoir-faire par l'accompagnement d'un musée privé « À la belle époque de la faïence de Desvres », d'un musée de la céramique et d'une résidence d'artiste. La Communauté de Communes de Desvres-Samer, elle, est à l'origine de la création du Village des Métiers d'Art. Cette pépinière d'entreprises s'est installée dans un bâtiment de 2 200 m², inauguré en septembre 2010. Elle a pour finalité de soutenir les professionnels et d'offrir au public une porte d'entrée vers les métiers d'art⁷⁷. Le lieu, qui se compose de 10 ateliers de 70 m², propose des locations allant jusqu'à 48 mois et des loyers progressifs en fonction de la durée du bail (de 315 € à 393 € HT par mois). Les équipements et les services sont partagés (secrétariat, espace administratif,

⁷⁶ Mais aussi Nevers (Nièvre).

⁷⁷ VILLAGE DES METIERS D'ART DE DESVRES. *Le village des métiers d'art*, [en ligne]. Disponible sur <http://www.vmad.fr/> [consulté le 19 octobre 2018]

outillage, salle de réunion et boutique). Le site est également un outil de promotion des métiers d'art à destination des plus jeunes (salle vidéo, parcours pédagogiques, visites autonomes, ateliers d'initiations).



Musée de la céramique de Desvres

Enfin, il est incontournable d'évoquer l'engagement historique de Pézenas dont la politique de la ville est exemplaire. Elle constitue à cet égard une des références de la revitalisation des centres villes par les métiers d'art. Si la ville accueille traditionnellement des artisans créateurs dans des ateliers municipaux ou privés, c'est véritablement depuis les années 1980 que la municipalité développe un écosystème riche autour des métiers d'art. Pour ce faire, elle a lancé une politique de développement par les métiers d'art. Ainsi, la municipalité s'est portée acquéreur de plusieurs immeubles afin d'y implanter des artisans créateurs, et elle a accueilli pendant de nombreuses années un festival dédié aux métiers d'art, le FILM. Cette initiative était soutenue par l'ex-région Languedoc-Roussillon qui a proposé en 1991 le programme « Archipel des Métiers d'Art » afin de développer des pôles d'artisanat d'art sur le territoire. La ville favorise le triptyque « production, commercialisation, formation » pour chaque porteur de projet et elle prévoit dans un avenir proche d'implanter un centre de formation spécialisé dans la restauration du patrimoine bâti en relation avec les artisans créateurs locaux. Si Pézenas possède désormais un tissu de métiers d'art assez dense, l'enjeu actuel est de développer les synergies existantes avec les commerçants, et plus largement avec l'ensemble des acteurs économiques. L'objectif recherché est d'attirer un tourisme international pour que l'activité des artisans créateurs se développe tout au long de l'année. Aussi, la commune et l'agglomération

Hérault-Méditerranée se sont associées en 2012 à Ateliers d'Art de France pour installer une Maison des Métiers d'Art dans un bâtiment classé, situé au cœur de la vieille ville⁷⁸.

PROPOSITION N°15 :

Intégrer dans les politiques de redynamisation des centres-villes du plan Action Cœur de Ville une dimension « métiers d'art et du patrimoine vivant » pour les territoires disposant d'un écosystème pertinent.

Pour favoriser davantage l'installation des professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant, il est important de faciliter la mise à disposition de locaux, notamment en réhabilitant des bâtiments patrimoniaux. Par exemple, la société Louis Vuitton installera un atelier de maroquinerie dans le bâtiment Régence à Vendôme. L'entreprise Chanel a dévoilé courant 2018 son projet d'un complexe de 25 000 m² dans le XIX^e arrondissement de Paris. Une dizaine d'ateliers seront ouverts au public. Des expositions, conférences ou encore démonstrations animeront le complexe. À plusieurs endroits, les ateliers métiers d'art ont été accueillis au sein d'un lieu patrimonial. Par exemple, l'hôtel d'activité d'artisanat d'art de Meudon est installé dans le Potager du Dauphin (projet piloté par la ville de Meudon en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine, avec le soutien de l'INMA).

La ville de Paris voit se déployer de nombreux projets depuis quelques années. Le succès de l'incubateur des Ateliers de Paris, constitué de 40 résidents permanents⁷⁹ (profil des résidents ci-dessous), situé rue du Faubourg Saint-Antoine et rue de Faidherbe à Paris, est un bel exemple du dynamisme de la capitale en la matière. Le lieu se définit comme le « carrefour des jeunes entreprises de la création »⁸⁰ et a pour vocation d'accompagner économiquement et stratégiquement les créateurs. Aussi, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Paris développe actuellement un plateau de 1500 m² uniquement réservé aux métiers de la production.

⁷⁸ Audition de la DGE-ACV

⁷⁹ Ateliers techniques nationaux de VMA. Intervention de Françoise Seince, Directrice des Ateliers de Paris, Assemblée nationale le 21 novembre 2018.

⁸⁰ ATELIERS DE PARIS, *Découvrez les différentes facettes des ateliers de Paris* [en ligne]. Disponible sur <http://www.ateliersdeparis.com/presentation/> [consulté le 29 novembre 2018]



Visite des Ateliers de Paris

Nombreuses sont les collectivités locales qui accompagnent les nouvelles initiatives. Ainsi, dans les métropoles bien sûr, mais aussi dans les zones rurales, des fablabs, comme à Crest (Drôme)⁸¹ font leurs preuves dans le domaine des métiers d'art. De nombreux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), partout en France, misent désormais sur les pépinières comme à Desvres⁸² (Pas-De-Calais), à Thiers (Puy de Dôme) ou Pépit'Art à Chandolas (Ardèche). Le projet de la ville d'Adissan (Hérault) devait prendre jour sur une ancienne friche industrielle, située au cœur du village. Il comportait l'installation d'une pépinière de 8 ateliers avec un logement à l'étage pour chaque atelier. À ces 8 ateliers, il fallait en ajouter 8 pourvus eux aussi de logements. Ces derniers étaient réservés à des professionnels confirmés des métiers d'art. La mairie de l'époque et Hérault-Habitat, bailleur social, étaient associés autour de ce projet original.

Les communes s'engagent également en mettant à disposition des ateliers, des résidences d'artistes, comme à Antibes (Alpes-Maritimes) ou à Fréjus (Var). Des locaux sont construits par les collectivités et ensuite loués à des entreprises. Dans ce dernier cas, l'installation à Florac (Lozère) de l'Atelier Tuffery, fabricant de jeans⁸³ dans des locaux mis à disposition par la communauté de communes est exemplaire. L'implantation de la Maison Causse est du même ordre. Ce gantier s'est installé à Millau grâce à l'EPCI qui a construit le local puis le lui a loué avant de le lui vendre. La ville de Biot⁸⁴ (Alpes-Maritimes), renommée pour ses célèbres verreries, diversifie la palette des professionnels installés sur son territoire en

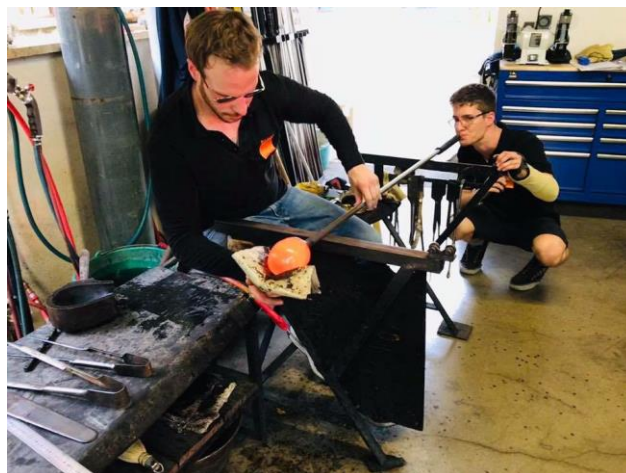
⁸¹ Visite de Philippe Huppé à Crest

⁸² Visite de Philippe Huppé à Desvres

⁸³ Visite des ateliers Tuffery par Philippe Huppé

⁸⁴ Visite de Philippe Huppé à Biot

facilitant la mise à disposition de locaux. En 2018, dans le cadre d'un bail précaire de 22 mois, deux nouvelles artistes bijoutières s'y sont installées⁸⁵.



Verrerie Pierrini à Biot

Dans l'Hérault, les EPCI qui ont pris la compétence métiers d'art développent actuellement des projets de pépinières (la Communauté de Communes Vallée d'Hérault) et/ou mutualisent les moyens pour des espaces de vente communs (Pézenas, en collaboration avec les Ateliers d'Art de France et les potiers de Saint-Jean de Fos). Par ailleurs, la Communauté de Communes Vallée d'Hérault⁸⁶ qui a acquis en 2010 la célèbre abbaye d'Aniane pour assurer sa préservation et son essor, développe actuellement un projet d'installation de professionnels des métiers d'art.

On voit aussi se multiplier des espaces de travail d'un genre nouveau, collaboratif, dans le secteur de l'artisanat et celui des métiers d'art en particulier. Ces « tiers-lieu », espaces de coworking (travail partagé) permettent à des professionnels de disposer d'un espace adapté, tout en accédant à un outillage partagé avec d'autres à des prix attractifs, comme à Desvres ou à Strasbourg par exemple. En mettant à disposition des outils de production numériques⁸⁷ offrant de nouvelles possibilités, les fablabs sont particulièrement adaptés à la créativité et aux conditions de travail des artisans d'art. La Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du ministère de la Culture, au travers d'un soutien à une cartographie des fablabs⁸⁸ français, entend par ailleurs rapprocher des lieux habituellement peu en relation les uns avec les autres pour favoriser les projets de création.

⁸⁵ VILLE DE BIOT. *Inauguration de deux nouveaux ateliers-boutiques*, [en ligne]. Disponible sur <http://www.biot.fr/inauguration-de-deux-nouveaux-ateliers-boutiques/> [consulté le 28 novembre 2018]

⁸⁶ Audition de Communauté de Communes Vallée d'Hérault par Philippe Huppé

⁸⁷ Comme l'imprimante 3D.

⁸⁸ MAKERY, *Le média de tous les Labs*, [en ligne]. Disponible sur <http://www.makery.info/> [consulté le 28 novembre 2018]

Ces lieux permettent avant tout de décroiser le travail des artisans en favorisant les rencontres et les collaborations avec d'autres professionnels (dont les architectes et designers), tout en constituant un réseau utile pour démarrer un projet professionnel. Au-delà de l'aspect pratique, ces endroits sont donc aussi un espace de partage et de convivialité qui favorise la créativité. En retour, l'installation de ces professionnels contribue à la création d'une économie de proximité et à la redynamisation des centres-villes. A Millau, par exemple, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses avait fait appel avec succès à des designers pour développer la créativité et la collaboration entre métiers d'art⁸⁹.

PROPOSITION N°16 :

Soutenir la création d'espace de coworking dans les territoires intégrant des professionnels des métiers d'art lorsque cela est pertinent. Cette action pourrait s'inscrire dans le cadre du plan gouvernemental de développement des tiers lieux annoncé en septembre de cette année par le Ministre de la Cohésion des Territoires, plan doté de 110 millions d'euros.

3. *Tourisme et métiers d'art*

La France accueille chaque année 87 millions de touristes dont environ 12 millions représentent un tourisme de savoir-faire⁹⁰. Au cœur des enjeux du développement du tourisme d'aujourd'hui, les métiers d'art et du patrimoine vivant offrent une façon singulière de découvrir le pays. Au-delà des visites patrimoniales incontournables, le tourisme moderne se tourne en effet de plus en plus vers un nouveau schéma de découvertes plus collaboratif et alternatif.

Le développement des ateliers artisanaux et des entreprises s'insère parfaitement au sein de la constitution d'une offre touristique globale. Sans la mise en place de parcours comprenant des visites du patrimoine matériel et immatériel local, des expériences autour des savoir-faire régionaux, le développement des structures hôtelières et de restauration, les prestations offertes par les professionnels des métiers d'art au sein des territoires risquent d'aboutir à un échec. Le touriste cherche avant tout à s'immerger pour vivre une expérience qui lui permettra de mieux saisir et apprécier un territoire et son histoire locale.

⁸⁹ Discussion entre le maire de Millau et Philippe Huppé

⁹⁰ Audition du service Tourisme du ministère des Affaires Étrangères

Dans l'Hérault par exemple, le développement de l'œnotourisme est dû en partie à la proposition supplémentaire de découvrir les métiers d'art à différents endroits du territoire. Ainsi par exemple, trois sites établis par Ateliers d'Art de France, c'est-à-dire le salon « Ob'Art », la boutique-galerie d'art de la Nef à Montpellier⁹¹ et la Maison des Métiers d'Art à Pézenas⁹², permettent aux œnotouristes d'élargir leur champ de découvertes de l'art de vivre languedocien. Cette réflexion de mise en réseau d'offre touristique profite donc à l'ensemble de l'économie d'un territoire, assurant viabilité et développement.



Visite de la Nef de Montpellier, galerie des métiers d'art d'Ateliers d'Art de France

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) adopte une politique exemplaire en la matière. Depuis mars 2013, les artisans d'art du territoire sont reconnus grâce au label de promotion « Métiers d'art Provence-Alpes-Côte d'Azur », créé afin de faire découvrir leur créativité, le savoir-faire et « l'excellence de l'authentique Made in Provence ». Il est mis à disposition des professionnels qualifiés par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat. Le réseau VMA joue un rôle de facilitateur d'échanges entre les élus locaux et les professionnels. La région, grâce à sa collaboration dynamique avec la CMAR, a tissé des liens avec les offices de tourisme pour soutenir cette offre par, entre autres, la visite d'ateliers. Cela permet de compléter l'offre habituelle de la région PACA (gastronomie, hôtellerie, loisirs). Ici,

⁹¹ Visite de la Nef de Montpellier et de la Maison des Métiers d'Art par Philippe Huppé

⁹² Visite de la Maison des Métiers d'Art à Pézenas par Philippe Huppé

la découverte des métiers d'art et des Entreprises du Patrimoine Vivant devient une véritable proposition supplémentaire en direction de touristes exigeants et à fort pouvoir d'achat.

Ces deux exemples, qui certes se fondent sur une intense activité touristique préexistante, témoignent de la diversification et de la dynamisation de l'offre à destination des visiteurs. Ils constituent un véritable modèle à suivre pour les territoires touristiques.

Afin de permettre aux ateliers de s'intégrer dans une offre touristique, le département des Hauts-de-Seine, en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, a par ailleurs mis en place une politique comparable à celle instaurée par la région PACA avec la création du label « Artisan du tourisme ». Cette initiative est partie du constat que les Hauts-de-Seine disposent d'un important patrimoine culturel, architectural, environnemental mais également artisanal.

C'est aussi autour du label « Dieulefit original » que la production potière de tradition gallo-romaine est promue dans la Drôme provençale. Développé par la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementales, ce certificat est accordé à une vingtaine de potiers. Il a bien sûr pour vocation de lutter contre la contrefaçon et de promouvoir ce savoir-faire traditionnel auprès des touristes. Cet EPCI porte aussi la Maison de la Céramique qui présente la particularité d'être composée de deux pôles⁹³. Le premier est dédié aux expositions avec un espace muséal accueillant le grand public et assurant une action pédagogique. Le second pôle est consacré à la formation. Il accueille annuellement dix stagiaires céramistes de niveau Bac +2 tous et un cursus de « céramiste spécialisation ». Cette dernière formation est orientée vers le complément des savoir-faire des professionnels et dure trois mois (10 personnes également). Lors des ateliers techniques nationaux de Ville et Métiers d'Art, la directrice de la Maison de la Céramique de Dieulefit, Nadège Locatelli, a dressé un bilan positif de ce genre d'outil de développement territorial. Depuis 1997, environ 230 stagiaires ont été formés avec une installation professionnelle avoisinant les 70% à l'issue de la formation⁹⁴.

Ces multiples exemples démontrent tout l'intérêt économique d'un développement touristique appuyé sur les savoir-faire et métiers d'art locaux, mais aussi la nécessité de penser une stratégie complète d'offre à destination des visiteurs, assurant à un territoire une vie économique de bout en bout, depuis la formation jusqu'à la promotion.

⁹³ MAISON DE LA CERAMIQUE, [en ligne]. Disponible sur <https://www.maisondelaceramique.fr/> [consulté le 13 novembre 2018]

⁹⁴ Ateliers Techniques nationaux de Ville et Métiers d'Art du 21 novembre 2018, à l'Assemblée nationale

De nombreux acteurs publics et privés saisissent désormais l'intérêt croissant des touristes pour la découverte des savoir-faire. C'est partant de ce constat et soucieuse de permettre le développement de ce tissu économique que l'association « Entreprise et Découverte » a été fondée en 2012. Elle a pour objet de valoriser et de promouvoir le tourisme industriel et de savoir-faire. Six ans plus tard, ce sont chaque année près de 12 millions de visiteurs, dont 10 % d'étrangers, qui viennent découvrir les savoir-faire de près de 2 000 entreprises françaises adhérentes⁹⁵.



Guide du Routard dédié à la visite d'entreprise, photo prise lors de l'audition de « Entreprise et Découverte ».

Appuyée par les ministères de l'Économie et des Finances, des Affaires Étrangères et de la Culture, l'association accompagne les entreprises dans la création de visites grand public ou plus spécialisées⁹⁶. Pour les entreprises, cet accueil d'un large public est aussi l'assurance d'un développement économique. C'est en effet une formidable opportunité de communiquer sur leurs activités, leurs savoir-faire et d'augmenter leurs chiffres d'affaires. Une journée portes ouvertes permet de « toucher un nouveau public ou de fidéliser une clientèle »⁹⁷. Les grandes maisons du parfum, installées à Grasse en sont l'un des meilleurs exemples de réussite. Les parfumeries telles que Fragonard et Molinard⁹⁸ ont développé de véritables circuits de visite,

⁹⁵ Audition d'Entreprise et Découverte

⁹⁶ ENTREPRISE ET DECOUVERTE. *Qui sommes nous ?*, [en ligne]. Disponible sur <https://www.entrepriseetdecouverte.fr/qui-sommes-nous/> [consulté le 13 novembre 2018]

⁹⁷ DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES. *L'association de la visite d'entreprise*, [en ligne]. Disponible sur <https://www.entreprises.gouv.fr/semaine-industrie/entreprise-decouverte-vous-guide-pour-reussir-votre-visite-d-entreprise> [consulté le 14 novembre 2018]

⁹⁸ Visite de Philippe Huppé des entreprises Fragonard et Molinard à Grasse

depuis le passage par le musée retraçant l'histoire de l'entreprise jusqu'à la visite de l'usine pour mieux comprendre le processus de fabrication d'un parfum, en passant par des ateliers de création. Fragonard a accueilli 900 000 visiteurs en 2013, Molinard, 300 000, et la Verrerie de Biot, 700 000. Ces chiffres éclairent d'un nouveau jour l'importance économique d'une ouverture vers cette offre touristique.

Parmi d'autres entreprises emblématiques des savoir-faire français, les cristalleries de la région Grand Est, comme Saint-Louis, Baccarat et Lalique⁹⁹ ont aussi pensé l'ouverture sur l'extérieur. La manufacture de Saint-Louis est celle qui a poussé le plus loin sa réflexion sur la découverte de ses ateliers : aménagement de parcours de visite au sein de la manufacture plus ou moins confidentiels, mais aussi des espaces muséaux où sont exposés des pièces historiques.

Dans toute la France, nombreux sont ceux qui ont compris tout l'intérêt économique et promotionnel qu'il pouvait y avoir à ouvrir les portes de leurs lieux de production aux visiteurs à l'instar des grandes maisons historiques comme les Tricots Saint-James, près du Mont Saint-Michel, les bonbons Haribo à Uzès (Gard), la ganterie de la Maison Causse à Millau (Aveyron)¹⁰⁰, la coutellerie La Forge à Laguiole, les maîtres verriers des Ateliers Pierini ou de la Verrerie de Biot (Alpes-Maritimes). Le secteur de l'alimentation aussi, porté par une passion intacte pour la gastronomie française, fait de plus en plus découvrir ses recettes aux touristes. Par exemple les EPV comme Pariès, basée à Saint-Jean-de-Luz, et le Roy René pour ses calissons d'Aix¹⁰¹ intègrent cet aspect.

Le bassin du cognaçais dans les Charentes a également bâti des parcours de visite autour des savoir-faire du cognac (viticulture, distillation, élevage, assemblage) et des savoir-faire connexes comme la tonnellerie. Une bonne synergie s'est mise en place entre les acteurs privés du négoce ou des exploitations familiales qui proposent des visites et des équipements publics comme le Musée des Arts du Cognac ou les Itinéraires du cognac¹⁰².

Le tourisme de savoir-faire est donc incontestablement un vecteur de développement économique pour les entreprises françaises, mais il reste encore sous-exploité. Aussi, certaines entreprises ont intégré la visite d'entreprise dans leur modèle économique¹⁰³. Il paraît donc incontournable que le nouvel opérateur de l'Etat en charge des métiers d'art et du patrimoine

⁹⁹ Visite de Philippe Huppé des entreprises Baccarat, Saint-Louis et Lalique

¹⁰⁰ Visite de la ganterie Causse à Millau de Philippe Huppé

¹⁰¹ Visite de l'entreprise Pariès à Saint-Jean-de-Luz par Philippe Huppé et Audition d'Entreprise et Découverte

¹⁰² Visite de Raphaël Gérard

¹⁰³ Comme les entreprises Saint-James, Saint-Louis, Haribo à Uzès, La Forge à Laguiole.

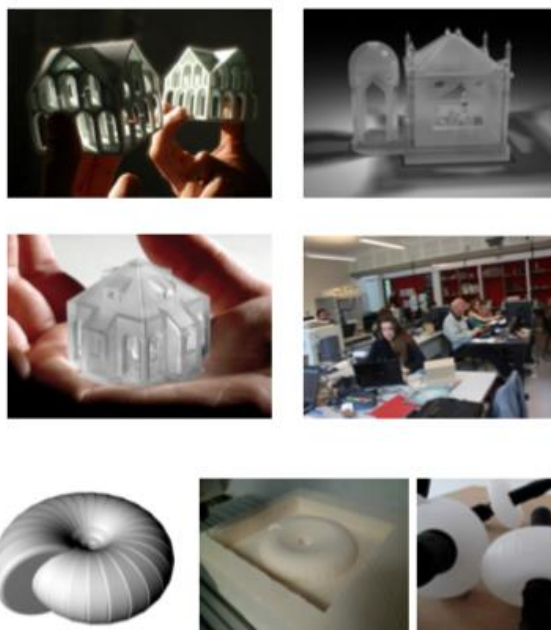
vivant accompagne les collectivités, les entreprises et les professionnels dans l'élaboration d'une stratégie basée sur le tourisme de savoir-faire.

4. *L'innovation au cœur des territoires*

À travers de nombreux déplacements dans toute la France, les rapporteurs ont pu constater à quel point l'innovation, qu'il s'agisse du numérique, des démarches écoresponsables, du partage des ressources au sein de tiers-lieu (Fablab, pépinières, boutiques éphémères, espace de coworking etc.) ou encore de l'attrait envers les nouveaux outils ou les nouveaux matériaux, suscite un intérêt croissant pour les professionnels des métiers d'art qui ont en commun d'être tournés vers la création.

Les pôles d'innovation pour l'artisanat (PIA) encouragent le développement de solutions nouvelles dans le secteur de l'artisanat pour répondre aux mutations de l'économie française et mondiale. Actuellement, il existe 16 PIA dont 2 pôles dédiés aux métiers d'art : le Centre Européen de Recherches et de Formation aux Arts Verriers (CERFAV), basé à Vannes-le-Châtel (Meurthe-et-Moselle) spécialisé dans le verre et l'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM) qui se trouve au Mans (Pays-de-la-Loire) et qui est consacré à la facture instrumentale. Soutenus par l'État, l'Union européenne et les collectivités territoriales, ces pôles fournissent un travail considérable. À la fois centre de formation, centre de ressources et apportant un appui technique aux entreprises, ils sont les ambassadeurs des savoir-faire et des innovations françaises dans leur secteur respectif. Au cœur de leur mission d'accompagnement des professionnels, ils développent notamment des solutions innovantes intégrant les transitions technologiques et environnementales. L'ITEMM travaille en permanence à la recherche sur les matériaux de substitution aux bois exotiques dont le commerce est réglementé par des traités internationaux. Le CERFAV développe de son côté des solutions techniques pour diminuer la présence du plomb dans le cristal par exemple. Formant 29 apprentis dont 15 en première année et 14 en seconde année répartis dans trois diplômes (vitrail, décoration sur verre et souffleur de verre), le CERFAV a également choisi d'intégrer fortement ces questions d'innovation au cœur de l'enseignement donné. Ces formations sont indissociables « des questions d'innovations, de ressourcement, de mobilisation de compétences, de réseaux de professionnels, d'experts, d'artistes, de techniciens ou autres qui contribuent à l'intégration professionnelle ». Par ailleurs, le CERFAV a développé son propre Fablab et entreprend des travaux de recherches et de développement pour les entreprises.

*Le Glass Fab lab :
une innovation
essentielle*



« Glass Fab Lab », Denis Garcia, directeur du CERFAV à l'Assemblée nationale le 21 novembre 2018¹⁰⁴

Pour les professionnels des métiers d'art et les EPV, ces deux structures revêtent un immense intérêt, résidant notamment dans leur double fonction de formation et d'accompagnement des professionnels. Elles présentent l'avantage d'intégrer immédiatement l'innovation au sein de la formation et de mutualiser les dépenses de recherche et de développement qui sont excessives pour des professionnels de manière individuelle.

Les rapporteurs jugent essentiel que l'opérateur national dédié aux métiers d'art et au patrimoine vivant puisse avoir comme objectif d'accompagner les acteurs territoriaux sur les sujets de l'innovation. Il s'agira notamment d'identifier la pertinence et d'appuyer l'implantation de tiers-lieux dans les territoires. Il s'agira ensuite de soutenir le développement de pôles d'innovation dans les territoires en fonction de leurs savoir-faire spécifiques, en lien avec les professionnels, et en s'appuyant sur un centre de formation existant.

Si l'innovation est indispensable pour accompagner les professionnels dans l'adaptation aux enjeux contemporains et à venir, elle peut aussi se révéler un moyen utile pour préserver et transmettre nos savoir-faire d'excellence, héritages du passé. Le numérique offre en effet de

¹⁰⁴ Les trois premières photos sont de Philippe Garenc, [crédit photo François Golfier]. Les trois suivantes sont de Guillaume Ann « L'objet manifeste », produit par la synagogue de Delme et Ergastule, en partenariat avec le CERFAV, [crédits photo Philippe Garenc]. Colloque VMA du 21 novembre à l'Assemblée nationale.

formidables opportunités pour les sauvegarder et les faire connaître de manière plus efficace et contemporaine, notamment à destination des plus jeunes. Les rapporteurs ont identifié différents acteurs implantés dans les territoires qui se lancent dans la constitution de bases de données grâce à la numérisation des gestes liés aux savoir-faire.

À partir de ces quelques exemples, les rapporteurs jugent nécessaire de mobiliser des crédits dans le cadre du troisième programme d'investissements d'avenir (PIA), inscrit dans la loi de finances pour 2017, réservant 500 millions d'euros pour conduire des actions territorialisées en étroite collaboration entre l'Etat et les régions. Ce plan d'investissement comprend notamment un axe « édifier une société de la connaissance » dans lequel pourraient s'inscrire des projets innovants en matière de sauvegarde et de transmission des savoir-faire mobilisant notamment des moyens numériques.

L'opérateur dédié aux métiers d'art et au patrimoine vivant pourrait avoir un rôle de maîtrise d'ouvrage pour constituer un consortium de professionnels. Ce dernier serait en lien avec un pôle de compétitivité spécialisé dans le secteur numérique, d'établissements de recherche et d'entreprises pour imaginer des dispositifs pédagogiques innovants.

L'innovation doit être réellement prise en considération dans l'accompagnement des professionnels. Sans elle, des retards structureaux pourraient engendrer pour nos entreprises, nos artisans et nos créateurs, de lourdes conséquences qui pèseraient sur leur compétitivité. Cependant, on peut aussi constater une inquiétude sociétale du tout numérique. D'ici 2030, 95% des travaux pourront être automatisés dans l'artisanat par exemple¹⁰⁵. On peut s'interroger sur la viabilité à long terme de ce mode de production, bien éloigné de ce qui aujourd'hui fait la singularité et la reconnaissance de nos professionnels des métiers d'art qui s'engagent dans ces métiers pour produire de leurs mains. Les traits irréguliers de la main amènent à l'imperfection de l'objet, imperfection qui en fait sa beauté.

PROPOSITION N°17 :

Lancer des projets innovants autour de la sauvegarde et de la transmission des savoir-faire à l'aide du numérique dans le cadre du troisième programme d'investissements d'avenir (PIA3) régionalisé, et plus particulièrement son volet « ingénierie de formation »

¹⁰⁵ Audition de la Direction Générale des Patrimoines

II. Les actions concrètes pour répondre aux enjeux du secteur

L'avenir de l'excellence française passe par une écoute du monde à venir

Une politique ambitieuse et efficace en faveur des métiers d'art ne se traduit pas exclusivement par la gouvernance des politiques publiques mais se décline aussi dans une pluralité de domaines. La formation, la conquête à l'international et de nouvelles actions tournées vers le sociétal sont des clefs pour faire entrer pleinement les métiers d'art dans le XXI^e siècle.

A. La formation

« Investir dans la formation c'est conjuguer au présent mais aussi au futur le souci des hommes et le souci des résultats »¹⁰⁶

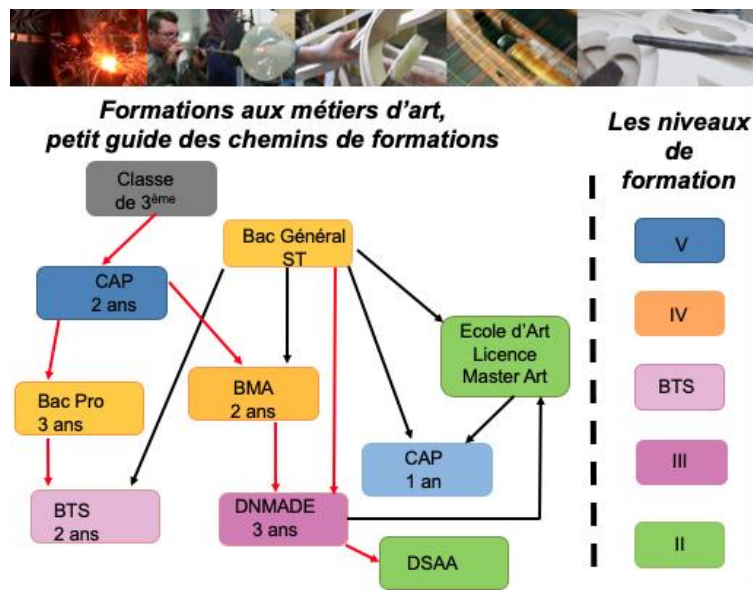
1. *Les problématiques*

Les auditions et les déplacements des rapporteurs ont mis en avant toute la difficulté qui touche à la formation : il est impossible de donner une réponse uniforme pour chacun de ces métiers d'art et d'excellence. Nonobstant un cadre juridique déjà cité et qui légalise les métiers d'art définis comme « *une activité indépendante de production, de création, de transformation, ou de reconstitution, de réparation du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique¹⁰⁷* », les 281 métiers d'art répondent à des réalités souvent très différentes. À cette liste s'ajoutent encore d'autres métiers aux savoir-faire d'excellence dont la préservation peut se révéler stratégique pour l'économie française.

Une solution uniforme pour aborder et répondre à l'ensemble des questions liées à la formation semble donc illusoire.

¹⁰⁶ BLOC (Ph), *Service compris*. J-C. Lattès, Paris, 1986

¹⁰⁷ *Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises* (J.O.R.F. n°0140 du 19 juin 2014)



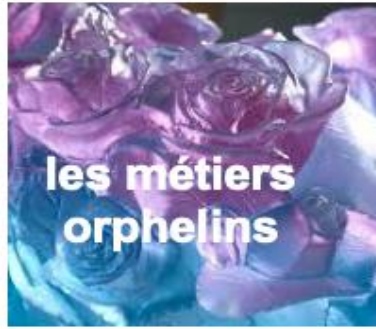
« Formations aux métiers d'art », Christophe de Lavenne, Colloque VMA du 21 novembre 2018

Les auditions ont toutefois permis d'identifier des spécificités constantes en matière de formation concernant les métiers d'art et le patrimoine vivant. Ce constat autour des difficultés dans l'enseignement de ces savoir-faire fait consensus.

Tout d'abord, parmi ces métiers, beaucoup sont dits « orphelins¹⁰⁸ », c'est-à-dire qu'il n'existe plus de filière de formation initiale pour transmettre un savoir-faire spécifique, soit parce qu'elle n'a jamais existé, soit parce qu'elle a disparu compte tenu des petits flux annuels d'élèves formés. En analysant la base de données des Entreprises du Patrimoine Vivant, l'ISM a ainsi identifié 89 métiers orphelins. À cela s'ajoute une centaine de métiers pouvant être qualifiés de « rares » et pour lesquels le maintien d'une offre de formation est donc délicat avec, une nouvelle fois, un faible flux d'élèves à former chaque année. Le corollaire à ce constat est une dispersion des centres de formation qui enseignent ces métiers sur l'ensemble du territoire et donc un éloignement géographique qui peut être rédhibitoire pour un jeune souhaitant se former dans ces domaines. En même temps, l'éloignement peut être positif pour l'étudiant en lui permettant de s'autonomiser et de rencontrer d'autres confrères en formation.

¹⁰⁸ Audition de Franck STAUB, secrétaire général de la fédération des cristalleries verreries à la main et mixtes et d'Arnaud HAEFELIN, président de la fédération française de la maroquinerie, Confédération Française des Métiers d'Art, de l'Excellence et du Luxe

Formations aux métiers d'art , quelques problématiques



Fondeur en pâte de verre, feutrier , marbreur sur papier, facteur de harpes, tuilier, passementier, bombeur de verre, fontainier, parcheminier, dominotier,



Maître verrier vitrailliste, brodeur, poêlier-atelier, luthier, menuisiers en sièges, émailleur sur métal, tapisserie de lisse,

Exemples de « métiers orphelins » et de « métiers rares ». Christophe de Lavenne, colloque VMA du 21 novembre à l'Assemblée nationale

Par exemple, il existe seulement quatre écoles de lutherie en France : le lycée Jean-Baptiste Villaume à Mirecourt (Vosges)¹⁰⁹, l'Institut technologique Européen des Métiers de la Musique au Mans (ITEMM, Sarthe), le lycée professionnel de Bédarieux (Hérault) et le centre de formation les Aliziers à Breteuil (Oise). Un apprenti désireux d'apprendre la lutherie ne pourra donc le faire qu'à condition de se déplacer vers ces centres de formation. Pour autant, le petit flux annuel de jeunes à former ne permet pas d'envisager l'ouverture d'autres lieux de formation en France sans mettre en péril la pérennité économique des écoles existantes¹¹⁰. Les formations en facture instrumentale française sont de très haute qualité, suivant ainsi les besoins du marché français et international¹¹¹, grâce notamment à un positionnement sur la production d'excellence¹¹².

¹⁰⁹ La ville dispose également d'un Musée de Lutherie et de l'archèterie française.

¹¹⁰ D'après les professionnels auditionnés (CFSI, DGEFP)

¹¹¹ DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES, « Évaluation du marché de la facture instrumentale française » [en ligne]. Disponible sur : <https://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/evaluation-du-marche-de-la-facture-instrumentale-francaise>

¹¹² Exemple le CFA d'Eschau contient le Centre National de Formation de la Facture d'Orgues (CFFO), unique dans son domaine.



« Guitare Hoogeboom », David Hoogeboom

Il est donc essentiel de s'accorder, en lien avec les professionnels, sur la carte de l'offre de formation, d'autant plus que certaines formations initiales ont tout simplement disparu suite à un long déclin de certaines filières, comme le textile¹¹³, qui peine à présent à former des jeunes dans un contexte de reprise économique. Parfois, on constate aussi une inadéquation entre le contenu des formations et les besoins des professionnels à la suite de référentiels vieillissants. Il incombe au ministère de l'Éducation nationale de gérer les certifications qui concernent les flux conséquents. Cependant, la gestion des métiers spécifiques à petit flux sort de sa compétence. Il faut pour cela une collaboration pleine entre les professionnels, les régions et l'État pour aboutir à une offre de formation cohérente tant au niveau de la cartographie que des contenus, et en évitant de déséquilibrer l'existant. Pour les référentiels, ils doivent être adaptés au monde actuel.

Il est aussi parfois ressorti d'auditions qu'il existait un manque préoccupant de culture générale des élèves. Or, les savoirs fondamentaux sont essentiels pour se doter d'une vision d'ensemble sur l'environnement économique et culturel d'un marché. Cette insuffisance des acquis théoriques démontre, par ailleurs, la nécessité de contextualiser leur acquisition dans le cadre de l'apprentissage professionnel.

De nombreuses personnes auditionnées ont ainsi proposé d'enrichir l'offre de formation pour renforcer les enseignements en gestion, communication et de marketing, sans pour autant trop empiéter sur les enseignements professionnels. En effet, « devenir chef d'entreprise c'est changer de casquette¹¹⁴ ». Un bon artisan n'est pas, de fait, un bon entrepreneur. En insistant sur ces matières dans les formations techniques, on peut ainsi contribuer à faire rayonner l'artisanat français tant sur le territoire qu'à l'international. Il est à relever tout de même qu'au

¹¹³ Ou encore la Ganterie

¹¹⁴ Audition de Pascal BARILLON, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Paris.

regard du nombre important des reconvertis, cette faiblesse de formation générale s'amenuise considérablement.

La mise en place du DN MADE, qui s'insère dans le processus de Bologne¹¹⁵ sur le modèle Licence-Master-Doctorat, devrait permettre à terme de contribuer à former quelques jeunes professionnels à la réflexion abstraite et créative. Le diplôme permet, si l'étudiant le souhaite, de continuer son cursus universitaire et de jouir de la mobilité à l'étranger¹¹⁶.

S'il existe un vrai désir de la part des jeunes, comme des reconvertis, de se tourner vers une profession qui permette d'exercer sa créativité en toute indépendance, les rapporteurs ont été interpellés par certaines entreprises sur un réel besoin d'ouvriers qualifiés, capables avant tout de maîtriser un geste appris au sein de l'entreprise sur un temps long¹¹⁷.

Aussi, la formation continue doit permettre aux actifs de former tout au long de leur vie pour acquérir un nouveau savoir-faire, améliorer leurs compétences ou encore s'adapter aux nouvelles technologies. L'acquisition de certains savoir-faire maîtrisés de bout en bout demande, selon les professions, jusqu'à 15 ans¹¹⁸. Une formation initiale, durant généralement entre un an et sept ans, ne permet pas de répondre immédiatement à l'exigence de l'excellence. La pratique, l'expérience et la répétition des gestes gardent toute leur pertinence en matière de maîtrise du savoir-faire.

Qui plus est, un phénomène récent change le regard sur la formation des professionnels des métiers d'art qui entrent dans le métier. Ainsi, le nombre de reconvertis (63% de reconvertis dont 57% de femmes) est assez important pour qu'un changement profond de l'image des métiers d'art surgisse. Si cette tendance devait se confirmer, la transmission traditionnelle de père en fils des savoir-faire déclinerait mécaniquement. Le passage du statut d'ouvrier à celui de professionnel des métiers d'art indépendant comme objectif de carrière, lui aussi, aurait une tendance à se fermer. Enfin, la notion même de secret de fabrication, jusqu'alors très présente, perdrait de sa pertinence dans ce monde professionnel recomposé et aux trajectoires de vie fortement individualisées. L'objectif n'est plus la transmission d'un savoir-faire mais l'accomplissement d'un parcours personnel, d'un bien être individuel. Ces changements

¹¹⁵ Le processus de Bologne vise à harmoniser des systèmes d'enseignement supérieur européens (ECTS).

¹¹⁶ Les ECTS (European Credits Transfer System) ont pour objet de faciliter la reconnaissance académique et l'échange entre les pays de l'UE.

¹¹⁷ C'est le cas dans des entreprises comme Baccarat, Sèvres, la Savonnerie, Saint-Louis, les ganteries ou encore l'entreprise Vulcauir à Saint-Flour.

¹¹⁸ Visite du graveur héraldiste Gérard Desquand, graveur héraldiste.

d'importance font émerger au cœur de la profession une nouvelle mentalité, une vision différente de son propre métier. Le geste risque de se révéler dans un premier temps moins précis, mais de se compenser par la suite par une créativité à la fois plus prégnante et plus affirmée. Et, en ce sens, la formation continue est amenée à prendre de plus en plus de place dans l'acquisition des savoir-faire¹¹⁹.

Par conséquent, la formation interne, au sein même de l'entreprise est essentielle. Elle est même la condition *sine qua non* de la maîtrise parfaite d'un savoir-faire et la garantie de l'excellence. La formation initiale et la formation continue doivent être distinguées car elles répondent, chacune d'elles, à des impératifs, des logiques et des enjeux propres.

En conclusion, les difficultés rencontrées par les professionnels et les spécificités du secteur des métiers d'art plaident pour une approche sur mesure, associant l'ensemble des acteurs. C'est le sens de nos propositions exposées ci-après.



Cristallerie Saint-Louis

2. Vers un opérateur de compétences dédié aux métiers d'art et du patrimoine vivant capable d'intégrer leurs spécificités

Au cours des auditions et déplacements, la proposition portée particulièrement par Ateliers d'Art de France de la création d'une branche professionnelle dédiée aux métiers d'art, a cristallisé les débats. Les arguments plaident en faveur d'une branche professionnelle unique

¹¹⁹ Les origines des reconvertis montrent qu'ils viendraient de milieux sociaux plutôt aisés et auraient un bagage intellectuel supérieur.

traduisent la volonté de donner au secteur une identité propre au-delà de sa reconnaissance légale. Ceci lui permettrait de constituer une force dans le dialogue social et de disposer notamment des clefs pour répondre aux enjeux de formation.

Cependant, la majorité des personnes auditionnées et les échanges sur le terrain ont assez nettement contesté la pertinence d'une branche professionnelle unique. Une branche est avant tout un « lieu de régulation de la concurrence, dont le périmètre est librement défini par les partenaires sociaux¹²⁰ ». Elle est aussi un élément incontournable en matière de formation puisque « la formation professionnelle continue relève, en France, de compétences partagées entre État, les régions et les organisations professionnelles »¹²¹. Or malgré ce qui rapproche ces métiers d'art dans leur essence, de nombreuses divergences ont souvent été soulevées.

Cependant, même si la branche professionnelle ne peut faire l'objet d'une proposition pour les motifs exposés ci-dessus, elle a le mérite d'engager une réflexion pragmatique sur la formation concernant les métiers d'art et du patrimoine vivant. Une des clefs afin de rendre efficiente la formation pourrait se trouver dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle engagée par le Gouvernement.

Comme il a été dit, la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dite « loi Avenir¹²² » rénove en profondeur la formation professionnelle continue et repose sur trois orientations :

1. Le renforcement du compte personnel de la formation (CPF)¹²³. Un droit d'initiative individuel à la formation garanti collectivement, y compris pour les travailleurs indépendants ;
2. Des simplifications pour les entreprises ;
3. Une gouvernance revue en profondeur et un rôle renforcé de l'Etat. Ce troisième point est essentiel et fera l'objet d'un développement.

¹²⁰ COMBEXELLE Jean-Denis, *La négociation collective, le travail et l'emploi*, rapport au Premier Ministre rendu en septembre 2015, p19. Disponible sur : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2015/09/rapport_combrexelle.pdf [consulté le 7 novembre 2018]

¹²¹ MINISTRE DU TRAVAIL, Formation professionnelle, [en ligne]. Disponible sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/> [consulté le 7 novembre 2018]

¹²² *Loi n°2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel* (J.O.R.F. n°0205 du 06 septembre 2018).

¹²³ Voir I. A.4

Des « opérateurs de compétences » (OPCO) structurés autour de grandes filières économiques, au nombre d'une dizaine, remplaceront les actuels organismes paritaires collecteurs agréés (20 OPCA). Les OPCO se concentreront sur le financement des centres de formation, le plan de développement des compétences des TPE/PME et les missions d'accompagnement en matière de gestion prévisionnelle des compétences ou de développement de la formation. Les branches professionnelles devront choisir leur rattachement d'ici mars 2019.

Or les métiers d'art sont répartis dans des secteurs très variés tels que le verre, la construction, la métallurgie, le bois ou encore la mode. Par ailleurs, les professionnels exercent sous des statuts disparates : artistes auteurs (inscrits à la Maison des Artistes), artisans (inscrits au Répertoire des métiers), salariés de manufactures industrielles (inscrits au Registre du commerce), professions libérales, etc. A cela s'ajoute également les fonctionnaires comme les techniciens d'art présents dans les grandes manufactures de l'État. « Cette disparité a pour conséquence un éclatement de ces secteurs en matière de formation professionnelle, qui sont gérés dans différentes branches dont la priorité n'est pas de développer l'emploi et la formation dans ce qui ne forme qu'une déclinaison marginale d'un secteur plus vaste¹²⁴ ».

Les 281 métiers d'art se retrouvent dans une logique de métiers rares, ce qui rend plus difficile la mise en place d'une politique de formation et de reconnaissance officielle des aptitudes dans un contexte où les compétences sont largement acquises au sein des ateliers. L'absence d'une structuration commune aux métiers d'art ne permet pas de combler ces lacunes en matière de reconnaissance des savoir-faire par la création de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) ou des Certificats de Qualification Professionnelle Interbranches (CQPI), par exemple, comme cela se fait dans certaines branches professionnelles.

Dans le contexte de la réforme de la formation professionnelle, les opérateurs de compétence seront des appuis techniques des branches pour les assister dans les enjeux d'emploi-formation, notamment à travers un accompagnement dans la mise en place de politiques de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). L'éclatement

¹²⁴ Audition de Thierry TEBOUL, Directeur général et Jack AUBERT, Directeur des partenariats et des relations institutionnelles de l'AFDAS

des métiers d'art et du patrimoine vivant ne permet pas d'envisager un accompagnement spécifique dans le dispositif tel que conçu actuellement.

Il conviendra d'entamer des échanges avec les opérateurs de compétences afin de sélectionner celui qui semble le plus pertinent pour répondre aux préoccupations des professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant. Une procédure d'appel d'offres ou d'appel à projets peut être envisagée. Dans son contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État, cet opérateur devra s'engager à mettre en place une politique d'accompagnement sur mesure pour ces métiers rares.

Si la proposition de désigner un opérateur de compétence unique pour l'ensemble du champ des métiers d'art se révèle être difficile à mettre en place, **les rapporteurs proposent subsidiairement de prévoir par la loi un dispositif spécifique pour les métiers d'art** à l'image de la contribution réservée aux entreprises de moins de 50 salariés via un plan de formation financé par système de mutualisation et de solidarité des grandes entreprises. Cette péréquation au profit des métiers d'art et du patrimoine vivant permettra de pérenniser le financement des formations pour la filière grâce à la solidarité des grands groupes. Les financements ainsi levés seraient reversés aux opérateurs de compétences avec une clef de répartition en fonction du nombre d'adhérents relevant de la filière en toute transparence. Tout comme dans la proposition précédente, ces opérateurs s'engageront à mettre en place des mesures d'accompagnement spécifiques pour ces acteurs dans leur contrat d'objectifs et de moyens. Là aussi, le Groupement d'Intérêt Économique devrait s'assurer du bon déroulement de la mise en place de la formation.



*Visite de la manufacture
Jean Bracq à Caudry*

3. De l'apprentissage vers le compagnonnage : l'atelier école ou de la nécessité de proposer des parcours de formation sur mesure

La loi *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* comporte des avancées très significatives pour repenser la formation propre aux métiers d'art et en particulier pour la transmission des savoir-faire dans l'entreprise. Aussi, elle encourage la certification des maîtres d'apprentissage. Elle sera accessible par voie de formation ou de reconnaissance des acquis de l'expérience selon des modalités qui seront précisées par décret.

Au niveau de la formation initiale, les branches professionnelles se dotent de nouveaux leviers financiers pour développer l'apprentissage à travers le financement au contrat et le transfert de la gestion de la taxe unique aux futurs opérateurs de compétences.

« L'atelier-école¹²⁵ » paraît véritablement la forme la plus adaptée et efficace dans le contexte des métiers d'art et du patrimoine vivant compte tenu des petits flux de formation qui rendraient illusoire l'ouverture de centres de formation pour l'ensemble de ces métiers rares et orphelins. Ateliers d'Art de France définit l'atelier école par « un atelier, adossé à un CFA, avec un référentiel de formation adapté en concertation avec les professionnels et la présence d'un auxiliaire pédagogique pour assurer le lien avec le CFA, auquel le CFA délègue tout ou partie de la formation ». Ainsi, un tronc commun d'enseignement managérial pourrait être dispensé par le CFA (marketing, communication gestion, langue). L'apprenti consacrerait une partie substantielle de son temps au sein de l'atelier, lui permettant de maîtriser un savoir-faire pratique et opérationnel. Ainsi, ce professionnel en devenir, serait en contact très tôt avec ses pairs.

Il semble tout à fait pertinent de capitaliser sur ces expériences réussies qui semblent répondre aux besoins des professionnels sans toutefois mettre en danger les écoles de formation existantes. En outre, il s'agit de mettre en œuvre ce concept d'atelier-école pour les métiers orphelins en priorité, en partenariat avec les professionnels. Ces exemples montrent aussi l'importance de la mobilisation de l'ensemble des acteurs (État, régions, chambres consulaires, associations, branches professionnelles), mais aussi le besoin d'avoir la capacité de créer des

¹²⁵ Audition d'Aude TAHON, Présidente et Serge NICOLE, Président honoraire, *Ateliers d'Art de France*

parcours de formation sur mesure. Cela confirme à nos yeux la pertinence d'un opérateur national dédié aux métiers d'art et au patrimoine vivant capable de mobiliser ces acteurs, mais aussi d'apporter une expertise d'ingénierie en matière de formation.

Ces ateliers-écoles devraient faire l'objet d'un financement mutualisé sur les fonds dédiés à l'apprentissage, avec le soutien des régions qui pérennisent ainsi des savoir-faire territoriaux.

Ce type de dispositif esquissé ci-dessus est déjà mis en œuvre dans certains territoires, et plus particulièrement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes avec le lycée professionnel, la SEPR (Lyon), qui a créé en 2009 l'Institut des métiers rares. En 2017, ce dispositif a permis de former quelques dizaines de jeunes, avec notamment une nouvelle formation de piqueur en maroquinerie. Concrètement, l'école construit un parcours individualisé, en s'appuyant sur un CAP proche de la spécialité enseignée pour l'enseignement théorique et les cours de dessin d'art appliqué. L'enseignement professionnel est dispensé par l'entreprise qui bénéficie d'une assistance pédagogique de la part de l'Institut. La région contribue au financement de ces formations dans le secteur des métiers rares.

Des dispositifs de formation qui visent le même objectif existent dans d'autres régions, notamment la région Grand Est, en partenariat avec des centres de formation locaux dont la fédération régionale des métiers d'art d'Alsace (FREMAA)¹²⁶. Elle est née de la volonté des professionnels des métiers d'art du territoire de « se regrouper et d'activer une dynamique de cluster autour de la question du maintien et du développement d'une production relevant authentiquement des métiers d'art en Alsace¹²⁷ ». Constituée en association, elle rassemble près de 180 professionnels des métiers d'art. La fédération se décline autour de plusieurs objectifs¹²⁸ : dynamiser et promouvoir le secteur, assurer le développement économique, sensibiliser le public, accompagner la transmission et la pérennisation des savoir-faire et des ateliers, mettre en œuvre des projets de développement durable et participer aux réseaux nationaux et européens.

¹²⁶ Ou encore le CFA de Joué-lès-Tours en Centre-Val-de-Loire et le CFA multi-métiers de la CMA Côtes-d'Armor à Ploufragan en Bretagne.

¹²⁷ Rencontre Ph. Huppé et FREMAA lors des visites dans le Grand Est.

¹²⁸ FREMAA, *Dossier de Presse*, 2018, [en ligne]. Disponible sur : http://www.fremaa.com/media/documents/DP_FREMAA_2018-ilovepdf-compressed.pdf [consulté le 26 octobre 2018].

L'Institut des Métiers d'Art et de l'Artisanat d'Art (IMARA) à Revel (Tarn) est un institut exemplaire et mérite d'être mis en avant. Il a trois missions principales : la transmission des savoir-faire des métiers d'art par la formation ; la promotion de l'artisanat d'art et de ses acteurs par l'organisation d'actions et d'évènements spécifiques (colloques, journées techniques) ; l'accompagnement des professionnels de la filière (artisans, institutionnels) par des actions individuelles ou collectives¹²⁹. Ce dernier point est essentiel afin de se doter d'une expertise « sur les exigences de ces métiers et sur la façon dont ils se pratiquent aujourd'hui ». En ce qui concerne la formation, l'organisation pédagogique conçue et développée par l'IMARA est adaptée aux spécificités des métiers de l'artisanat d'art. Et, elle s'adresse à un public d'adultes en reconversion ou pas qui convergent vers ce secteur professionnel, vers ces métiers manuels « empreints de valeur et d'authenticité qui attirent de plus en plus d'adultes à la recherche de reconversion, voire de choix de vie tout court »¹³⁰. L'IMARA bénéficie d'un conventionnement avec la région Occitanie ainsi qu'un référencement par les organismes certificateurs. Ces derniers lui ont attribué dès 2005 un label qualité (ISQ OPQF)¹³¹. Par ailleurs, l'IMARA s'engage dans une démarche de RSE et forme environ 120 stagiaires par an.

Signalons enfin un dispositif peu connu, qui mérite pourtant, selon les rapporteurs, davantage d'intérêt. Il s'agit de la Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) qui est en somme une adaptation d'une formation à des besoins locaux de main d'œuvre et à des compétences identifiées localement. Elle est justifiée par un besoin de main d'œuvre non pourvu dans un territoire. C'est une formation non diplômante créée à l'initiative d'un recteur (un établissement scolaire) et de partenaires économiques pour une durée comprise entre 3 mois et 1 an, et qui n'est pas réitérée de manière automatique. Son objectif premier est l'insertion de jeunes en difficulté sans emploi après l'obtention d'un diplôme (CAP au BTS).

La construction d'un parcours de formation entre les entreprises et le rectorat suppose au préalable une définition précise des besoins. Ils établissent ainsi de concert les modalités de l'organisation de ce parcours et de la pédagogie attenante avec généralement une répartition du temps de formation entre l'entreprise et l'école pendant lequel l'élève garde le statut scolaire. Le financement de l'encadrement pédagogique est assuré par l'Éducation nationale qui verse une compensation pour les heures supplémentaires réalisées. C'est donc un dispositif très

¹²⁹ IMARA, Qui sommes-nous ?, [en ligne]. Disponible sur <http://www.imara.fr/qui-sommes-nous/structure-mission/> [consulté le 29 octobre 2018]

¹³⁰ Fiche de présentation remise à Philippe Huppé lors de sa visite à Revel.

¹³¹ *ibid*

souple. La formation donne lieu à une attestation de compétences cosignée par le recteur et l'organisme professionnel, à l'issue d'une évaluation conjointe de l'entreprise et des professeurs, sur la base d'un portefeuille de compétences.

Ce dispositif a par exemple été mis en œuvre par les entreprises de ganterie, secteur dans lequel il n'existe plus de formation initiale. Une FCIL en partenariat avec le Lycée du Dauphiné (labellisé lycée des métiers du cuir) et un certain nombre d'entreprises de gantiers a été ouverte en octobre 2017 pour un an, avec six « apprenants » âgés de 18 à 25 ans, titulaires d'un baccalauréat professionnel ou CAP (métiers du cuir). L'enseignement se déroule à la fois au Lycée du Dauphiné et chez les gantiers partenaires situés à Millau, Grenoble et Saint-Junien. Cette initiative a été portée par le président de la Fédération de la Ganterie, Jean Strazzeri, également dirigeant de l'entreprise Lesdiguières Barnier située à Grenoble.¹³²

PROPOSITION N°18 :

Expérimenter à plus grande échelle le dispositif « atelier-école », en particulier pour les savoir-faire pour lesquels il n'existe plus de centre de formation, en lien avec les acteurs territoriaux.

4. Accompagner la mise en place d'un modèle d'entreprise apprenante

L'atelier-école répond donc aux besoins en formation initiale et s'insère dans une philosophie plus globale de « l'entreprise apprenante » où les professionnels sont en situation de formation continue, dans une démarche de progrès et d'innovation permanente. Peter Senge a théorisé ce concept¹³³ en définissant l'entreprise apprenante comme un lieu où « *les personnes augmentent continuellement leurs capacités de créer les résultats qu'ils désirent vraiment, où de nouveaux modèles de pensée sont développés, où les aspirations collectives sont encouragées et où les individus apprennent continuellement comment apprendre ensemble* ».

La formation professionnelle continue est l'une des réponses pour l'acquisition dans la durée d'un savoir-faire d'excellence. Comme cela a été dit précédemment, certaines compétences ne peuvent être enseignées qu'au sein des entreprises qui les maîtrisent. La voie de formation en interne s'inscrit pleinement dans le sens de la réforme issue de la loi *pour la*

¹³² Audition de la Direction Générale des Entreprises

¹³³ SENGE Peter, *La cinquième discipline - L'Art et la manière des organisations qui apprennent*, Eyrolles, Paris, 2016

liberté de choisir son avenir professionnel ¹³⁴ : liberté accrue des entreprises en matière de formation de leurs salariés ; soutien financier aux PME de moins de 50 salariés grâce à la mutualisation asymétrique des financements de formation à leur profit ; ouverture à de nouveaux modes de formation en situation de travail ; financement dédié au conseil en évolution professionnelle et au compte personnel de formation pour l'accompagnement de reconversions professionnelles.

Ainsi, en érigeant l'entreprise apprenante comme un modèle de gestion du capital humain, il convient d'appuyer les entreprises dans la mise en œuvre de leur politique de ressources humaines (recrutement et formation) par des mesures d'accompagnement de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) territoriale. Il est possible de penser notamment à un accompagnement dans l'identification des besoins en matière de recrutement, dans l'élaboration des fiches de poste et des plans de formation pour répondre aux besoins urgents de transmission des compétences, notamment dans un contexte de vieillissement de la population des artisans d'art et de départs à la retraite de professionnels ayant une longue expérience professionnelle et étant parfois les ultimes détenteurs d'un certain savoir-faire.

PROPOSITION N°19 :

Eriger le concept d'entreprise apprenante comme un modèle de gestion du capital humain au sein des entreprises des métiers d'art et du patrimoine vivant grâce à une gestion active des compétences et la formation continue.

La Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP) du ministère du Travail a mis en place une offre de services répondant directement et globalement aux besoins des TPE et PME en matière de ressources humaines (RH) au sein des territoires pour accompagner leur développement. Cette démarche s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic territorial et sur la construction d'un plan d'action régional destiné à mettre en place une offre de services d'accompagnement en matière de gestion des compétences en lien avec les partenaires du territoire. La mise en œuvre et l'animation de cette offre de service sont confiées aux DIRECCTE. Il convient donc de mieux mobiliser ces ressources mises à disposition de

¹³⁴ Audition de la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

l'Etat à travers leur action au profit des métiers d'art et du patrimoine vivant via des projets collectifs territoriaux.

Par ailleurs, la DGEFP signe avec les branches professionnelles des « engagements de développement de l'emploi et des compétences » (EDEC) pour concevoir et développer des outils numériques en vue de professionnaliser la gestion de la ressource humaine de leurs adhérents. À titre d'exemple, une des actions financées dans le cadre d'un EDEC signé avec la filière « textile, mode, cuir » consiste à expérimenter une formation diplômante pour apprendre à sauvegarder et transmettre les savoir-faire à l'aide d'outils numérique. Une dizaine d'entreprises participent à cette expérimentation, dont cinq Entreprises du Patrimoine Vivant. En cas de succès, cette formation sera inscrite au registre national des compétences professionnelles (RNCP) et disponible à l'ensemble des entreprises, avec une prise en charge par les opérateurs de compétences.

Toutefois, les professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant n'étant pas organisés au sein d'une branche unifiée, une opération de type EDEC serait compliquée à être mise en place. Il appartiendra donc au futur opérateur dédié de concevoir et développer des opérations collectives comparables pour mutualiser le développement d'outils de gestion des compétences efficaces afin d'appuyer le développement du modèle d'entreprise apprenante.

Enfin, comme pour la formation initiale, il faudra être en capacité de proposer une ingénierie sur mesure, capable de recenser et de mobiliser l'ensemble des dispositifs existants.

Il existe également un autre dispositif expérimenté en 2017 et pérennisé dans la loi *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* : l'action de formation en situation de travail (AFEST). L'AFEST reconnaît le fait que certaines compétences ne peuvent être transmises que sur le lieu de travail. Elle se distingue de la formation « sur le tas » par une formalisation de l'apprentissage avec une vocation de s'inscrire dans le plan de développement de compétences de l'entreprise. À ce titre l'AFEST sera donc éligible aux fonds mutualisés des entreprises de moins de 50 salariés. Un décret viendra préciser les modalités d'application de ce nouveau dispositif. Il conviendra d'être attentif à l'élaboration de ce projet pour s'assurer que les dispositions prennent en compte les problématiques spécifiques aux métiers d'art et du patrimoine vivant.

Certaines entreprises connaissent le dispositif d'aide mis en place par Pôle Emploi permettant de prendre en charge la formation de demandeurs d'emploi à hauteur de 400 heures. Il s'agit de la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) qui peut être individualisée (POEI) avec également un accompagnement pour aider les entreprises à recruter sur la base des aptitudes. Dans les métiers d'art et du patrimoine vivant, la réalisation d'un geste étant bien plus important que des savoir-faire théoriques dans de nombreux cas, ce mode de recrutement est particulièrement intéressant même si 400 heures peuvent paraître insuffisantes pour acquérir un certain nombre de savoir-faire¹³⁵.

Force est de constater que l'ensemble de ces dispositifs peut paraître complexe à appréhender par des professionnels qui sont généralement davantage préoccupés par la production au quotidien. Compte tenu de la structure des entreprises qui sont souvent des TPE, rares sont celles qui disposent d'une personne en charge des ressources humaines. Aussi, les rapporteurs jugent indispensable de proposer un accompagnement sur mesure. Cette tâche doit incomber au futur opérateur dédié aux métiers d'art et du patrimoine vivant (GIE), à nouveau en lien avec les acteurs territoriaux et l'opérateur de compétences, afin de proposer des dispositifs « clef en main » en s'inspirant par exemple de l'ingénierie mise en place par l'organisme paritaire OPCALIA dans le cadre du dispositif Trans'faire (recrutement sur la base d'aptitudes et formation sur mesure...).



Ateliers techniques de Ville et Métiers d'Art sur la formation

¹³⁵ Fiche de présentation remise à Philippe Huppé lors de sa visite à Revel

5. *La reconnaissance des savoir-faire acquis en atelier*

L'avènement du modèle d'atelier-école doit aller de pair avec une reconnaissance des savoir-faire acquis qui fait actuellement encore défaut. Souvent, les professionnels ne peuvent se prévaloir de compétences acquises au cours de leur vie professionnelle, constituant un manque de perspective d'évolution. Cette donnée entraîne un frein à l'attractivité des métiers.

Pour reconnaître ces savoir-faire acquis en atelier, il conviendrait de simplifier les procédures de validation des acquis d'expérience (VAE) pour ces métiers. Mais il est aussi nécessaire d'avoir une vision davantage basée sur des blocs de compétences qui peuvent être par ailleurs communs à plusieurs métiers et que les professionnels peuvent acquérir tout au long de leur parcours professionnel. La maîtrise de ces blocs de compétences peut être reconnue par des outils mis en place par les branches professionnelles comme les Certifications métiers CQP/CQPI déjà évoqués ci-dessus, ainsi que les Certifications de compétences professionnelles interbranche (CCPI). Ces certifications sont valorisantes pour les salariés qui peuvent ainsi progresser dans leur parcours professionnel.



Visite en Charente de Raphaël Gérard accompagné de la députée Sandra Marsaud

Par ailleurs, certaines entreprises aux savoir-faire d'excellence reconnues par l'État rencontrent des difficultés pour s'enregistrer en tant que centre de formation auprès des autorités compétentes que sont les DIRECCTE. Elles ne sont pas toujours en mesure de justifier des compétences maîtrisées puisque donc elles sont largement transmises en interne. Aussi, il semble opportun aux rapporteurs d'assouplir la procédure d'enregistrement pour la partie

relative à la justification des compétences, du moins pour les entreprises ayant obtenu une reconnaissance officielle de leurs savoir-faire. Les EPV, ou les entreprises au sein desquelles officient des maîtres d'art, des MOF ou bien les futurs labellisés Métiers d'Art d'Excellence pourraient bénéficier de cet assouplissement procédural. En effet, l'État engage déjà sa responsabilité en reconnaissant à ces professionnels d'excellence la détention d'un savoir-faire de qualité.

Si la reconnaissance des savoir-faire acquis en atelier est évidente pour la plupart des métiers d'art, il est nécessaire de relever la spécificité du domaine de la restauration. Fondé sur un objectif de restitution de l'intégrité d'une pièce ou de tout type de bien culturel, le travail d'un restaurateur ne couvre en effet pas le critère d'apport artistique propre aux métiers d'art. Cet argument est soulevé notamment par les restaurateurs du patrimoine qui font prévaloir la maîtrise de savoirs scientifiques, poussant un certain nombre d'entre eux à ne pas se sentir partie intégrante de la liste des métiers d'art¹³⁶. Il convient en effet de distinguer parmi les restaurateurs, ceux intervenant sur les collections des Musées de France dont un diplôme de niveau I en conservation-restauration est exigé. Il existe en France quatre formations publiques consacrées à cet enseignement : l'Institut national du patrimoine¹³⁷, l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'École supérieure des Beaux-Arts de Tours et l'École supérieure d'art d'Avignon.

Garants de savoir-faire d'exception, certains restaurateurs qui ont obtenu le titre de Meilleur Ouvrier de France revendiquent depuis de nombreuses années, notamment via l'Association des MOF¹³⁸ un accès à la commande publique en matière de restauration des collections des Musées de France ou des collections publiques. La Fédération Française des professionnels de la Conservation et de la Restauration, l'Institut National du Patrimoine, tout comme la Direction Générale du Patrimoine objectent à cette revendication l'apport scientifique fourni par l'enseignement, notamment en Histoire de l'Art, délivré par les quatre formations citées plus haut. En effet, un artisan peut maîtriser un geste à la perfection mais ne dispose pas forcément de la distance historique et du rapport déontologique à l'objet qui s'imposent au restaurateur. Le Mobilier national, en revanche, par ses missions n'est pas dans une logique muséale, c'est-à-dire de conservation pure mais bien dans une logique d'usage de ses collections. Ainsi pour intervenir sur des meubles par exemple, il mettra toujours en avant la qualité d'usage et

¹³⁶ Audition de la Fédération Française des professionnels de la Conservation et de la Restauration

¹³⁷ Audition de l'Institut National de Patrimoine

¹³⁸ Audition de l'Association des Meilleurs Ouvriers de France

privilégiera donc un MOF à un restaurateur. Les auditions ont en tout cas permis de mettre en évidence une véritable incompréhension entre les tenants de ces deux approches, preuve s'il en était besoin que ce sont bien des métiers différents, en dépit des apparences.

Tous cependant s'entendent sur la nécessité de développer et de faire mieux connaître les dispositifs de validation d'acquis (VAE). Mis en place depuis une dizaine d'années et plus récemment par l'Institut National du Patrimoine, ce dispositif permet en effet à tous les artisans désireux de s'orienter vers la restauration du patrimoine de faire reconnaître leur savoir-faire et de le compléter avec un enseignement scientifique donnant accès au diplôme de niveau I. La FFCR cite comme exemple de réussite le cas de Lionel Baumann, MOF en 2000 en restauration de mobilier, qui a obtenu le Master de Paris I par VAE, grâce notamment à une bourse accordée par la Chambre de métiers et de l'Artisanat.

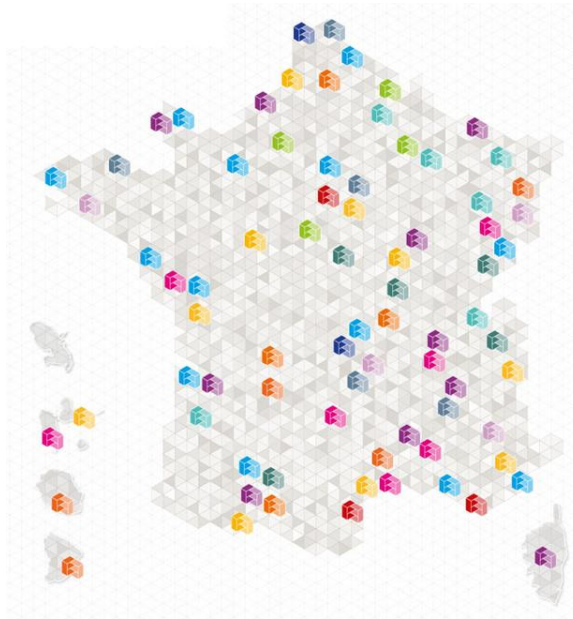
La VAE est un formidable atout pour se prévaloir des compétences acquises. Il convient de rendre plus visible ce dispositif en le simplifiant et en le popularisant.

6. *Campus des métiers et des qualifications*

Des professionnels ont relevé une certaine inadéquation entre le contenu des formations (essentiellement les référentiels vieillissants) et les besoins très spécifiques aux métiers d'art et au patrimoine vivant. Des difficultés sont notamment liées au manque de maîtrise technique des salariés et des professionnels.

Pour faciliter les échanges entre l'ensemble des parties prenantes à l'échelle d'un territoire (académie, organismes de formation, acteurs économiques...), l'Éducation nationale a mis en place des « campus des métiers et des qualifications »¹³⁹. Sur un territoire et pour une filière donnée, ces acteurs vont, ensemble, imaginer une offre de formation qui puisse répondre aux besoins de compétences. On en dénombre actuellement 78 (voir carte ci-dessous) sur l'ensemble de la France dont certains campus sont orientés vers les métiers d'art ou de la gastronomie. On distingue ainsi une initiative dans le secteur de la mode, du cuir et du textile en région Auvergne-Rhône-Alpes ; une initiative dans le secteur de la maroquinerie et des métiers d'art en Bourgogne-Franche-Comté ; un projet autour des industries créatives, de la mode et du luxe en Centre-Val-de-Loire.

¹³⁹ Audition de Nicolas LERMANT, chef de service artisanat, tourisme et commerce, Anne FAUCONNIER, adjointe à la cheffe de bureau, Kristof de MEULDER, chargé de mission, Direction générale des entreprises



Ateliers techniques nationaux de VMA du 21 novembre à l'Assemblée nationale, Intervention d'Hélène HOUSSIN, responsable Campus Métiers et Qualifications maroquinerie et Métiers d'art, Académie de Besançon

Les campus des métiers et des qualifications paraissent des vecteurs idoines pour créer un espace d'échange entre les acteurs de la formation et les acteurs économiques au cœur des territoires. Les rapporteurs recommandent de développer des campus dédiés aux métiers d'art là où cela semble pertinent, en fonction des savoir-faire territoriaux spécifiques afin d'aboutir à une cartographie cohérente.

7. Mise en réseau des écoles

En France, la grande école est toujours la condition *sine qua non* de l'excellence, du savoir-faire et des compétences. Cependant, l'artisanat d'art ne dispose pas de sa propre école permettant de rayonner à travers le monde. Prenant en exemple la Saint-Martin School de Londres, de nombreux auditionnés ont manifesté la volonté de créer une structure équivalente qui réunirait les grands savoir-faire français avec, en même temps, une ouverture sur le monde permettant aux étrangers de suivre des formations payantes.

La création de cette nouvelle grande école engendrerait des coûts excessifs et entrerait en concurrence avec les établissements existants, jouissant tous d'une très bonne réputation. En outre, ce projet ne permettrait pas de capitaliser sur le tissu d'écoles et de centres de formation de très haut niveau présents partout en France.

Les rapporteurs estiment qu'il serait plus pertinent de travailler à construire une offre de formation à dimension internationale en s'appuyant sur les établissements actuels dont la mise

en réseau pourrait être étendue, chacun y apportant son expertise et son excellence dans son domaine. Ainsi, plutôt que de se faire concurrence, nos grandes écoles travailleraient ensemble à bâtir des formations à très haut niveau d'expertise et à visée internationale. Il conviendrait donc de développer le réseau de la Conférence des Écoles Supérieures d'Arts Appliqués de Paris (CÉSAAP) qui regrouperait les quatre écoles publiques supérieures d'Arts appliqués de Paris : l'École Boule, l'École Duperré, l'École Estienne et l'Ensaama. Il s'agit de proposer des formations d'excellence de portées internationales en capitalisant sur l'expertise de nos écoles d'arts et d'arts appliqués constituées en réseau. Ce réseau d'excellence permettrait de développer des diplômes communs, une meilleure mobilité inter-école et internationale et pourrait espérer bénéficier à terme d'une grande visibilité à l'étranger.

Il existe des initiatives similaires de création de réseaux d'écoles. Par exemple, la Grande École du Numérique est un groupement d'intérêt public (GIP) lancé par le gouvernement en 2015. Favorisant l'inclusion et répondant aux besoins des recruteurs en compétences numériques¹⁴⁰, les formations sont ouvertes à tous, « sans distinction académique, économique et sociale ». La Grande École du Numérique a développé entre 2015 et 2017 un réseau de 400 formations labellisées et 11 000 personnes formées ou en cours de formation.

Cet exemple démontre que les collaborations entre écoles du même secteur ne sont pas synonymes d'une mise en concurrence mais bien facteurs d'accroissement de développement et de visibilité tant sur le plan national qu'international.

Ainsi, les écoles Boule, Duperré, Estienne, Ensaama, ENSAD, mais aussi les écoles gérées par des syndicats professionnels (la haute école de Joaillerie, la SEPR) pourraient s'associer à ce réseau pour développer des synergies comme c'est déjà le cas dans certains domaines. En croisant les compétences et les lieux de formations, la culture et le savoir-faire des apprenants seront automatiquement bonifiés. Ce tissu d'écoles d'excellence permettrait à la France d'être la figure de proue des métiers d'art et du patrimoine vivant. Or cette excellence est exploitée de façon relative et décevante compte tenu de son potentiel. Permettre à l'écosystème de travailler ensemble aidera à capitaliser sur l'expertise à la française et ainsi faire davantage rayonner nos métiers d'art et du patrimoine vivant dans le monde.

¹⁴⁰ LA GRANDE ECOLE DU NUMERIQUE, *Qui sommes-nous ?*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.grandeecolenumérique.fr/qui-sommes-nous/> [consulté le 15 novembre 2018]

A l'instar des Compagnons du devoir, un circuit d'apprentissage avec les écoles partenaires serait envisageable. Ce diplôme de haut niveau permettrait à l'apprenti de développer une multitude de connaissances. Le cursus passerait également par une année à l'étranger obligatoire afin de découvrir la langue et la culture d'un nouveau pays¹⁴¹.

8. *Développer Erasmus +*

Enfin, il conviendrait de fortement développer le programme l'Erasmus de l'apprentissage qui constitue un atout véritable en matière de développement de compétences et d'ouverture d'esprit. Erasmus+ s'adresse aux élèves et aux apprentis de l'enseignement et de la formation professionnelle, de même qu'aux jeunes diplômés de l'enseignement secondaire professionnel et aux jeunes diplômés stagiaires de la formation professionnelle¹⁴². Pour pallier le déficit d'attractivité de l'apprentissage, le gouvernement français a proposé notamment de doubler le nombre d'apprentis bénéficiant du programme¹⁴³, passant de 7 000 à 15 000 apprentis par an.

De fait, les marges de progrès sont significatives pour ce programme d'échanges qui vient de fêter ses 30 ans. En 2017, 43 000 étudiants français ont bénéficié d'une bourse Erasmus, mais seuls 6 800 jeunes ont fait une pause dans leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation pour acquérir de nouvelles connaissances dans un autre pays. Et encore, sur une durée très courte, deux semaines en moyenne.

Les Compagnons du devoir¹⁴⁴ affirment que l'expérience à l'international est primordiale. Entre la 3^e et la 4^e année, tous les étudiants vivent une expérience dans un pays tiers. Pour les Compagnons, il est impératif de maîtriser une seconde langue pour se construire tant intellectuellement que professionnellement dans une économie mondialisée.

La fondation Culture et Diversité¹⁴⁵ dispose de trois programmes d'art qui sont menés chaque année : égalité des chances en École d'arts appliqués, égalité des chances au

¹⁴¹ Les compagnons du devoir déploient ce même programme : Tour de France de six ans dont une année à l'étranger. Cf. audition de Jean-Claude BELLANGER, Secrétaire général des Compagnons du Devoir

¹⁴² GENERATION ERASMUS +, *Le Programme pour les apprentis*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.generation-erasmus.fr/bourse-erasmus-stage-apprenti/> [consulté le 15 novembre 2018]

¹⁴³ MAGNIEN ISAURE, *Erasmus+ des apprentis : un programme renforcé*, in *Toute l'Europe*, 03/03/2018 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.touteurope.eu/actualite/erasmus-des-apprentis-un-programme-renforce.html> [consulté le 02 décembre 2018].

¹⁴⁴ Audition de Jean-Claude BELLANGER, Secrétaire général des Compagnons du Devoir

¹⁴⁵ Audition de Julie BOURDEL, Chargée de mission à la Fondation Culture et Diversité

département des restaurateurs de l'INP, voyager pour apprendre les métiers d'art. Ce dernier programme, créé en partenariat avec l'UNESCO, permet à des « étudiants issus de milieux modestes d'effectuer un stage de quatre mois chez des artisans d'art dans un pays en développement ou en France¹⁴⁶ ». La Communauté de Commune Vallée d'Hérault reçoit tous les ans des étudiants étrangers en poterie, à Saint-Jean-de-Fos. L'expérience est enrichissante tant pour l'étudiant que pour les professionnels qui l'accueillent.

B. La conquête à l'international – Chasser en meute

Malgré l'excellence de nos savoir-faire, le manque de cohésion des divers acteurs et l'absence d'une marque « France » forte ont souvent été soulevés durant les auditions qui ont été menées, illustrant la nécessité de se doter d'une stratégie globale afin de « conquérir l'international ».

1. Accompagner les artisans vers de nouveaux marchés

Comme il a déjà été possible de l'exposer, il manque bien souvent à certains artisans des compétences managériales en supplément de leur savoir-faire. En outre, la communication, la maîtrise d'une langue étrangère, la visibilité, la comptabilité, le marketing, la gestion des compétences sont des outils non-maîtrisés pour une partie considérable des artisans d'art. Un bon artisan n'est pas toujours synonyme d'un bon entrepreneur. Par conséquent, il est nécessaire de trouver des outils pour soulager au maximum ces derniers de certaines tâches pour lesquelles ils n'ont pas forcément les compétences, ni l'appétence, mais qui sont pourtant essentielles pour assurer leur développement économique.

Jean-Luc Hamon, directeur de l'Institut de formation commerciale permanente (IFOCOP), a développé une réflexion sur la faculté des TPE « métiers d'art » à se confronter au système concurrentiel des entreprises pendant la prochaine décennie. Pour ce faire, les entrepreneurs doivent s'insérer dans un champ « réaliste, rentable et convaincant ». Les TPE, en amont, ne pensent pas assez une vraie stratégie : « à qui je m'adresse ? quel est mon prix ? quel réseau de

¹⁴⁶ FONDATION CULTURE ET DIVERSITE, *Résidence Voyager pour apprendre les métiers d'art*, [en ligne]. Disponible sur : http://www.fondationcultureetdiversite.org/programmes/voyager-pour-apprendre-les-metiers-d-art_p548701 [consulté le 06 novembre 2018]

distribution ? »¹⁴⁷. En effet, les entreprises performantes doivent s'inscrire dans un espace marchand accessible, attractif et convivial.

Ces TPE doivent également se contraindre à être dans des « usages numériques ». Une des réponses, selon l'IFOCOP, consiste à ce qu'elles soient les « *community manager* de leur projet d'artisanat d'art ». La formation diplômante de cet institut de formation couvre plusieurs aspects : maîtriser des outils du web, des réseaux sociaux, communication et marketing digital. Il délivre une formation théorique de quatre mois et un stage en entreprise de la même durée. Elle permet d'acquérir des compétences numériques pour retrouver un emploi (85%)¹⁴⁸ ou se lancer dans une aventure entrepreneuriale.

Aussi, l'une des actions concrètes du nouvel opérateur unique de l'État en matière de savoir-faire d'excellence serait de développer des prestations mutualisées en direction des collectivités pour accompagner les professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant à la conquête de l'international. À charge pour la collectivité de décliner les prestations aux personnes concernées au sein de son territoire. Ces prestations pourraient se traduire par de l'accompagnement technique (administratif, communication, marketing, technologie), mais également par de la prospection pour accompagner les artisans vers de nouveaux marchés.

Cependant, même si l'international peut paraître séduisant en termes de croissance, il peut être désastreux si le projet n'est pas correctement préparé. Pour Luc Lesénécal, président des Tricots Saint-James, « l'export ne s'improvise pas, il faut trois ans¹⁴⁹ ». Le futur GIE, associé à la « team France export » (BPI France, Business France, réseau des CCI et Atout France), aura pour mission de mettre à disposition des informations structurantes aux entreprises pour les aider à trouver des marchés accessibles et opportuns.

Cette politique d'accompagnement devra s'inscrire dans la politique de création d'un guichet unique d'accompagnement à l'export annoncé par le Premier ministre. Il serait toutefois souhaitable que les métiers d'art et du patrimoine vivant soient bien identifiés au sein de cet opérateur unique d'aide à l'export. Ce guichet unique pourra travailler en étroite collaboration

¹⁴⁷ Audition de Jean-Marc HAMON, Président exécutif de l'IFOCOP

¹⁴⁸ IFOCOP, *Fiche Métier Community Manager*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ifocop.fr/formations-metiers/web-digital/formation-community-manager/> [consulté le 24 novembre 2018].

¹⁴⁹ Audition de Luc LESENECAL, président des Tricots Saint-James

avec l'opérateur national dédié à ces métiers pour mettre en œuvre une stratégie globale, au niveau national, déclinée dans les territoires.

Outre ces aspects plus fonctionnels, il convient également de sensibiliser les professionnels pour développer la nécessaire visibilité de leur savoir-faire à l'échelle internationale et en tout premier lieu dans l'univers numérique. Une plateforme numérique, « market place », est pertinente afin de valoriser les entreprises des métiers d'art et les EPV en proposant des outils sur mesure pour promouvoir leur production. Une partie importante des artisans a une connaissance élémentaire de la sphère digitale. Ce projet à vocation d'intérêt général pourrait être développé par la puissance publique. Aussi, il paraît nécessaire de proposer des prestations mutualisées pour accompagner les professionnels des métiers d'art et du patrimoine vivant à la conquête de l'international. Le nouvel opérateur pourrait aussi développer une plateforme numérique (mutualisation des ventes pour être plus compétitif, mutualisation des ressources en termes de savoir-faire, communication pour davantage de visibilité). À défaut, il pourra s'appuyer sur des initiatives privées de plateformes promouvant l'excellence des savoir-faire de nos artisans qui se développent. Cette plateforme aura aussi pour objectif d'attirer le client (français et étranger) sur le territoire.

Cette présence digitale est d'autant plus essentielle dans la mesure où la révolution internet a permis une circulation des idées à flux continu en privilégiant l'image à l'écrit. Le savoir-faire d'un artisan se regarde plus aisément qu'il ne se lit. Dans ce sens, une signature visuelle tendrait inexorablement à démontrer l'écosystème de l'entreprise, c'est-à-dire son territoire, son environnement, son identité.

Pour Renaud Dutreil¹⁵⁰, fondateur du label EPV, chaque entreprise labellisée EPV devrait avoir une vidéo comportant les cinq éléments clefs constituant son patrimoine vivant : les produits, les outils, les matières premières, les ateliers, l'humain. L'entreprise doit également coupler « ces éléments clefs de son patrimoine » à son « code génétique » symbolisé par la date, le lieu et le nom du fondateur. C'est grâce à ce genre de bonnes pratiques que les métiers d'art et du patrimoine vivant pourront toucher une clientèle aisée et mondialisée.

Aussi, la plateforme communautaire de logements entre particuliers Airbnb (États-Unis) s'est lancée dans une stratégie de diversification de son offre en proposant aux utilisateurs de

¹⁵⁰ Audition de Renaud Dutreil, Directeur du fonds d'investissement « Mirabeau patrimoine vivant »

la plateforme des « expériences ». Axées sur les loisirs, ces expériences proposent une multitude de choix et notamment de nombreuses visites d'ateliers et d'activités proposées par les artisans d'art. À l'instar des cours de cuisines, les participants découvrent ou affinent leur savoir-faire dans les ateliers proposés (couture, mode, ébénisterie etc.).

Signalons enfin que l'immense marché du commerce électronique chinois ne se réalise pas sur des sites internet classiques, mais via des plateformes telles que Tmall (Alibaba) ou encore JD.com, plus sélectif dans ses choix de fournisseurs. Ne pas comprendre cet écosystème digital de l'e-commerce chinois vouerait à l'échec toute tentative d'expansion commerciale via ce canal. Aussi, il faut sensibiliser nos professionnels sur ces enjeux et proposer un accompagnement à l'image d'offres de services qui émergent dans ce domaine. Les ventes en ligne sont une première étape pour tester un marché et son appétence pour un produit, tout en limitant les investissements. La Confédération des Arts de la Table vient, à ses frais et grâce à la taxe affectée, de lancer une offre commerciale sur le réseau social chinois Wechat regroupant 13 entreprises exportatrices de ce secteur. Ainsi, il est possible à ces entreprises d'avoir une existence numérique dans cette partie du monde et d'affirmer ainsi leur image, tout en vendant leurs produits. Une convention portant sur les formalités administratives douanières entre la Confédération et les autorités chinoises permet une livraison en 5 jours d'un produit fabriqué en France.

PROPOSITION N°20 :

Renforcer la visibilité numérique des entreprises de métier d'art et du patrimoine vivant à travers des actions collectives afin de développer de nouveaux marchés auprès d'autres publics, notamment à l'international.

2. Renforcer les réseaux

Le dialogue, les synergies, la mobilisation de tous les acteurs œuvrant pour le rayonnement de la France sont essentiels pour les métiers d'art et du patrimoine vivant. Et grâce à cette force collective, les métiers d'excellence participent activement tant à l'attrait de la France qu'à son influence dans le monde. Ainsi, plusieurs axes sont à envisager comme l'implication des réseaux consulaires, la participation des professionnels aux déplacements officiels, la visite d'ateliers lors de la réception de délégations étrangères ou encore les « cadeaux protocolaires ».

L'expérience de BPIFrance et d'Atout France seront fort utiles pour développer les métiers d'art et du patrimoine vivant.

Par ailleurs, il faut impliquer davantage les réseaux des conseillers culture/économie des ambassades en les sensibilisant au sujet notamment via la direction générale du Trésor. Les Instituts français doivent également jouer un rôle plus important. Le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pourrait également être mobilisé lors de la conférence annuelle des ambassadeurs. En effet, les métiers d'art et du patrimoine vivant font la richesse de l'art de vivre à la française qui bénéficie d'une grande popularité et d'une certaine bienveillance, notamment dans les pays asiatiques.

Le potentiel de croissance du secteur des métiers d'art se résumera en deux points : la créativité et la conquête des marchés à l'international¹⁵¹. Cependant, la France manque d'une politique stratégique à grande échelle. La clef de la réussite des produits de luxe n'est pas seulement le produit lui-même mais aussi l'image ou l'histoire qu'il renvoie¹⁵².

Le réseau « Excellence française »¹⁵³ doit être encouragé et mobilisé davantage. Créée en 2009, l'Excellence Française distingue chaque année dans « les secteurs d'activité les plus dynamiques du pays, des sociétés et des institutions représentées par des hommes et des femmes qui, par leur talent, leur créativité et leur capacité d'innovation, participent au rayonnement de la France dans le monde¹⁵⁴ ». Le Président Maurice Tasler souligne que cette excellence française permet « dans un monde qui isole de resserrer les liens entre ceux qui partagent les mêmes valeurs d'exigence¹⁵⁵ ».

Ce réseau comporte notamment un comité dédié au luxe et à l'artisanat d'art. Or celui-ci n'est pas assez visible pour dynamiser le secteur. Pour optimiser davantage ce réseau, les métiers d'art et du patrimoine vivant gagneraient à s'y intéresser.

Les prestigieuses écoles pourraient participer à la conquête de l'international. Par exemple, l'Institut National du Patrimoine (INP) est une école sélective formant à la conservation et à la

¹⁵¹ Audition de David CAMEO, Directeur général du Musée des Arts Décoratifs (MAD)

¹⁵² Audition de la Fédération Française de la Haute Couture et de la Mode

¹⁵³ Audition de Nicolas LERMANT, chef de service artisanat, tourisme et commerce, Anne FAUCONNIER, adjointe à la cheffe de bureau, Kristof de MEULDER, chargé de mission, Direction générale des entreprises

¹⁵⁴ EXCELLENCE FRANCAISE, *Faire savoir le savoir-faire français - accueil*, [en ligne]. Disponible sur : <http://excellencefrancaise.com/fr/> [consulté le 24 novembre 2018].

¹⁵⁵ EXCELLENCE-FRANCAISE, *Avant-propos*, [en ligne]. Disponible sur : <http://excellencefrancaise.com/fr/avant-propos/> [consulté le 24 novembre 2018]

restauration. L'INP est prisé par les étudiants étrangers. Il dispose d'un solide réseau à l'international et d'un savoir-faire reconnu comme incomparable. Mises en réseau avec l'INP, les autres écoles des métiers d'art et du patrimoine vivant pourraient ainsi bénéficier de l'expérience à l'international de l'INP. Le nouvel opérateur des métiers d'art et du patrimoine vivant aura pour rôle de faciliter le dialogue et la concertation entre nos écoles d'excellence.

Les savoir-faire qui se personnifient à travers les meilleurs ouvriers de France (MOF), les maîtres d'art et les EPV sont le symbole de l'excellence à la française. Ainsi, il est nécessaire d'insister sur le besoin d'une cohérence et d'un dialogue entre tous ces dispositifs pour démontrer, tant sur nos territoires qu'à l'international, la force de nos savoir-faire. Or, il n'y a aucune manifestation publique commune afin de valoriser et de promouvoir ces professionnels de qualité.

3. Le Mobilier national et les établissements publics culturels : garants de l'excellence à l'international

“Depuis l’an 1663 jusqu’en 1672, chaque année de ce ministère fut marquée par l’établissement de quelque manufacture. (...) On compta, dans l’année 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là ; et non-seulement l’avantage qu’on en tirait était beaucoup au-dessus de l’achat des soies nécessaires, mais la culture des mûriers mit les fabricants en état de se passer des soies étrangères pour la trame des étoffes.” [Voltaire]

Cet extrait du « Siècle de Louis XIV », que l'on doit à Voltaire, illustre le rôle déterminant de Colbert, dans le développement économique de la France, fondé sur une volonté de production nationale nettement orientée vers le luxe. Colbert, qui fut le principal ministre d'État de Louis XIV de 1661 jusqu'à sa mort en 1683, est en effet à l'origine de la création de 25 Manufactures nationales d'État établies dans toute la France et qui furent l'emblème de l'expansion industrielle de la France et d'une politique publique tournée vers l'excellence des savoir-faire. Certaines de ces manufactures royales sont devenues des fleurons industriels comme Saint-Gobain (manufacture royale des glaces de miroir) ou encore Baccarat. Cet extrait révèle l'ensemble des enjeux qui sont ceux des Manufactures d'État d'aujourd'hui : elles doivent se recentrer sur ce que furent leurs vocations et leurs missions initiales.



Audition d'Hervé Lemoine, directeur du Mobilier national

Aujourd'hui, six sites accueillent encore les Manufactures nationales. Cinq d'entre elles sont rattachées depuis 1937 au Mobilier National : les Manufactures nationales de la Savonnerie (créée en 1627) qui se trouvent à Paris et Lodève, la Manufacture de tapisserie des Gobelins (fondée en 1662) et de Beauvais (créée en 1664) ainsi que les ateliers conservatoires de dentelle d'Alençon et du Puy-en-Velay (depuis 1976).

C'est aussi depuis 1937 que le Mobilier national, pensé comme l'héritier du Garde-Meuble royal, fut installé près de la Manufacture des Gobelins. Le statut et les missions du « Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie » sont définis par l'Arrêté du 23 décembre 2002 *érigeant le Mobilier national et les manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie en service à compétence nationale*.

La première de ses missions est « d'assurer l'ameublement des résidences présidentielles et des hautes administrations de l'État ». La deuxième, concerne la création d'œuvres d'art textiles (tapisseries, tapis, dentelles, broderies) et de mobilier contemporain. La troisième rappelle la nécessité de préservation des collections. La quatrième insiste sur l'action en faveur de la transmission des « techniques traditionnelles des métiers d'art liés à la création et à la restauration » et des recherches « permettant de mettre au point de nouvelles techniques et d'assurer la formation initiale ». La dernière évoque la nécessité « de mettre en valeur et faire connaître son patrimoine par l'organisation ou la participation à des présentations, des

expositions, des prêts, des catalogues, des publications et toute autre forme de valorisation et de communication ».

Les collections du Mobilier national sont constituées de plus 130 000 objets mobiliers ou textiles, allant du Moyen-Âge jusqu'aux créations les plus contemporaines. Si le Mobilier national possède des fonds d'une exceptionnelle richesse, des pièces de mobiliers d'une grande importance patrimoniale, des tapis et tapisseries révélant une immense modernité, force est de constater que l'institution et ses collections demeurent méconnues du grand public, comme de la plupart des spécialistes. Pleinement conscient de cette lacune, le Mobilier national a, depuis plusieurs années, développé une base de données de ses collections qui devrait être mise en ligne prochainement. Ceci est un préalable indispensable qui doit être complété par une mise en valeur et une diffusion de ses créations et de son patrimoine. En outre, le Mobilier national a ouvert, pour la première fois de son histoire, les portes de ses réserves et ateliers de restauration durant les Journées Européennes du Patrimoine de 2018. Il convient de poursuivre et d'amplifier cette stratégie.

Les manufactures peuvent assurément contribuer à mieux faire connaître et apprécier les métiers d'art et du patrimoine vivant et ainsi inciter les jeunes à découvrir ces métiers. Elles sont un faire-valoir car elles sont dotées d'une réputation, d'une légitimité et d'une histoire. Les collections des manufactures mériteraient d'être exposées et non fermées au public comme c'est le cas actuellement. Remplies de trésors nationaux, les pièces des manufactures peuvent stimuler l'envie et la créativité de tous. Par ailleurs, améliorer la circulation des collections dans des lieux culturels et scolaires, permettrait d'exposer des œuvres et ainsi de contribuer à créer des vocations auprès du jeune public.

Parallèlement à l'ouverture au grand public, il apparaît fondamental d'aborder la question de l'ouverture aux marchés des productions du Mobilier national et des manufactures, question souvent posée mais jamais tranchée. Considérant l'immense richesse des cartons de tapis et de tapisseries en possession du Mobilier national et qui n'ont parfois jamais été tissés, il est fort dommageable que ces chefs d'œuvre ne puissent aujourd'hui être commercialisés. Aussi, la réédition de certaines pièces de mobilier pourrait être envisagée. Enfin, s'appuyant sur l'Atelier de recherche et de création (ARC), voulu par André Malraux dans le but de promouvoir la création et le design contemporain dans les bâtiments officiels, la production en petite série de modèles conçus en interne pourrait être imaginée. Tout ceci doit répondre à une stratégie de production et de commercialisation bien définie qui, afin de préserver l'image de l'excellence des Manufactures nationales, et ne pourrait être pensée qu'à travers des éditions haut de gamme en édition limitée, numérotée et signée.

Ouvrir les productions du Mobilier national et de ses manufactures à la commercialisation répondrait à plusieurs objectifs. Cela prendrait tout son sens dans une perspective historique en « renouant avec cette tradition qui est dans son ADN »¹⁵⁶. Ensuite, cela répondrait à une exigence de rationalisation de la dépense publique et permettrait de faire rentrer le Mobilier national dans son époque, ne se limitant plus à l’approvisionnement des seuls besoins de l’État, ce qui, en grande partie, n’est plus compris par les citoyens. Enfin, relever et révéler l’excellence de ses savoir-faire, impliquer les artisans d’art de tout le pays dans la création de pièces des Manufactures nationales, ferait du Mobilier national une formidable vitrine des métiers d’art.

La Manufacture de Sèvres a déjà entamé une démarche dans ce sens en se finançant à près de 3,5 millions d’euros par des recettes propres, soit la moitié de son budget.

Cependant, il est apparu que les statuts du Mobilier national et de la Manufacture de Sèvres constituent un véritable frein au développement commercial. Depuis l’arrêté du 23 décembre 2002 *érigeant le Mobilier national et les manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie en service à compétence nationale*, le Mobilier national et les manufactures nationales sont régies par le statut de « service à compétence nationale » (SCN). Se situant à « mi-chemin entre les administrations centrales et administrations déconcentrées », ce statut fait peser sur le Mobilier national de véritables contraintes à son expansion, notamment en limitant grandement la possibilité de développer des ressources propres. La Manufacture nationale de Sèvres, comme Établissement public administratif (EPA) du Ministère de la Culture se trouve aussi limitée par une certaine pesanteur administrative. Le directeur de Mobilier national, Hervé Lemoine, et la directrice de la Manufacture de Sèvres, Romane Sarfati, ont témoigné de la nécessité de repenser ces statuts.

Dans cette perspective, il pourrait être pris exemple sur la Monnaie de Paris, dont la transformation de service administratif en EPIC en 2007 a permis un essor considérable de ses activités commerciales, sans renier les missions de conservation et de valorisation de son patrimoine historique. L’établissement compte toujours parmi ses missions la préservation, le développement et la transmission de ses savoir-faire.

¹⁵⁶ Audition d’Hervé LEMOINE, Directeur du Mobilier national

PROPOSITION N° 21 :

Faire évoluer les statuts du Mobilier national et de la Manufacture de Sèvres vers des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC).

Permettre au Mobilier national et aux manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie d'une part et à la Manufacture de Sèvres d'autre part d'ouvrir une part de leur création à la commercialisation d'objets en série très limitée aurait donc pour effet d'en faire de véritables ambassadeurs de l'excellence française. Ce nouveau statut présenterait également le grand intérêt de soutenir toute une filière de métiers d'excellence dans nos territoires, des professionnels des métiers d'art aux agriculteurs. C'est ce point que soulevait déjà Voltaire lorsqu'il décrivait une vision de type « circuit-court » de la Manufacture de soie « non-seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-dessus de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des mûriers mit les fabricants en état de se passer des soies étrangères pour la trame des étoffes ». Ainsi, il apparaît essentiel qu'en développant les productions des Manufactures nationales, l'excellence soit assurée de bout en bout. Conscient des bénéfices à tirer de cette logique de circuit-court pour les métiers d'art et l'excellence française, le directeur de la Savonnerie de Lodève a entamé une réflexion pour implanter des troupeaux de moutons dans les Cévennes.



Visite de la Savonnerie de Lodève

Les Manufactures nationales de l'État sont ainsi de véritables conservatoires de l'excellence française, mais il convient désormais de les sortir d'une certaine atonie. Ainsi, s'il apparaît nécessaire et tout à fait pertinent de permettre la commercialisation des créations, il convient pour autant de rappeler la mission d'intérêt général qui est celle du Mobilier national et de la Manufacture de Sèvres. La mission de diffusion au public est centrale pour développer leur

notoriété, mais aussi la diffusion auprès du grand public, notamment des jeunes, leurs collections étant en effet le bien public de la Nation. Il sera essentiel d'en faire, en plus d'une vitrine de l'excellence, une vitrine de l'exemplarité. Il sera notamment nécessaire que ces institutions ouvrent massivement leurs portes aux apprentis, bien plus qu'elles ne le font aujourd'hui. Enfin, pour rentrer dans la modernité, elles devront intégrer les enjeux contemporains, depuis les questions de développement durable, de production responsable jusqu'à celles de l'équité sociale.

C. **Métiers d'art et du patrimoine vivant : un renouveau sociétal**

Le professionnel s'accomplit dans ce qu'il produit. On caractérise les métiers d'art et du patrimoine vivant comme un secteur porteur de valeurs. L'excellence, la transmission, la fraternité, la solidarité et le partage d'une certaine esthétique sociale sont les fils conducteurs de la dimension humaniste que les métiers de l'élégance du geste manuel représentent. Si ces valeurs sont inhérentes au secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant, il convient cependant de soutenir l'intégration, au sein des entreprises, des enjeux contemporains de développement durable, de production responsable ou encore d'économie sociale et solidaire.

1. Les métiers d'art et du patrimoine vivant, au cœur des enjeux contemporains

Dans un héritage manufacturier, les métiers d'art et du patrimoine vivant sont profondément ancrés dans les territoires. Porteur des valeurs d'excellence et d'humanité, ils ont une place fondamentale dans une contribution à l'émergence d'un nouveau modèle économique, en s'appuyant notamment sur le développement du territoire au sein duquel ils se trouvent. De nombreux professionnels ont ainsi déjà largement intégré une dimension de « circuit-court » dans leur mode de production. Cet engagement, il convient de le soutenir et de le développer. En plus des valeurs d'exemplarité qui doivent être portées au cœur de l'excellence, les entreprises disposant de la pleine maîtrise de la chaîne de production bénéficient assurément d'un avantage concurrentiel¹⁵⁷ puisqu'ils ne sont pas soumis aux aléas de leurs fournisseurs. Le projet de la Manufacture de la Savonnerie à Lodève¹⁵⁸ citée plus haut, s'appuie sur la volonté de développer un approvisionnement local de qualité. Pour ce faire, elle serait prête à soutenir

¹⁵⁷ Comme l'ont compris des groupes du luxe qui assurent leur approvisionnement (Louis Vuitton, Hermès, Chanel)

¹⁵⁸ Visite de la Savonnerie de Lodève par Philippe Huppé

l'implantation de troupeaux de moutons dans les Cévennes. Poussant la réflexion de la traçabilité, toute une chaîne de métiers de proximité pourrait de la sorte être développée, depuis le berger, jusqu'au licier, en passant par le tisseur, par le filateur et même par l'abattoir. Cela crée et pérennise des métiers sur des territoires, participe à l'entretien des espaces ouverts, et permet à une entreprise de contrôler véritablement sa matière première. C'est aussi dans les Cévennes que le fabricant de jeans français Tuffery¹⁵⁹, a décidé de relancer son activité. Son succès, fondé sur des produits d'une grande qualité et sur une stratégie de communication pertinente, repose aussi sur le modèle vertueux qu'il propose. Ainsi, en plus des moutons installés en Lozère, Tuffery a relancé une filière de tisseurs et filateurs dans le Tarn, mais a aussi choisi de développer sa propre culture de chanvre bien moins énergivore que celle du coton.

Si cette implication dans les circuits-courts, intéressent de plus en plus les professionnels des métiers du textile, elles trouvent naturellement toute sa place dans le secteur de l'alimentation. Ainsi, au Pays Basque par exemple, la chocolaterie EPV Pariès¹⁶⁰, à Saint-Jean-de-Luz donne aussi l'exemple en plantant 5 hectares de noisetiers pour fabriquer son bonbon à base de noisettes et de piment d'Espelette. Autre EPV à succès, Aptunion¹⁶¹, confiserie installée à Apt (Vaucluse), « la capitale du fruit confit », et leader français du marché avec 10 000 tonnes de fruits transformés chaque année, veille particulièrement à la qualité et à la traçabilité de ses fruits. Elle recrée une filière de production locale et qualitative en plantant des arbres fruitiers pour garantir ses approvisionnements. De plus, elle exige la meilleure qualité des agriculteurs qui lui livrent leur production de fruits. Autre EPV leader européen dans son secteur et connue dans le monde entier, la papeterie de Montségur, implantée dans la Drôme provençale depuis 1840, produit du papier de soie. Elle maîtrise sa chaîne de production par une gestion durable des forêts.

En plus de permettre de rester maître de l'ensemble de sa chaîne de production, ces différents engagements témoignent de la compréhension d'un marché et de la prise en compte des attentes des consommateurs qui veulent s'assurer de la provenance des produits et du respect de l'environnement comme des animaux. Enfin, le maintien d'une vie animale assure à la fois l'entretien des paysages mais permet aussi de développer l'économie locale et de lutter contre la précarité dans le monde rural.

¹⁵⁹ Visite de l'EPV Atelier Tuffery à Florac par Philippe Huppé

¹⁶⁰ Visite de la pâtisserie Pariès à Saint-Jean-de-Luz par Philippe Huppé

¹⁶¹ Visite de l'EPV Aptunion à Apt par Philippe Huppé

Cette inscription dans un développement économique respectant les enjeux sociétaux est incarnée par plusieurs concepts qui intègrent progressivement les législations française et communautaire. En France, depuis 2011 et la loi n° 2001-420 relative aux nouvelles régulations économiques (loi NRE), la prise en compte des conséquences sociales et environnementales des activités est imposée aux sociétés cotées en Bourse qui doivent en rendre compte dans leur rapport de gestion des informations. Cette intégration des préoccupations sociales et environnementales par les entreprises est aussi au fondement du concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE) que la Commission européenne définit comme « un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire »¹⁶². Ce concept fait son chemin dans le secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant. De plus, la Commission européenne précise que la RSE concerne les actions de celles-ci qui vont « au-delà des obligations juridiques qui leur incombent à l'égard de la société et de l'environnement¹⁶³ ».

La loi relative à la croissance et à la transformation des entreprises¹⁶⁴ (PACTE) actuellement à l'étude, repense en profondeur la place des entreprises dans la société. Ainsi, plusieurs pistes se dégagent sur la transformation responsable des entreprises comme l'objet salarial, l'épargne salariale ou encore la valorisation du statut d'entreprise à mission.

L'actualité démontre que la RSE est essentielle pour l'ensemble de l'écosystème et constitue une garantie pour une croissance durable. France Stratégie a développé un quadruple argumentaire pour convaincre l'ensemble des dirigeants de se lancer dans une démarche RSE¹⁶⁵. Le premier est l'argument éthique, l'engagement du chef d'entreprise dans un souci

¹⁶² COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS, *Responsabilité sociale des entreprises: une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014*, 25/10/2011 [en ligne]. Disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex%3A52011DC0681> [consulté le 5 novembre 2018]

¹⁶³ *ibid*

¹⁶⁴ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, *Projet de loi relative à la croissance et à la transformation des entreprises*, présenté en Conseil des Ministres le 18 juin 2018, [en ligne]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do%3Bjsessionid=15AED59E5E0872F5FE6FC560C3955591.tplgfr38s_3?idDocument=JORFDOLE000037080861&type=contenu&id=2&typeLoi=proj&legislature=15 [consulté le 6 novembre 2018]

¹⁶⁵ FRANCE STRATEGIE, *La RSE, levier de compétitivité et de mise en œuvre du développement durable, en particulier pour les PME-TPE* (rapport), mars 2016 [en ligne]. Disponible sur : http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/rse-synthese-recommandations-2016-03-07_0.pdf [consulté le 28 octobre 2018].

d'intérêt général. Le deuxième est l'argument stratégique, la RSE permettant à l'entreprise de pérenniser son activité et de conquérir de nouveaux clients. Le troisième est l'argument économique : l'entreprise dispose d'une meilleure qualité des produits qui engendre un gain de compétitivité. La quatrième se tourne vers l'argument social, basé sur un meilleur dialogue avec les salariés prenant en compte leurs préoccupations sociales et leur sentiment d'appartenance à l'entreprise.

Néanmoins, les réglementations récentes et contraignantes dans le domaine environnemental (bois rare, plomb, ivoire) peuvent engendrer de grands risques pour les professionnels transformant ces matières. Or, le maintien de nos savoir-faire va dépendre de la capacité à trouver des solutions de substitution. Les réglementations, légitimes, demandent un accompagnement par les pouvoirs publics des acteurs les plus modestes pour trouver des matériaux aux propriétés physiques satisfaisantes pour limiter l'impact sur la qualité de la production. La RSE doit être un vecteur d'encouragement pour accompagner les entreprises dans cette voie. La nécessité de préserver la planète, sans impacter structurellement l'économie française, sera le défi de demain.

Le CERFAV a entamé des travaux de recherche et de développement pour les entreprises concernées par l'utilisation du plomb. Ces travaux sont menés en partenariat avec divers acteurs (Grand Est, université de Lorraine, Union européenne, etc).

Dans un souci de responsabilité et de respect des animaux, la fédération de la fourrure française¹⁶⁶ s'est engagée dans un programme portant sur les visons et les renards élevés en Europe. Cette certification européenne « Welfur » vise à mieux contrôler l'élevage¹⁶⁷. Par ailleurs, le label « Origin Assured » (OA) est octroyé par les organisations internationales de fourrure et garantit la provenance de cette matière. La fédération de la fourrure française a souligné que le non-respect de ces règles édictées par la filière « sera définitivement sanctionné par les principales maisons de vente (Kopenhagen Fur, Saga). En décembre 2019 (...) aucune peau non certifiée ne pourra être vendue par ces organismes ». Les entreprises de la fourrure sont capables de s'autoréguler en interne, en proposant des innovations sur la traçabilité de leur matière première.

¹⁶⁶ Audition de la Fédération de Fourrure française

¹⁶⁷ La certification est octroyée par la fédération européenne de fourrure mais s'inscrit dans le projet de la Commission européenne de « European Animal Welfare »

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un « ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale¹⁶⁸ ». Ces principes, facultatifs pour les entreprises dans la RSE, sont la vocation même des acteurs de l'ESS. La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (dite loi Hamon) vise à encourager un changement d'échelle de l'ESS en la dotant d'un cadre juridique clair¹⁶⁹. La loi PACTE en confirme le principe et l'étend à l'ensemble des entreprises qui « concourent au développement durable, à la transition énergétique, à la promotion culturelle ou à la solidarité internationale, dès lors que leur activité est liée à un soutien à des personnes en situation fragile, et/ou au renforcement d'une cohésion territoriale, et/ou à la contribution à l'éducation à la citoyenneté¹⁷⁰ ».

En 2018, l'ESS représente un total de 164 077 entreprises pour 2 372 812 salariés soit environ 10,5% de l'emploi en France¹⁷¹. L'ESS permet une fertilisation croisée qui débouche sur un enrichissement collectif pour le secteur. Elle est une solution souvent utile pour accompagner les professionnels et leur fournir des prestations mutualisées (comptabilité, communication, formation) au travers d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) notamment. Une SCIC, selon la loi de 2001, a pour objet « la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale¹⁷² ».

Ces démarches vertueuses s'inscrivent dans les valeurs humanistes portées par les métiers d'art et du patrimoine vivant. Signalons l'association du Moulinage des Rivières, à Thiers, qui s'est donnée pour objectif l'achat et la réhabilitation de l'ancienne usine textile Gabert, de la maison attenante et de ses jardins en terrasse afin qu'ils deviennent un « nouveau lieu

¹⁶⁸ CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIE ET FINANCES (CEDEF), *Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?*, [en ligne], Disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire> [consulté le 27 octobre 2018].

¹⁶⁹ Pour plus de détails : France DIPLOMATIE, *Autres réglementations – l'économie sociale et solidaire*, [en ligne]. Disponible sur : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-economique-et-commerce-exterieur/peser-sur-le-cadre-de-regulation-europeen-et-international-dans-le-sens-de-nos/1-engagement-de-la-france-pour-la-responsabilite-sociale-des-entreprises/la-politique-nationale-de-rse-en-france/article/autres-reglementations> [consulté le 27 octobre 2018]

¹⁷⁰ MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, *Projet de loi relative à la croissance et à la transformation des entreprises*, présenté en Conseil des Ministres le 18 juin 2018, [en ligne]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do%3Bjsessionid=15AED59E5E0872F5FE6FC560C3955591.tplgfr38s_3?idDocument=JORFDOLE000037080861&type=contenu&id=2&typeLoi=proj&legislature=15 [consulté le 6 novembre 2018]

¹⁷¹ LE MOIS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, *Chiffres*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.lemois-ess.org/chiffres/p13.html> [consulté le 26 octobre 2018].

¹⁷² PORTAIL DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS, *Les SCOP, les SCIC, c'est quoi ?* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/ess/scop-scic-cest-quoi> [consulté le 26 octobre 2018]

d'attractivité en synergie avec le territoire du Pilat »¹⁷³. Cet espace se veut un lieu de partage de savoirs et de promotion d'un mode de vie durable et solidaire. L'EPV Handyssoie mérite d'être saluée. L'atelier assure toutes les étapes de la confection main de la cravate et de la coupe du tissu. Handyssoie a surtout choisi de recruter autrement, notamment des personnes en situation d'handicap. Ce projet vise à faire travailler « ensemble dans un même atelier, des personnes de tous horizons professionnels et d'autres présentes dans le cadre de partenariats handi'accueillants »¹⁷⁴. L'EPV normande Filt a également mis en place une politique RH inclusive avec l'intégration au sein de ses équipes de personnes en situation d'handicap.¹⁷⁵

Enfin, il est intéressant d'évoquer le mouvement Slow Made, lancé par Marc Bayard en 2012 qui porte une réflexion intéressante sur la temporalité de la production. Consacrer le « temps juste » à la création et ainsi promouvoir le geste, le savoir-faire, la créativité de l'artisan ; en un mot l'excellence dans toutes ses facettes doit être au cœur du développement des métiers d'art et du patrimoine vivant. Ainsi, ce mouvement peut aider à appliquer un juste prix au produit créé tout en étant porteur de valeurs éminemment modernes¹⁷⁶.

Il est nécessaire de porter l'ensemble de ces enjeux auprès des différents acteurs (institutionnels, institutions culturelles, grands groupes de luxe, syndicats représentatifs, artisans). Plus précisément, les institutions culturelles françaises ont un rôle social capital à jouer dans la promotion, la valorisation et la formation des métiers d'art et du patrimoine vivant. Elles doivent créer des synergies entre les acteurs du terrain comme par exemple ceux du monde sportif et social¹⁷⁷. Par exemple, des manifestations communes à destination des jeunes en difficulté pourraient être instaurées pour les sensibiliser à la culture commune du pays.

Les entreprises des métiers d'art et du patrimoine vivant doivent prendre conscience de leur rôle dans les territoires, au service d'un écosystème parfois fragile. Des savoir-faire rares, voire ancestraux, sont le reflet culturel d'un territoire. Leur activité économique participe au maintien de cet écosystème, mais elles doivent pleinement saisir leur responsabilité.

¹⁷³ MOULINAGE DES RIVIERES, *Projet Associatif*, [en ligne]. Disponible sur : <https://moulinagedesrivieres.com/projet-associatif/> [consulté le 29 octobre 2018]

¹⁷⁴ HANDYSOIE, *Nos valeurs*, [en ligne], Disponible sur : www.Handyssoie.com/fr [consulté le 6 novembre 2018]

¹⁷⁵ Audition de la Direction Générale des Entreprises

¹⁷⁶ Audition de la F3C CFDT par Philippe Huppé

¹⁷⁷ Audition de David CAMEO, Directeur général du Musée des Arts Décoratifs (MAD)

Au-delà d'une certaine philosophie qu'il est possible de retrouver chez les professionnels des métiers d'art, ces derniers font souvent offices de chercheurs expérimentaux pour le compte des grands groupes.

2. Repenser les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants

Définie comme l'opération « *par laquelle une entreprise donnée confie partiellement sa production à une autre dans le cadre d'un travail de sous-œuvre. Les produits ainsi fabriqués par la seconde sont pour le compte de la première et selon ses besoins et exigences. Cette dernière gère ainsi mieux ses ressources et ses coûts de production et ce selon un contrat clairement établi entre les deux structures* », la sous-traitance peut s'avérer particulièrement bénéfique aux cocontractants dans la mesure où le cadre légal est respecté.

Dans le domaine industriel, qu'il existe ou non un marché initial ou un contrat de principe préalable, la notion de sous-traitance est souvent utilisée dans un sens plus général. La sous-traitance industrielle consiste, pour une entreprise dite « donneur d'ordres », à confier la réalisation à une entreprise, dite « sous-traitant » (ou « preneur d'ordres »), d'une ou de plusieurs opérations de conception, d'élaboration, de fabrication, de mise en œuvre ou de maintenance du produit. Ces opérations concernent un cycle de production déterminé. Le sous-traitant est tenu de se conformer exactement aux directives ou spécifications techniques (ou encore « cahier des charges ») que le donneur d'ordre arrête en dernier ressort.

Depuis la mise en application de la nomenclature NAF revu le 1^{er} janvier 2008, ne sont comptabilisés dans les statistiques de l'industrie manufacturière comme donneurs d'ordre stricto sensu que ceux qui fournissent la matière première. Inversement ne sont comptabilisés comme sous-traitants stricto sensu que ceux qui reçoivent la matière première. Il convient avant tout de préciser un chiffre inquiétant : une étude de l'ISM de 2012¹⁷⁸ souligne que 79% des entreprises artisanales de sous-traitance industrielle ne formalisent jamais aucun contrat, 60% sont négociés de gré à gré par simple bon de commande.

Au cours de leurs visites et de leurs auditions, les rapporteurs ont pu percevoir qu'une

¹⁷⁸ISM, *Les entreprises artisanales de sous-traitance industrielle* (étude), 27/11/2012, [en ligne]. Disponible sur : <http://ism.infometiers.org/ISM/Nos-etudes/Liste-des-etudes/Les-entreprises-artisanales-de-sous-traitance-industrielle?from=liste&offset=0&classification=10> [consulté le 20 septembre 2018]

incompréhension persistait parfois entre certains professionnels des métiers d'art ou manufactures et les grands groupes du luxe pour lesquels ils œuvraient en sous-traitance. Un premier point est apparu concernant certaines clauses contractuelles interdisant aux artisans d'art de citer leurs références clients. Ils considèrent en effet que ces clauses de confidentialité sont parfois un frein à leur développement en les privant d'une vitrine pour faire valoir leur savoir-faire. Par ailleurs, ces professionnels ont parfois témoigné avec une certaine sévérité à l'égard des ressemblances qui peuvent exister entre certaines créations réalisées pour leur propre compte et celles réalisées en sous-traitance.



Audition de la Maison Chanel par les rapporteurs

Le « business model » des marques de luxe repose sur l'image qu'elles renvoient. Le client achète la symbolique véhiculée par la marque de luxe. Par ailleurs, il convient de ne pas oublier que l'industrie du luxe participe activement au maintien d'un tissu économique en rachetant des sous-traitants en grande difficulté financière. La volonté de Chanel est de préserver, en amont, des savoir-faire menacés, de développer les entreprises sur le long terme en insufflant un modèle économique pérenne¹⁷⁹.

Cependant, un véritable manque de reconnaissance des artisans d'art a été affirmé. Leur travail n'est souvent pas valorisé et reconnu. Au-delà d'une rétribution matérielle, l'artisan

¹⁷⁹ Comme la broderie Lesage dans les années 1990, ou plus contemporain, le rachat de la ganterie Causse. Pour Hermès, la cristallerie Saint-Louis.

cherche également une rétribution symbolique dont la force s'exprime par l'inscription de son nom ou d'un signe. Ainsi, certaines entreprises, en tout premier lieu Hermès, entament un travail de valorisation de leurs propres artisans. A l'intérieur des coutures des produits, on peut désormais découvrir une signature « cachée » qui identifie, non seulement le lieu et la date de réalisation, certifiant l'originalité du produit mais aussi l'artisan, ou l'équipe qui l'a réalisé. L'objectif est de montrer que derrière chaque produit, l'humain est présent¹⁸⁰. Il en va de même pour les réalisations du Mobilier national, où les professionnels signent et laissent leur trace. Cependant, cette posture n'est pas généralisée nonobstant une forte demande sociétale, et il faut encourager les maisons de luxe à poursuivre cette démarche de reconnaissance qui, inscrite dans une stratégie de communication fondée sur la bienveillance, bénéficie aux entreprises du luxe.

Si les grands groupes de luxe ont senti l'intérêt croissant du public pour les artisans d'art qu'ils n'hésitent plus à mettre en avant dans leur communication, certains, comme Hermès et Chanel semblent vouloir s'engager dans la défense des savoir-faire français. La nécessité de préserver les savoir-faire présents en France est donc devenue incontournable pour porter les valeurs du « Made in France », marque forte et véritablement considérée par la clientèle tant française qu'internationale. Un solide degré de confiance est en effet accordé aux produits réalisés en France et les entreprises tricolores ont bien compris les risques qu'elles pourraient encourir en le détournant.

Si donc l'objectif de s'assurer le maintien des savoir-faire en France est partagé par les pouvoirs publics, les artisans et les grandes maisons du luxe, il convient de garantir cette préservation, au-delà des conjonctures économiques, en établissant des relations saines entre donneur d'ordre et sous-traitant. C'était la volonté de Christian Estrosi, ministre de l'Industrie, quand, en 2010, alors que la crise menaçait le tissu de l'artisanat d'art français, il est parvenu à réaliser une charte qui avait pour ambition « d'instaurer, entre marques et façonniers, un dialogue constructif et les bases d'un partenariat dans l'ensemble de la filière » du vêtement de prêt-à-porter. Si cette charte n'a pas fait l'unanimité, elle fut une première étape, qui devait être suivie par d'autres.

¹⁸⁰ CR de l'audition de Guillaume DE SEYNES, Président, Élisabeth PONSOLLE DES PORTES, déléguée générale et Bruno PAVLOSKY, Président de la commission influence et politiques publiques du Comité Colbert,

Il convient donc d'engager une nouvelle réflexion qui pourraient intégrer de nombreux enjeux contemporains. Comme instance de concertation et de dialogue, le nouvel opérateur de l'État pourrait être à l'initiative d'une réflexion ayant pour objectif la proposition d'une nouvelle charte de bonnes pratiques.

Enfin, le médiateur des entreprises est accessible à tout acteur économique rencontrant des difficultés contractuelles et/ou relationnelles avec un client ou un fournisseur, dans le cadre d'un marché ou de la commande publique¹⁸¹. Ce médiateur doit être un lieu de facilitation des échanges, au besoin en mettant en exergue des cas concrets de questions entrant dans le champ de cette médiation et concernant les entreprises artisanales. Ces cas concrets se déclinent en plusieurs volets : non-respect du contrat, retard dans les délais de paiements, désengagement brutal du donneur d'ordre.

3. Développement de financement ad hoc pour les métiers d'art et du patrimoine vivant

Les industries culturelles et créatives sont un segment de marché de l'économie française qui nécessite un accompagnement poussé. Depuis 2004, BPIFrance porte la volonté de mieux soutenir ces entreprises. Ainsi, le premier fond « patrimoine et création » est débloqué cette même année. En 2009, le fond « mode et finance » est créé pour accompagner la création. Toujours en 2009, un fond sectoriel dédié aux EPV a été ouvert pour doper leurs exportations.

Les entreprises auditionnées et les acteurs du terrain ont régulièrement signalé aux rapporteurs le peu de soutien de la part des banques. Ainsi, des jeunes créateurs se trouvent sans capacités de financement ou engloutis dans des fonds d'investissement. De récentes initiatives au service des métiers d'art ont émergé, à l'instar de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC¹⁸²) qui a désormais une section dédiée à ce secteur, encore peu sollicitée alors qu'opérationnelle. Le dispositif intervient à la fois pour garantir des prêts bancaires et pour accorder des prêts en direct. Il faut considérer que le très faible nombre de

¹⁸¹ Portail de l'économie, des finances, de l'action et des comptes publics, *Saisir le médiateur, un mode alternatif de résolution des conflits*. Disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/saisir-mediateur-mode-alternatif-resolution-des-conflits>.

¹⁸² INSTITUT POUR LE FINANCEMENT DU CINEMA ET DES INDUSTRIES CULTURELLES (IFCIC), Métiers d'Art, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ifcic.fr/vous-etes-une-entreprise-culturelle/metiers-d-art.html> [consulté le 13 novembre 2018]

demandes à ce jour est lié au caractère très récent de ce dispositif encore inconnu des entreprises et des opérateurs.

D'autres acteurs, tels que la SIAGI ou encore la SOCAMA, déjà bien établis, apportent des cautions pour sécuriser des projets d'investissement portés par des artisans.¹⁸³ La nouvelle banque des territoires pourrait être fléchée pour des prêts préférentiels pour les professionnels qui débutent. En tout état de cause, un travail de promotion et de coordination de l'ensemble de ces dispositifs sera à mener.

Face à cette difficulté d'obtenir des financements, il faut sensibiliser les institutions financières sur la pertinence du modèle économique des entreprises des métiers d'art et du patrimoine vivant. Mais il faut aussi aider les professionnels à défendre leur projet et mettre en valeur leur principal atout, un savoir-faire d'exception, qui peut procurer un avantage concurrentiel certain. Ces métiers sont aussi des métiers de passion qu'il faut valoriser.

A l'image de la Fondation du patrimoine, il est imaginable d'alimenter un fonds philanthropique qui serait en mesure de financer, au moins partiellement, des projets de reprise ou de création d'atelier, viables économiquement, mais présentant un profil « atypique » pour les financeurs classiques du fait notamment d'un retour sur investissement plus long. Ce type de financement peut avoir un effet de levier pour obtenir d'autres financements. Ce fonds philanthropique pourrait octroyer des avances remboursables. Mais on peut aussi imaginer que le financement octroyé soit mis en réserve au capital social de l'entreprise. Le dirigeant ne pourra pas distribuer ce financement sous forme de dividendes. De la sorte, celui-ci sera transféré automatiquement au repreneur suivant. Ce capital devient le témoin de la passation d'un savoir-faire entre deux générations.

4. Accompagner un changement de mentalité

Après six mois d'auditions, d'enquêtes et de rencontres de professionnels sur le terrain, l'unanimité des personnalités témoigne de ce besoin profond d'accompagner le changement de mentalité qui s'opère progressivement dans la société. Collégiens et lycéens, parents, enseignants, conseillers d'orientation, demandeurs d'emplois doivent comprendre que

¹⁸³ Note Direction Générale des Entreprises

l'orientation vers les métiers dits manuels ne doit plus être un choix par défaut. L'engagement sur cette voie peut conduire à l'excellence et à l'épanouissement personnel.

Les apprentis, désireux de connaître d'autres pays¹⁸⁴ ont désormais un accès au programme Erasmus, à la réussite incontestable. Il apporte une ouverture d'esprit, un développement intellectuel et une expérience riche, capitalisables tant à l'instant présent que dans le futur. Le programme Erasmus+ apprentissage offre aux métiers de l'intelligence de la main un prestige symbolique dont ils se sentent habituellement lésés. Toutes les actions visant à promouvoir ces métiers ne seront jamais vaines. Des stages d'initiations, des journées porte-ouverte, des rencontres et des visites permettront de construire des vocations. La campagne publicitaire pertinente de l'ACPMA : « Artisanat, première entreprise de France » a eu pour effet de changer les mentalités sur les métiers de l'artisanat et d'attirer de nouveaux publics.

Œuvrer pour les métiers d'art, ce n'est pas seulement agir pour un secteur d'activité particulier mais bien pour l'histoire de France. L'image multiséculaire de nos métiers est le reflet du génie français, succès incontestable dans le monde de l'art de vivre.

Les métiers d'art et du patrimoine vivant se retrouvent en grand nombre en France. Cette richesse des savoir-faire, cette richesse humaine est un avantage collectif certain. Leur développement n'a pas été exclusivement français et il est possible de retrouver des métiers d'art, certes en moindre quantité, dans tous les pays européens, et l'Italie en est l'exemple type. La France perdu de nombreux savoir-faire au cours du temps tandis que d'autres pays en développaient ou bien les maintenaient. L'histoire des techniques, des métiers et de l'économie montre les nombreuses convergences qui existent en Europe en matière d'artisanat au sens large. En outre, la construction européenne a repris la vieille théorie physiocratique que les barrières douanières nuisent à la liberté du commerce et à l'enrichissement collectif. Ainsi, dans un espace européen sans frontière, il peut paraître anachronique de vouloir réimplanter sur le territoire national des savoir-faire disparus, tandis qu'ils sont encore vivaces dans d'autres pays voisins. C'est pourquoi, dans un monde ouvert, la France doit porter l'idée des métiers d'art et du patrimoine vivant européens. Ainsi, un artisanat européen d'excellence pourrait émerger et

¹⁸⁴ Le système LMD, promu par le processus de Bologne, est essentiel pour la mobilité de nos jeunes apprentis. Par ailleurs, le schéma LMD redonnait des lettres de noblesses aux métiers d'art, au même titre que les autres.

s'imposer face aux savoir-faire d'excellence, encore rares certes mais qui ne manqueront pas de se développer, qui pointent déjà dans nombre de pays dont la Chine.

Mettre en œuvre cette vision des métiers d'art et du patrimoine vivant s'inscrivant pleinement dans les enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

PROPOSITION N°22 :

Organiser, sous l'égide du Premier ministre, un séminaire de travail avec l'ensemble des acteurs concernés par la préservation et le développement des métiers d'art et du patrimoine vivant au cours du premier semestre 2019 pour donner une impulsion nouvelle aux politiques publiques de soutien à ce secteur.